

# Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

DE PASSEL A AUBENCHEUL-AU-BAC

2023

## PIECE C3

### VOLET « DEFRICHEMENT »

#### Place de la pièce dans le DAE

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »
	C2 – Volet « <i>Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées</i> »
	C3 – Volet « <i>Défrichement</i> »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux





## SOMMAIRE DE LA PIECE C3

<b>CE QU'IL FAUT RETENIR :</b>	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
1.1. OBJET DE LA PIECE C3	7
1.2. ORGANISATION DE LA PIECE C3	7
<b>2. RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>9</b>
2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE APPLICABLE	9
2.2. QUALITE DU DEMANDEUR ET JUSTIFICATION DE LA MAITRISE FONCIERE	9
2.3. PARCELLES SOUMISES A DEFRICHEMENT	9
2.4. RESTRICTIONS AU DEFRICHEMENT	10
2.5. STRATEGIE DE COMPENSATION	10
<b>3. RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE</b>	<b>11</b>
3.1. CARACTERISATION DE L'ETAT BOISE D'UN TERRAIN	11
3.2. CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT	13
3.2.1. Défrichements exemptes d'autorisation de défrichement	13
3.2.2. Restrictions au défrichement	15
3.2.3. Conditions à l'autorisation de défrichement	15
<b>4. JUSTIFICATION DE LA QUALITE DU DEMANDEUR ET DE LA DEMANDE</b>	<b>17</b>
4.1. JUSTIFICATION DE LA QUALITE DU DEMANDEUR A PRESENTER LA DEMANDE	17
4.1.1. Identification du demandeur	17
4.1.2. Actes autorisant le président de la SCSNE à déposer la demande	17
4.1.3. Durée de la demande d'autorisation de défrichement	17
4.2. JUSTIFICATION DE LA MAITRISE FONCIERE DES PARCELLES A DEFRICHER	17
4.3. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT	18
4.3.1. Raisons d'intérêt public majeur	18
4.3.2. Justification du projet retenu et absence de solution alternative satisfaisante	19
<b>5. LOCALISATION ET CARACTERISATION DES PARCELLES A DEFRICHER</b>	<b>27</b>
5.1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES BOISEMENTS SOUMIS A AUTORISATION DE DEFRICHEMENT	27
5.2. PARCELLES BOISEES SOUMISES A AUTORISATION DE DEFRICHEMENT ET DEVENIR DES PARCELLES	32
5.3. IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES CONCERNES PAR LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT	54
5.4. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME	54
<b>6. ANALYSE DES RESTRICTIONS AU DEFRICHEMENT</b>	<b>55</b>

<b>6.1. ANALYSE DE L'ALEA LIE A L'EROSION DES SOLS</b>	<b>55</b>
6.1.1. Définition de l'érosion des sols	55
6.1.2. Méthodologie pour étudier le risque d'érosion des sols	55
6.1.3. Résultats	55
<b>6.2. IDENTIFICATION DES BOISEMENTS AYANT REÇUS DES AIDES PUBLIQUES OU AYANT FAIT L'OBJET DE REDUCTIONS FISCALES</b>	<b>56</b>
<b>6.3. PRESENCE DE CAPTAGE EN EAU POTABLE AU DROIT DES SECTEURS CONCERNES PAR LE DEFRICHEMENT</b>	<b>56</b>
<b>6.4. PRESENCE D'ESPACES BOISES CLASSES (EBC)</b>	<b>56</b>
<b>7. STRATEGIE DE COMPENSATION</b>	<b>57</b>
7.1. ENJEUX PORTES PAR LES BOISEMENTS SOUMIS A AUTORISATION DE DEFRICHEMENT	57
7.1.1. Méthodologie retenue	57
7.1.2. Bilan des enjeux	58
7.2. EVALUATION DES BESOINS DE COMPENSATION	61
7.3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPENSATION	61
<b>8. AUTEURS DES ETUDES</b>	<b>63</b>
<b>9. ANNEXES</b>	<b>65</b>
9.1. CERFA 13632*07	65
9.2. IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES CONCERNES PAR LES OPERATIONS DE DEFRICHEMENT	67

## ATLAS JOINT A CE DOCUMENT

Planche 1 : C3.1. Localisation des boisements soumis à défrichement (échelle : 1/25 000).

Planche 2 : C3.2. Localisation et identification des parcelles soumises à défrichement (échelle : 1/5 000)

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Communes concernées par la présente demande d'autorisation de défrichement .....	9
Tableau 2 : Solutions alternatives étudiées en phase APS.....	19
Tableau 3 : Solutions alternatives étudiées en phase APSm .....	20
Tableau 4 : Solutions étudiées permettant de limiter les impacts sur les défrichements (solution conduisant à l'image projet du DAE) .....	21
Tableau 5 : Détail des optimisations permettant de limiter les déboisements.....	22
Tableau 6 : Surface des massifs boisés concernés répondant au code forestiers.....	27
Tableau 7 : Boisements soumis à autorisation de défrichement pour l'Oise .....	29
Tableau 8 : Boisements soumis à autorisation de défrichement pour la Somme .....	29
Tableau 9 : Boisements soumis à autorisation de défrichement pour le Pas-de-Calais .....	31
Tableau 10 : Liste des parcelles cadastrales concernées par les opérations de défrichement dans l'Oise.....	33
Tableau 11 : Liste des parcelles cadastrales concernées par les opérations de défrichement dans la Somme	37
Tableau 12 : Liste des parcelles cadastrales concernées par les opérations de défrichement dans le Pas-de-Calais .....	52
Tableau 13 : Indicateurs pour évaluer les enjeux écologiques, sociaux et économiques des boisements .....	57
Tableau 14 : Note moyenne des enjeux écologiques, sociaux et économiques par boisement .....	58

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Photo-interprétation d'une maille au PK69 et identification des entités boisées caractérisées ou non comme boisements au sens du nouveau code forestier sur la base des critères susmentionnés.....	11
Illustration 2 : Exemples de délimitation de formations boisées d'un seul tenant (1/2) .....	12
Illustration 3 : Exemples de délimitation de formations boisées d'un seul tenant (2/2) .....	12
Illustration 4 : Exemple d'intégration des chemins forestiers dans la délimitation des entités boisées.....	13
Illustration 5 : Schématisation des critères à étudiés dans le cadre de la caractérisation de l'état boisé et d'identification des boisements soumis à demande d'autorisation de défrichement.....	14
Illustration 6 : Présentation de la liaison Seine-Escaut .....	18
Illustration 7 : Illustration des représentations cartographiques de l'Atlas (Planches 1 et 2).....	28
Illustration 8 : Aléa d'érosion des sols par petite région agricole dans les Hauts-de-France .....	55
Illustration 9 : Localisation du boisement 54 vis-à-vis du périmètre rapproché du captage AEP de Morchain	56

## Ce qu'il faut retenir :

Une procédure de défrichement, nécessitant l'obtention d'une autorisation préalable de l'administration, est requise pour « toute opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière » (d'après l'article L.341-1 du code forestier).

La construction du canal Seine-Nord Europe (CSNE) entre Passel et Aubencheul-au-Bac va entraîner des emprises sur des boisements privés et publics nécessitant **une autorisation de défrichement sur 83,01 ha**.

Pour toutes ces parcelles soumises à défrichement, leurs destinations futures ont été précisées : utilisation pour la réalisation des ouvrages du CSNE (emprises techniques), utilisation pour la création de dépôts définitifs, utilisation pour des aménagements écologiques ou paysagers, ou pour la réalisation des emprises de chantier.

Une analyse a permis de déterminer que les parcelles à défricher n'étaient pas concernées par une restriction à ce type de travaux.

Enfin, comme le prévoit la réglementation, le pétitionnaire s'acquittera de l'obligation de compensation en privilégiant les opérations de plantation et replantation. Cet engagement sera mutualisé avec les obligations réglementaires en lien avec les prescriptions issues des volets eaux et milieux humides, et espèces et habitats d'espèces protégées.

Ces compensations seront proportionnelles à la surface défrichée assortie, le cas échéant, d'un coefficient multiplicateur déterminé par les Services de l'Etat.

A défaut, le versement d'une indemnité d'un montant équivalent à celui des travaux sylvicoles à verser au Fond stratégique de la forêt et du bois (FSFB) sera effectué.

Pour information, au titre des travaux préliminaires d'archéologie et de sondages géotechniques, une autorisation de défrichement avait déjà été sollicitée et obtenue sur une surface boisée couvrant 36,1 ha.

→ Pour information, le lecteur retrouvera ce type d'encart en guise de synthèse en fin de chapitre lorsque cela sera jugé pertinent.



## 1. Introduction

### 1.1. Objet de la Pièce C3

Cette Pièce a pour objet de présenter les éléments nécessaires à la demande d'autorisation environnementale pour les **opérations de défrichement** sur le périmètre du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) entre Passel et Aubencheul-au-Bac, en référence aux articles R.181-15 et D.181-15-9 du code de l'environnement.

La présente demande d'autorisation de défrichement répond également au cadre réglementaire fixé par les articles L.341-1 à L.341-6 du code forestier.

**Par ailleurs, il convient de souligner que les surfaces ayant déjà fait l'objet d'une autorisation de défrichement dans le cadre des travaux préliminaires du CSNE<sup>1</sup> sont exclues des surfaces faisant l'objet de la présente demande d'autorisation.**

Pour information complémentaire, les caractéristiques principales du CSNE sont détaillées dans la [Pièce A2<sup>2</sup>](#) du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le document CERFA est joint en [Annexes](#) (cf. annexe 9.2).

### 1.2. Organisation de la Pièce C3

Cette Pièce C3 s'articule autour des points suivants :

- La présentation d'un résumé non technique ;
- Le rappel du contexte réglementaire pour les opérations de défrichement ;
- La justification de la qualité du demandeur ;
- La localisation et la caractérisation des parcelles à défricher ;
- L'identification des restrictions aux défrichements ;
- La présentation de la stratégie de compensation (en lien avec la Pièce C5) ;
- Les annexes : le CERFA 13632\*07 et l'identification des propriétaires directement concernés.

Afin de rendre la Pièce C3 aisément consultable, toutes les cartes de détail sont rassemblées dans un [Atlas cartographique](#) complémentaire à cette Pièce.

Comme le stipule l'alinéa 5° de l'article R.181-13 du code de l'environnement, une étude d'impact doit être fournie. Cette étude d'impact globale, réalisée à l'échelle de l'ensemble du projet de CSNE, est jointe en [Pièce B1](#). À noter que la réforme de l'étude d'impact d'août 2016 n'est pas applicable au projet de canal Seine-Nord Europe, celui-ci ayant été déclaré d'utilité publique avant la parution des textes relatifs à cette réforme.

Enfin, l'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 est jointe en [Pièce C4](#).

<sup>1</sup> Arrêté d'autorisation délivré le 04 janvier 2019

<sup>2</sup> En bleu, les références de Pièces ou de documents joints à consulter en parallèle par le lecteur



## 2. Résumé non technique

### 2.1. Contexte réglementaire applicable

Une procédure de défrichement, nécessitant l'obtention d'une autorisation préalable de l'administration, est requise pour « toute opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière » (d'après l'article L.341-1 du code forestier).

Une fois précisées les modalités permettant de caractériser l'état boisé d'un terrain, les conditions de soumission à une demande de défrichement sont rappelées, de même que les contenus du dossier.

L'autorité administrative a ainsi déterminée des seuils surfaciques pour la mise en œuvre d'une procédure de défrichement en fonction des territoires.

Par ailleurs, il est rappelé que les boisements de l'État ne sont pas soumis à autorisation de défrichement. À l'inverse, les boisements des collectivités publiques, établissements publics, issus de compensation et/ou de subventions ou ayant fait l'objet de réductions fiscales, sont d'office soumis à autorisation de défrichement, quels que soient la superficie et l'âge du boisement.

Toute autorisation de défrichement est soumise à conditions qui déterminent selon les situations :

- Les compensations en nature, réalisées sous la forme de travaux sylvicoles ou de reboisement proportionnels à la surface défrichée assortie, le cas échéant, d'un coefficient multiplicateur ;
- Le versement d'une indemnité d'un montant équivalent à celui des travaux sylvicoles à verser au Fond stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

### 2.2. Qualité du demandeur et justification de la maîtrise foncière

Le pétitionnaire de la demande de défrichement est représenté par la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE), qui forme un établissement public local piloté par les collectivités territoriales.

Les parcelles soumises à défrichement seront acquises soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation judiciaire, comme le permet la déclaration d'utilité publique obtenue pour ce projet.

Enfin, la justification de demande de défrichement s'appuie sur :

- L'intérêt public majeur du projet,
- L'absence d'autre solution alternative satisfaisante, en termes de variantes de tracé.

Plusieurs optimisations du projet en phase d'étude détaillée de conception (phase AVP) ont permis d'éviter quelques déboisements.

### 2.3. Parcelles soumises à défrichement

Les parcelles soumises à une procédure d'autorisation de défrichement concernent 31 communes se répartissant sur les départements de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais (cf. liste dans le Tableau 1).

Aucune demande ne concerne le département du Nord.

Les emprises visées par ces déboisements représentent une surface totale d'environ 83,01 ha. Toutes les parcelles ont pu être localisées sur le plan parcellaire, et leur(s) propriétaire(s) respectif(s) identifié(s) (cf. tableaux présentés en Annexes par commune).

Il est rappelé que les surfaces ayant déjà fait l'objet d'une autorisation de défrichement dans le cadre des travaux préliminaires sont exclues des surfaces faisant l'objet de la présente demande d'autorisation. Cela représente une surface de 36,1 ha.

Pour toutes les parcelles soumises à défrichement, sont indiquées leurs destinations futures : utilisation pour la réalisation des ouvrages du CSNE (emprises techniques), utilisation pour la création de dépôts définitifs, utilisation pour des aménagements écologiques ou paysagers, ou pour la réalisation des emprises temporaires de chantier.

**Tableau 1 : Communes concernées par la présente demande d'autorisation de défrichement**

Départements	Commune	Surface concernée par les opérations de défrichement (m <sup>2</sup> )
<b>Oise</b>		<b>110 461</b>
	Campagne	11 305
	Catigny	24 286
	Frétoy-le-Château	3 587
	Libermont	1
	Noyon	32 057
	Passel	8 002
	Pont-l'Évêque	27 187
	Porquéricourt	5 036
<b>Somme</b>		<b>586 733</b>
	Allaines	55 036
	Barleux	24 019
	Béthencourt-sur-Somme	7 019
	Biaches	11 361
	Bouchavesnes-Bergen	40 609
	Breuil	6 628
	Cizancourt	1 589
	Cléry-sur-Somme	6
	Équancourt	1 362
	Ercheu	7 971
	Éterpigny	2 817

Départements	Commune	Surface concernée par les opérations de défrichement (m <sup>2</sup> )
	Étricourt-Manancourt	251 050
	Languevoisin-Quiquery	37 301
	Moislains	90 301
	Nesle	10 929
	Pargny	6 004
	Saint-Christ-Briost	12 368
	Villers-Carbonnel	20 824
<b>Nord</b>	<b>Aucune commune concernée</b>	
<b>Pas-de-Calais</b>	<b>132 937</b>	
	Bourlon	911
	Havrincourt	1 488
	Hermies	6 832
	Oisy-le-Verger	26 837
	Ruyaulcourt	41 819
	Ytres	55 050
<b>Total général (en m<sup>2</sup>)</b>		<b>830 131</b>

## 2.4. Restrictions au défrichement

Afin de lever les restrictions au défrichement<sup>3</sup> telles qu'identifiées à l'article L.341-5 du code forestier, une analyse a pu être effectuée au regard des points suivants :

- Les aléas liés à l'érosion des sols : ils sont localement forts entre Allaines et Ytres du fait de sols limoneux sujets à la battance, mais restent globalement faibles sur le reste du territoire concerné ;
- Le versement d'aides publiques : bien que les données ne soient pas disponibles pour l'Oise et le Pas-de-Calais, aucun des boisements concernés par la présente demande d'autorisation de défrichement n'est concerné par des aides publiques dans le département de la Somme ;
- La présence de captages pour l'alimentation en eau (AEP) : les surfaces devant faire l'objet d'un défrichement sont situées en dehors de périmètre de protection rapprochée de captage AEP ;
- La présence d'un Espace Boisé Classé (EBC) au titre des documents d'urbanisme : aucune restriction ne ressort car les documents d'urbanisme des communes de la bande DUP ont fait l'objet d'une mise en compatibilité avec le projet de CSNE.

Aucune restriction aux défrichements sollicités n'a pu être mise en évidence.

## 2.5. Stratégie de compensation

La stratégie de compensation a pour objectif de définir les moyens de compensation les plus adaptés : opérations de reboisement, opérations d'amélioration sylvicoles sur des parcelles boisées, ou versement financier au Fond stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

Le pétitionnaire s'acquittera de l'obligation de compensation en privilégiant les opérations de plantation et replantation. Cet engagement sera mutualisé avec les obligations réglementaires en lien avec les prescriptions issues des volets eaux et milieux humides, et espèces et habitats d'espèces protégées.

La définition de la stratégie de compensation nécessite de déterminer au préalable des coefficients de compensation à partir d'une évaluation des enjeux écologiques, sociaux et économiques des boisements.

Cette évaluation des enjeux a donné lieu, selon une méthodologie reposant sur des critères spécifiques, à une note globale par boisement. Ainsi, les boisements soumis à autorisation de défrichement présentent :

- Des enjeux écologiques variables, pouvant être assez forts lorsqu'ils participent à la trame verte, mais le plus souvent faibles à négligeables ;
- Des enjeux sociaux et économiques négligeables ou faibles.

Ce sont les Services de l'Etat, lors de la phase d'instruction du dossier, qui ont déterminé les coefficients de compensation à mettre en œuvre.

<sup>3</sup> Refus d'une autorisation de défrichement lorsque la conservation des bois et forêts est reconnu nécessaire à une ou plusieurs fonctions

### 3. Rappel du contexte réglementaire

#### 3.1. Caractérisation de l'état boisé d'un terrain

La caractérisation de l'état boisé passe par l'analyse de plusieurs critères. Ces critères sont basés sur le nouveau code forestier entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012 qui définit l'état boisé d'un terrain dans son article L.341-1 et complété par le CERFA n°13632\*07 et la notice d'information n°51240#07 comme « le caractère d'un sol occupé par des arbres et arbustes d'essences forestières, à condition que leur couvert (projection verticale des houppiers<sup>4</sup> sur le sol) occupe au moins 10% de la surface considérée. Lorsque la végétation forestière est constituée de jeunes plants ou de semis naturels, l'état boisé est caractérisé par la présence d'au moins 500 brins d'avenir bien répartis à l'hectare. La formation boisée doit occuper une superficie d'au moins 5 ares (bosquet) et la largeur moyenne en cime doit être au minimum de 15 m ».

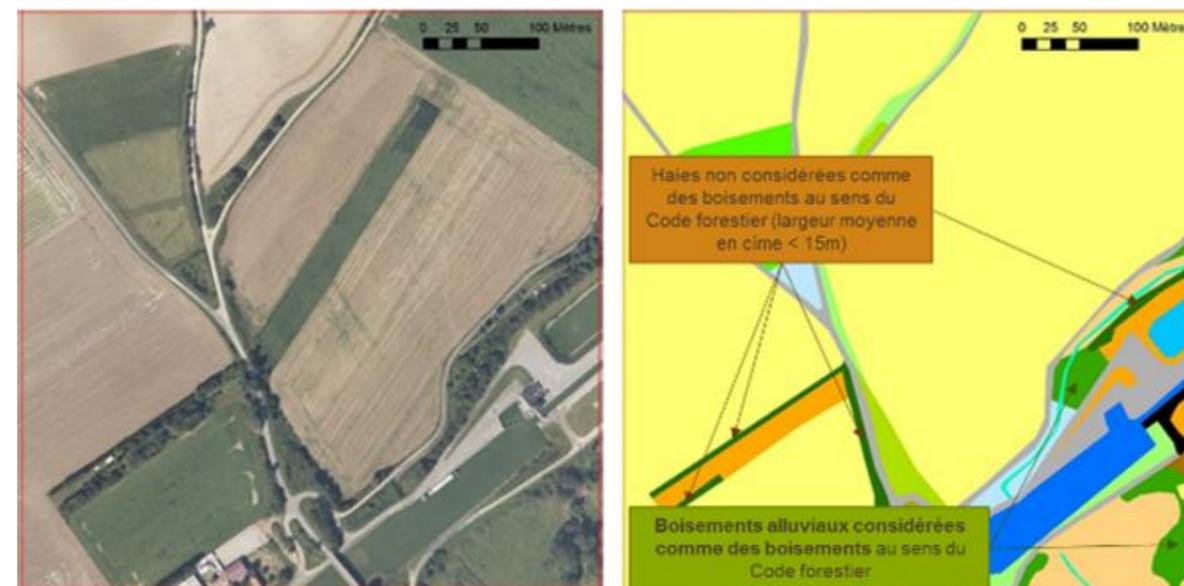
Cette définition traduit quatre critères à prendre en compte pour caractériser l'état boisé d'un terrain :

- L'occupation du sol par des arbres et arbustes d'essences forestières,
- La superficie de la formation boisée,
- La largeur moyenne en cime de la formation boisée,
- La superficie ou pourcentage du couvert de la formation boisée<sup>5</sup>.

La caractérisation des boisements au regard de cette définition a été réalisée selon la méthode suivante, pour chaque entité boisée située dans la bande déclarée d'utilité publique du CSNE :

- Des analyses par photo-interprétation et des analyses cartographiques SIG ont permis de définir la largeur moyenne en cime, le pourcentage du couvert et la superficie des entités boisées,
- Des expertises de terrain ont permis de préciser les essences caractéristiques des entités boisées et de confirmer les autres critères.

Les critères susmentionnés ont été étudiés à l'échelle des formations boisées pré-identifiées. La délimitation des formations boisées a été réalisée dans l'objectif de délimiter les massifs boisés de même type et d'un seul tenant. Pour cela, une analyse par photo-interprétation (photographie aérienne et SCAN25) a été couplée à une prise en compte des résultats d'expertises (caractéristiques des boisements, type de peuplement, gestion associée, etc.) et, enfin, à une analyse diachronique pour préciser l'âge du boisement.



#### Typologie

	Boisement alluvial
	Fourré arbustif à arboré
	Peupleraie
	Prairie de fauche
	Pelouse
	Prairie pâturée
	Friche
	Eau courante
	Eau stagnante avec ou sans végétation aquatique (hors mare)
	Fossés et mares végétalisés
	Mégaphorbiaie
	Culture
	Haie
	Voies de communication et leurs bermes
	Zone anthropique
	Zone artificielle et urbanisée
	Maille de photo-interprétation sélection

**Illustration 1 : Photo-interprétation d'une maille au PK69 et identification des entités boisées caractérisées ou non comme boisements au sens du nouveau code forestier sur la base des critères susmentionnés**

(Source : Biotope, 2017)

<sup>4</sup> Ensemble des branches, des rameaux et du feuillage d'un arbre

<sup>5</sup> Lorsque la végétation forestière est constituée de jeunes plants ou de semis naturels, l'état boisé est caractérisé par la présence d'au moins 500 brins d'avenir bien répartis à l'hectare



Distinction du bois du Quesnoy et des bosquets agricoles du fait de leur séparation physique



Distinction des boisements 142 et 114 du fait de leur séparation physique par l'Oise



Distinction des entités boisées 100 et 101 en raison de leur discontinuité historique (photographie IGN, 1975)

**Illustration 2 : Exemples de délimitation de formations boisées d'un seul tenant (1/2)**  
(Source : DAE I - Pièce C3, 2019)



Distinction des entités boisées 106 et 132 en raison de leur configuration historique (photographie IGN, 1975)



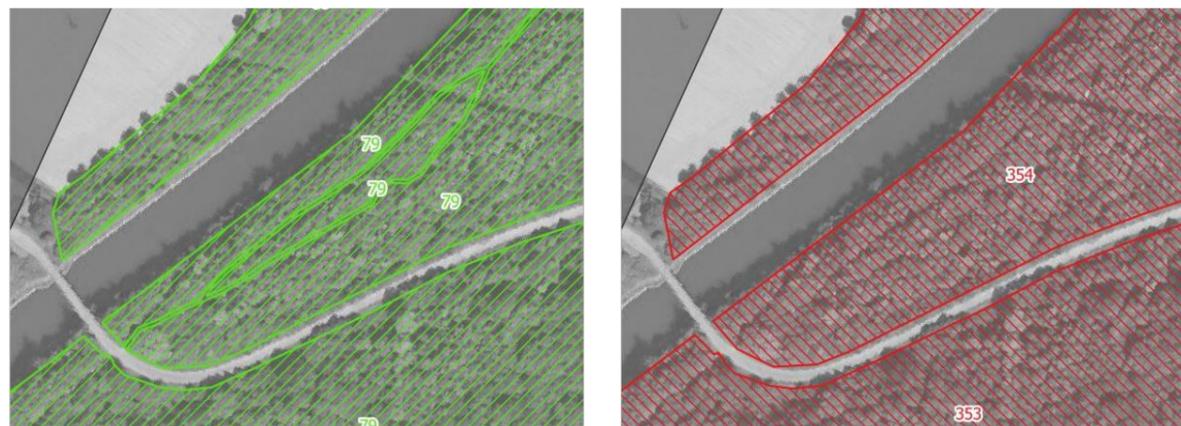
Fusion des deux polygones pour former une même formation boisée 2 en raison de sa configuration historique (photographie IGN, 1975)



Fusion de trois polygones pour former le massif boisé 109 en raison de sa configuration historique (photographie IGN, 1975)

**Illustration 3 : Exemples de délimitation de formations boisées d'un seul tenant (2/2)**  
(Source : DAE I - Pièce C3, 2019)

Enfin, il est apparu que les formations boisées délimitées en 2017 n'incluaient pas les chemins forestiers et les milieux aquatiques courants (notamment la Tortille) pourtant présents au sein des massifs boisés. Or, ces entités doivent être prises en compte dans le calcul de la superficie de la formation boisée ; elles ont donc été intégrées à la délimitation des massifs<sup>6</sup>.



Intégration des chemins forestiers au sein de l'ancienne entité boisée 79 (nouveau massif 354) entre les PK 176,5 et 177  
(Source : Biotope, 2021)

#### Illustration 4 : Exemple d'intégration des chemins forestiers dans la délimitation des entités boisées

### 3.2. Cadre d'une demande d'autorisation de défrichement

L'article L.341-3 du code forestier précise que « Nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation. L'autorisation est délivrée à l'issue d'une procédure fixée par décret en Conseil d'État. La validité des autorisations de défrichement est fixée par décret. [...] ».

L'article R.341-1 du code forestier précise le contenu d'un dossier de défrichement :

« La demande d'autorisation de défrichement est adressée par tout moyen permettant d'établir date certaine au préfet du département où sont situés les terrains à défricher.

La demande est présentée soit par le propriétaire des terrains ou son mandataire, soit par une personne morale ayant qualité pour bénéficier sur ces terrains de l'expropriation pour cause d'utilité publique, des servitudes prévues à l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions de l'énergie ou de la servitude instituée par l'article 53 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, soit par une personne susceptible de bénéficier de l'autorisation d'exploiter une carrière en application de l'article L. 512-1 ou de l'article L. 512-7-1 du code de l'environnement, d'une autorisation de recherches ou d'un permis exclusif de carrières prévus aux articles L. 322-1 et L. 333-1 du code minier.

<sup>6</sup> Si les chemins forestiers et les milieux aquatiques courants peuvent être pris en compte dans le calcul de la superficie des formations boisées, ils ne nécessitent pas par la suite de demande d'autorisation de défrichement.

La demande est accompagnée d'un dossier comprenant les informations et documents suivants :

- 1° Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande et, hors le cas d'expropriation, l'accord exprès du propriétaire si ce dernier n'est pas le demandeur ou, en cas d'application de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions de l'énergie, l'accusé de réception de la notification au propriétaire de la demande d'autorisation ;
- 2° L'adresse du demandeur et celle du propriétaire du terrain si ce dernier n'est pas le demandeur ;
- 3° Lorsque le demandeur est une personne morale, l'acte autorisant le représentant qualifié de cette personne morale à déposer la demande ;
- 4° La dénomination des terrains à défricher ;
- 5° Un plan de situation permettant de localiser la zone à défricher ;
- 6° Un extrait du plan cadastral ;
- 7° L'indication de la superficie à défricher par parcelle cadastrale et du total de ces superficies ;
- 8° S'il y a lieu, l'étude d'impact définie à l'article R.122-5 du code de l'environnement lorsqu'elle est requise en application des articles R.122-2 et R.122-3 du même code ;
- 9° Une déclaration du demandeur indiquant si, à sa connaissance, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande (plus nécessaire car la destruction même accidentelle du boisement ne fait pas disparaître la destination forestière du terrain (article L. 341-1) et n'introduit pas de dispenses aux conditions liées à l'autorisation de défrichement) ;
- 10° La destination des terrains après défrichement ;
- 11° Un échéancier prévisionnel dans le cas d'exploitation de carrière. ».

#### 3.2.1. Défrichements exemptés d'autorisation de défrichement

L'article L.342-1 du code forestier précise les cas pour lesquels l'autorisation de défrichement n'est pas requise :

- « 1° Dans les bois et forêts de superficie inférieure à un seuil compris entre 0,5 et 4 hectares, fixé par département ou partie de département par le représentant de l'État, sauf s'ils font partie d'un autre bois dont la superficie, ajoutée à la leur, atteint ou dépasse ce seuil ; [...].
- 4° Dans les jeunes bois de moins de trente ans sauf s'ils ont été conservés à titre de réserves boisées ou plantés à titre de compensation en application de l'article L.341-6 ou bien exécutés dans le cadre de la restauration des terrains en montagne ou de la protection des dunes ».

Seuils fixés par département en application de l'article L.342-1 :

- > Dans le département du Nord, le seuil est fonction du taux de boisement des territoires, par arrêté du 31/05/2016 ; il est fixé à 1 ha pour le SCOT du Cambrasis concerné par la CSNE ;
- > Dans le département du Pas-de-Calais, le seuil est fixé à 2 ha par arrêté du 19/02/2007 ;
- > Dans le département de l'Oise, le seuil est fixé à 4 ha par arrêté du 01/12/2016 ;
- > Dans le département de la Somme, le seuil est fixé à 0,5 ha par arrêté du 04/10/2018.

Cela conduit à tenir compte de quatre nouveaux critères pour définir si la parcelle considérée est soumise à autorisation de défrichement ou non :

- La superficie du boisement,
- L'âge du boisement,
- La nature de la propriété (voir ci-dessous),
- La nature de la plantation des boisements (les données liées aux boisements plantés dans le cadre de mesures compensatoires ou faisant l'objet de réduction fiscale ont été collectées auprès des Services de l'État des départements concernés).

L'Article L.214-13 du code forestier apporte une précision pour les bois et forêts des collectivités territoriales et de certaines personnes morales en soulignant que « les collectivités et autres personnes morales mentionnées au 2° du I de l'article L. 211-1\* ne peuvent faire aucun défrichement de leurs bois sans autorisation de l'autorité administrative compétente de l'État ».

Les collectivités et autres personnes morales mentionnées au 2° du I de l'article L. 211-1 sont « a) Les régions, la collectivité territoriale de Corse, les départements, les communes ou leurs groupements, les sections de communes ; b) Les établissements publics ; c) Les établissements d'utilité publique ; d) Les sociétés mutualistes et les caisses d'épargne ».

Le schéma suivant synthétise l'ensemble des critères à étudier dans le cadre de la caractérisation de l'état boisé.

Par ailleurs, les boisements issus de mesures de compensation et/ou de subvention ou ayant fait l'objet de réductions fiscales sont d'office soumis à autorisation de défrichement, quel que soit la superficie et l'âge du boisement.

A l'inverse, il est important de souligner que les boisements de l'État ne sont pas soumis à autorisation de défrichement. En effet, la cour administrative de Bordeaux, dans un arrêt du 19 juin 1997 a considéré que les forêts domaniales n'étaient pas soumises à autorisation de défrichement car elles appartiennent à l'État. Or ce dernier n'est pas mentionné dans la liste des collectivités et autres personnes morales mentionnées au 2° du I de l'article L.211-1. Les forêts domaniales échappent donc à ce régime.

L'absence de soumission de ces forêts aux défrichements est liée au fait que les forêts domaniales sont déjà régies par un régime propre (articles L.131-1 à L.138-18 du code forestier).

Une analyse par photo-interprétation a permis d'étudier les critères susmentionnés et de préciser l'enveloppe des boisements potentiellement soumis au code forestier. Seuls ces boisements ont fait l'objet d'une caractérisation sur le terrain en vue d'évaluer leurs enjeux écologiques, sociaux et économiques.

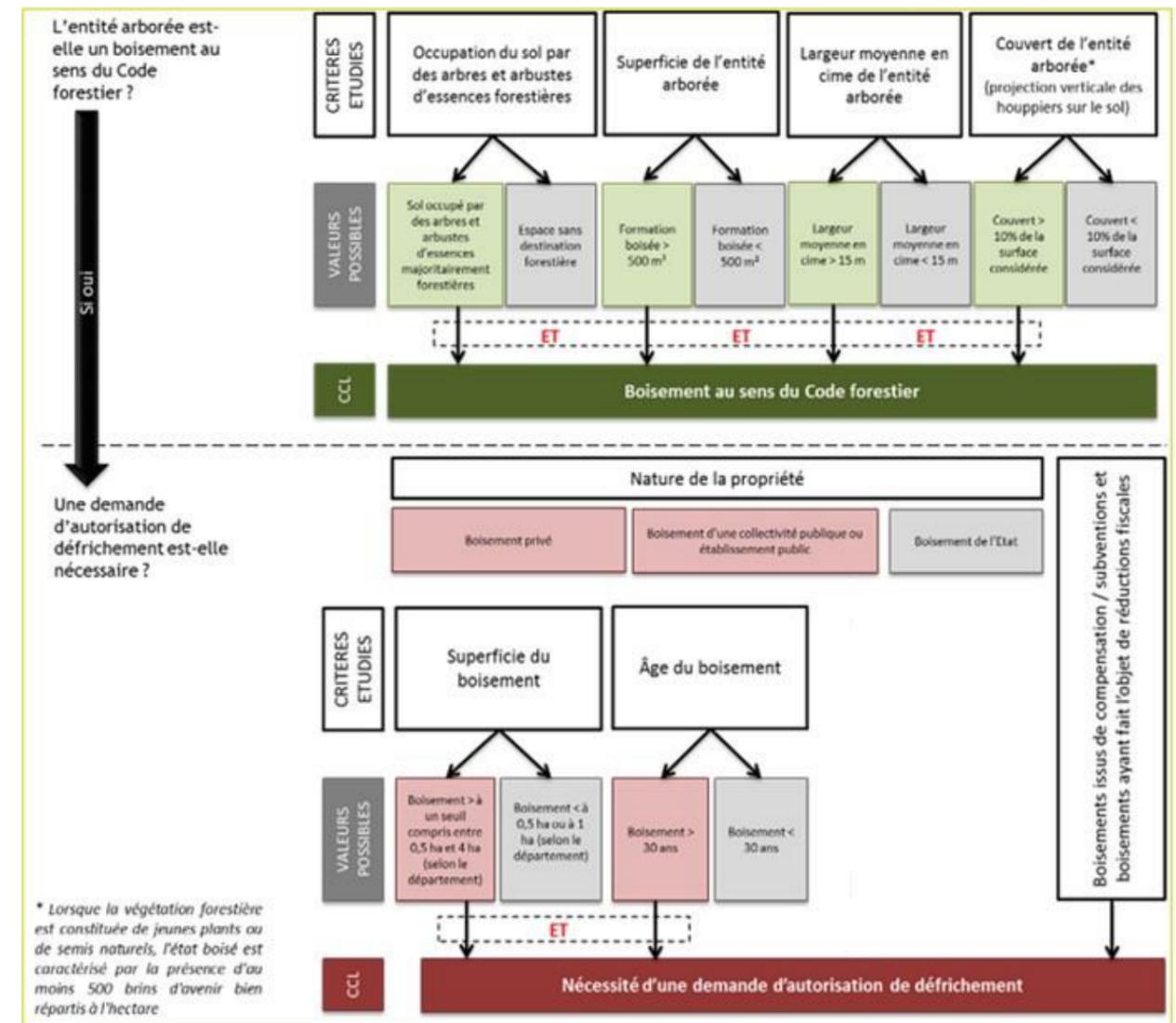


Illustration 5 : Schématisation des critères à étudiés dans le cadre de la caractérisation de l'état boisé et d'identification des boisements soumis à demande d'autorisation de défrichement

(Source : Biotope, 2017)

### 3.2.2. Restrictions au défrichement

L'article L.341-5 du code forestier précise que « l'autorisation de défrichement peut être refusée lorsque la conservation des bois et forêts ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination forestière des sols, est reconnu nécessaire à une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- 1° Au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes ;
- 2° À la défense du sol contre les érosions et envahissements des fleuves, rivières ou torrents ;
- 3° À l'existence des sources, cours d'eau et zones humides, et plus généralement à la qualité des eaux ;
- 4° À la protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et les envahissements de sable ;
- 5° À la défense nationale ;
- 6° À la salubrité publique ;
- 7° À la valorisation des investissements publics consentis pour l'amélioration en quantité ou en qualité de la ressource forestière, lorsque les bois ont bénéficié d'aides publiques à la constitution ou à l'amélioration des peuplements forestiers ;
- 8° À l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population ;
- 9° À la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés contre les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches ».

### 3.2.3. Conditions à l'autorisation de défrichement

La Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF) a modifié les articles relatifs au défrichement des bois et forêts. Elle modifie notamment l'article L.341-6 du code forestier en y introduisant une obligation de soumettre à condition(s) toute autorisation de défrichement.

L'article L.341-6 est ainsi modifié :

« L'autorité administrative compétente de l'État subordonne son autorisation à l'une ou plusieurs des conditions suivantes :

- 1° L'exécution, sur d'autres terrains, de travaux de boisement ou reboisement pour une surface correspondant à la surface défrichée, assortie, le cas échéant, d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5, déterminé en fonction du rôle économique, écologique et social des bois et forêts objets du défrichement, ou d'autres travaux d'amélioration sylvicoles d'un montant équivalent. Le représentant de l'État dans le département peut imposer que le boisement compensateur soit réalisé dans un même massif forestier ou dans un secteur écologiquement ou socialement comparable ;

2° La remise en état boisé du terrain lorsque le défrichement a pour objet l'exploitation du sous-sol à ciel ouvert ;

3° L'exécution de travaux de génie civil ou biologique en vue de la protection contre l'érosion des sols des parcelles concernées par le défrichement ;

4° L'exécution de travaux ou mesures visant à réduire les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches.

L'autorité administrative compétente de l'État peut également conditionner son autorisation à la conservation sur le terrain de réserves boisées suffisamment importantes pour remplir les rôles utilitaires définis à l'article L.341-5.

Le demandeur peut s'acquitter d'une obligation mentionnée au 1° du présent article en versant au Fonds stratégique de la forêt et du bois une indemnité équivalente, dont le montant est déterminé par l'autorité administrative et lui est notifié en même temps que la nature de cette obligation ».

Il revient à l'autorité administrative :

- De déterminer en premier lieu le coefficient multiplicateur en fonction du rôle économique, écologique et social des bois et forêts objets du défrichement ;
- De calculer le montant du boisement compensateur pour fixer le montant équivalent des travaux d'amélioration sylvicoles.

Le dernier alinéa de l'article L.341-6 du code forestier dispose que cette compensation obligatoire peut aussi être acquittée, sur l'initiative du demandeur, sous la forme d'une indemnité d'un montant équivalent à celui des travaux sylvicoles qui sera versée au Fond stratégique de la forêt et du bois (FSFB). Ce montant de l'indemnité est notifié au demandeur en même temps que la nature de cette obligation (à savoir : boisement, reboisement ou travaux d'amélioration sylvicoles).

La compensation en nature, réalisée sous la forme de travaux de boisement ou de reboisement est proportionnelle à la surface défrichée assortie, le cas échéant, d'un coefficient multiplicateur.

La circulaire DGPAAT/SDFB/2014-914 du 20 novembre 2014 précise les modalités de détermination du coefficient multiplicateur pour la mise en œuvre du 1° de l'article L.341-6 du code forestier ainsi que le calcul de l'indemnité équivalente au coût des travaux de boisement ou reboisement requis comme condition à l'autorisation de défrichement des bois et forêts des particuliers et des collectivités ou autres personnes morales mentionnées au 2° du I de l'article L.211-1 du code forestier.



## 4. Justification de la qualité du demandeur et de la demande

### 4.1. Justification de la qualité du demandeur à présenter la demande

#### 4.1.1. Identification du demandeur

La présente demande d'autorisation de défrichement, intégrée à la demande d'autorisation environnementale portant sur la section du CSNE développée entre Passel et Aubencheul-au-Bac, est présentée par **la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE)**.

**SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**

**SOCIETE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE**

23, place d'Armes  
CS 90402

60 204 COMPIEGNE Cedex

Le signataire de la présente demande est Monsieur Jérôme DEZOBRY, Président du directoire de la Société du canal Seine-Nord Europe, nommé par décret du 9 octobre 2018.

Un conseil de surveillance présidé par Monsieur Xavier BERTRAND assure la gouvernance de la Société du canal Seine-Nord Europe.

La SCSNE est un établissement public qui a été créé spécifiquement pour conduire la réalisation du canal Seine-Nord Europe. Elle a été officiellement mise en place par la nomination de son directoire, intervenue par décret du 4 mai 2017.

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la SCSNE est devenue par un décret publié en mars 2020 un **établissement public local** piloté par les collectivités territoriales.

La SCSNE reprend et poursuit les études engagées par VNF et a pour mission de porter la maîtrise d'ouvrage et de construire le canal Seine-Nord Europe. Après sa mise en service, le CSNE sera remis en gestion à VNF, qui en assurera l'exploitation.

#### 4.1.2. Actes autorisant le président de la SCSNE à déposer la demande

Les actes administratifs présentant la SCSNE sont rassemblés en annexes de la **Pièce A2**. Ils comprennent notamment : l'ordonnance et le décret instituant la Société du canal Seine-Nord Europe et définissant les pouvoirs du directoire, le décret de nomination de son directoire, l'extrait Kbis de la SCSNE).

En application des dispositions de l'article R.341-1 du code forestier, la demande d'autorisation de défrichement doit comprendre « *lorsque le demandeur est une personne morale, l'acte autorisant le représentant qualifié de cette personne morale à déposer la demande* ».

La décision du directoire autorisant son Président à présenter la présente demande d'autorisation est jointe en annexes de la **Pièce A2**.

Le Président du directoire de la SCSNE est en effet habilité à déposer la demande d'autorisation de défrichement en application du décret n°2017-427 du 29 mars 2017 relatif à la SCSNE qui définit les pouvoirs et attributions du directoire.

L'article 16 de ce décret prévoit que « *sous réserve des pouvoirs attribués au conseil de surveillance, le directoire peut agir en toute circonstance au nom de l'établissement public* ». Cela signifie que tout ce qui ne relève pas du conseil de surveillance est placé sous la responsabilité directe du directoire. Le dépôt des demandes d'autorisation administrative n'étant pas cité dans les sujets relevant du conseil de surveillance (article 9), ils relèvent donc directement du directoire.

Enfin, l'article 21 de ce décret vient préciser que « *Le président du directoire représente l'établissement public, de plein droit, devant toutes les juridictions et dans ses rapports avec les tiers, pour tous les actes de la vie civile* ».

#### 4.1.3. Durée de la demande d'autorisation de défrichement

La durée de validité de l'autorisation de défrichement est sollicitée pour une durée de 5 ans au maximum à compter de sa délivrance express ou tacite, comme le prévoient le second alinéa de l'article L.341-9 et l'article D.341-7-2 du code forestier. Elle peut être prorogée dans les conditions particulières prévues à l'article D.341-7-1 de ce même code.

### 4.2. Justification de la maîtrise foncière des parcelles à défricher

Le détail des modalités d'acquisition ou de maîtrise foncière de l'emprise du projet est présenté dans la **Pièce A2**.

Les travaux de réalisation du CSNE ainsi que ses aménagements connexes ont été déclarés d'utilité publique par décret du 11 septembre 2008, modifié par décret du 20 avril 2017.

Pour rappel, le décret n° 2018-673 du 25 juillet 2018 proroge les effets du décret du 11 septembre 2008 déclarant le projet de CSNE d'utilité publique jusqu'au 12 septembre 2027.

La déclaration d'utilité publique permet au maître d'ouvrage d'acquiescer les emprises de deux manières différentes : soit directement (à l'amiable ou par voie d'expropriation), soit par l'intermédiaire d'un aménagement foncier agricole et forestier. Conformément à l'ordonnance relative à la société du canal Seine-Nord Europe, les terrains sont acquis pour le compte de l'État.

Les parcelles soumises à défrichement seront acquises par le maître d'ouvrage, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation judiciaire.

La procédure d'expropriation comprend une enquête publique spécifique, dite « enquête parcellaire », organisée conformément aux articles R. 131-1 à 132-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. L'enquête parcellaire doit permettre de déterminer les parcelles à exproprier et d'appeler leurs propriétaires à faire valoir leurs droits.

Suite à l'enquête parcellaire, l'arrêté de cessibilité, pris par le préfet, détermine la liste des parcelles dont la cession est nécessaire. En cas d'absence d'accord amiable, le juge de l'expropriation prend une ordonnance d'expropriation qui fixe les indemnités.

Le maître d'ouvrage bénéficie de la jouissance des biens au plus tard à la signature de l'acte authentique ou de l'ordonnance d'expropriation, et parfois dès la signature de la promesse de vente selon les conditions stipulées.

### 4.3. Justification de la demande d'autorisation de défrichement

La réalisation du CSNE sur le périmètre concerné par le présent dossier nécessite le déclenchement d'opérations de défrichement sur 830 131 m<sup>2</sup>, soit **83,01 ha** de boisements soumis à autorisation de défrichement.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet reconnu d'intérêt public majeur qui a fait l'objet d'une évaluation multicritère de solutions techniques contrastées conduisant à retenir un tracé de référence sans qu'aucune autre solution satisfaisante n'existe. Les paragraphes suivants justifient cette absence de solution alternative.

#### 4.3.1. Raisons d'intérêt public majeur

La **Pièce A1** détaille la justification de cet intérêt public majeur. Les principales conclusions sont rappelées dans les paragraphes qui suivent.

##### 4.3.1.1. Objectifs du projet

Le projet de canal Seine-Nord Europe est inscrit dans une démarche globale, à la fois de compétitivité du territoire et de réduction des impacts environnementaux des transports. Il répond à plusieurs objectifs des politiques publiques :

- Supprimer le goulet d'étranglement majeur du réseau fluvial européen à grand gabarit ;
- Renforcer l'intégration du grand bassin parisien et des Hauts-de-France au sein de l'économie et de la logistique européenne et favoriser le report modal vers un mode économe en énergie ;
- Améliorer la compétitivité des entreprises du Grand Bassin parisien et des Hautes de France en mettant à leur disposition les avantages du transport fluvial ;
- Soutenir le développement des ports maritimes français en développant leur hinterland.



Illustration 6 : Présentation de la liaison Seine-Escout

##### 4.3.1.2. Déclarations d'utilité publique obtenues en 2008 et 2017, et une prorogation en 2018 :

Les études d'avant-projet sommaire ont été menées entre novembre 2004 et juin 2006. Elles ont permis de définir la consistance et les caractéristiques de l'opération, d'en étudier les variantes dans le cadre du fuseau retenu au terme des études préliminaires et ont débouché sur le choix de la « bande DUP » mise à l'enquête publique. La concertation sur les études d'avant-projet a été menée en mars 2005.

Le 20 novembre 2006, le ministre chargé des transports a approuvé l'avant-projet sommaire du canal Seine-Nord Europe et a décidé de le soumettre à l'enquête publique. La commission d'enquête a donné un avis favorable assorti d'une réserve et de 12 recommandations.

La réserve portait sur les mesures de sécurité à prévoir en cas d'actes de malveillance sur les ouvrages hydrauliques. En réponse à cette réserve, une commission de sécurité et une commission de sûreté ont été mises en place par le ministère de l'écologie afin d'accompagner le projet dans ses étapes d'études. Les recommandations ont notamment donné lieu à la création d'un observatoire de l'environnement. Le projet a été déclaré d'utilité publique par décret du 11 septembre 2008.

En avril 2013, le ministre délégué chargé des Transports a confié au député du Nord Rémi Pavros une mission sur les volets techniques, financiers et économiques du projet de CSNE. Le rapport a confirmé les fonctionnalités techniques du projet notamment pour le gabarit des convois fluviaux (185 m de long, 11,4 m de large pour un total de 4 400 tonnes) et les enjeux économiques du projet partagés par les futurs utilisateurs.

Une modification de tracé sur une trentaine de kilomètres entre Allaines et Marquion a impliqué une modification de la déclaration d'utilité publique de 2008.

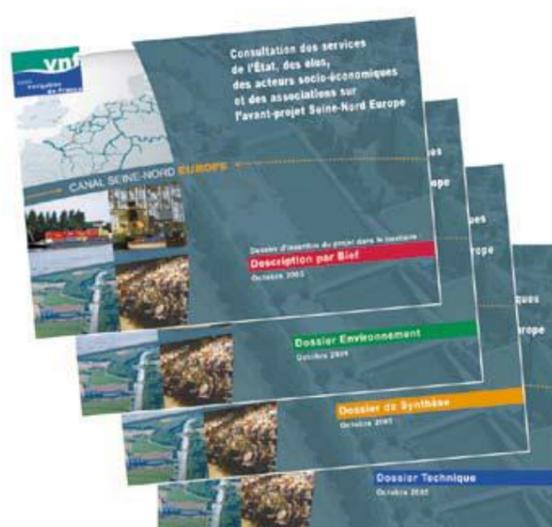
Le 25 février 2015, l'avant-projet sommaire modificatif a été approuvé par le Secrétaire d'État chargé des transports. L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative s'est déroulée d'octobre à novembre 2015 et le décret modificatif de la DUP a été publié le 20 avril 2017.

Enfin, la DUP initiale a été prorogée en 2018.

Par ailleurs, le 26 février 2015, les autorités flamande, wallonne et française ont déposé un dossier commun de demande de subvention à l'Union européenne, dans le cadre du Mécanisme d'interconnexion en Europe. Ce dossier porte sur la réalisation de la liaison transfrontalière Seine-Escaut, articulée autour du projet de CSNE. Cette demande de subvention s'est traduite par la signature, le 1er décembre 2015, d'une décision de financement entre la Commission européenne représentée par son agence exécutive dans le domaine des transports l'INEA et les bénéficiaires de la subvention de financement la France, les régions Wallonne et Flamande (Agreement – N° INEA/CEF/TRAN/M2014/1049241 du 1er décembre 2015) à hauteur de 980 M€ supplémentaires jusqu'en 2019 sur l'ensemble de la liaison Seine-Escaut, prenant ainsi en charge pour le CSNE les travaux à hauteur de 40 %, et les études à hauteur de 50 %, soit les taux maximaux possibles.

#### 4.3.2. Justification du projet retenu et absence de solution alternative satisfaisante

##### 4.3.2.1. Variantes de tracés étudiées en phase APS :



Sur le plan technique, le projet approuvé le 20 novembre 2006 consistait en une infrastructure nouvelle de 106 km de longueur entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac.

Suite à 18 mois de concertation et d'études, le projet initial a sensiblement évolué.

Globalement, parmi les neuf variantes qui ont été proposées au cours de cette concertation, six d'entre elles ont été retenues et ont permis d'améliorer l'insertion de l'ouvrage dans son environnement.

**Tableau 2 : Solutions alternatives étudiées en phase APS**

(Source : d'après Enquête préalable à la déclaration d'Utilité publique. Etude d'impact. Tome 2, Pièce 5. 2006)

N°	Description	Risques ou enjeux identifiés
1	Possibilité d'une réutilisation du canal latéral à l'Oise au sud de Ribécourt-Dreslincourt.	Impact majeur sur l'habitat (90 habitations étant dans l'emprise des travaux). <i>Choix de construire le CSNE, en site propre, entre le canal latéral à l'Oise et l'Oise actuelle.</i>
2	Positionnement de l'écluse de Montmacq avec réutilisation partielle du canal existant impliquant un rehaussement du NN au niveau du projet.	Protection contre les inondations. <i>Choix de poursuivre la construction du CSNE en site propre et en contrebas du canal existant, offrant ainsi une capacité d'écoulement plus importante.</i>
3	Calage altimétrique au niveau de chaque bief	Importance de l'emprise sur les terres agricoles, mouvements des terres déséquilibrés (déblais / remblais). <i>Choix de rehausser le bief situé entre Campagne et Moislains de 2,50 m et le bief de partage entre Moislains et Havrincourt de 7,50 m, permettant de diminuer le volume des déblais excédentaires de moitié, de limiter les excavations et les emprises sur les exploitations agricoles et sur les zones boisées.</i>
4	Examen d'une solution de franchissement des collines de l'Artois par un tunnel.	Niveaux d'aléas importants pour ce type d'ouvrage, contraintes pour la navigation (circulation en alternat, limitation de la vitesse et autres règles de sécurité). <i>Option non retenue.</i>
5	Choix du contournement de Catigny par l'ouest ou par l'est.	Risque d'enclaver le village de Catigny entre le canal du Nord et le nouveau CSNE. <i>Après consultation, choix de la solution d'un contournement de ce village par l'est impliquant de déplacer le canal du Nord de manière à maintenir la navigation fluviale pendant la construction du CSNE.</i>
6	Adaptation du tracé entre Epénancourt et Biaches.	Volume des terrassements à contrôler.

N°	Description	Risques ou enjeux identifiés
		<i>Choix de la solution la plus rectiligne sous réserve d'aménagements paysagers locaux, à la périphérie de Saint-Christ-Briost.</i>
7	Franchissement de la vallée de la Somme par un pont-canal.	Insertion environnementale du projet, préservation des possibilités de développement de Péronne et insertion paysagère du projet. <i>Variante retenue traversant les marais sur une plus grande longueur (à l'ouest du canal du Nord), principes constructifs et dispositions à mettre en place s'avérant nécessaires pour réduire les incidences sur les espèces protégées.</i>
8	Contournement d'Ytres par l'ouest traversant les plateaux agricoles de l'Artois ou tracé jumelé avec l'autoroute A2.	Volume des terrassements à contrôler. <i>Seconde variante retenue bien que suivant moins bien les lignes de niveau du relief, entraînant une augmentation de l'importance des ouvrages en terre ainsi que les passages en remblais.</i>
9	Raccordement au canal Dunkerque-Escaut d'une manière rectiligne ou au contraire en longeant le canal du Nord	Respect des contraintes environnementales. <i>Choix de concevoir le CSNE entièrement en site propre de Mœuvres jusqu'au canal de la Sensée.</i>

#### 4.3.2.2. Variantes de tracés étudiées en phase APSm de 2015

Le projet tel qu'il résultait de la DUP précitée devait traverser les collines de l'Artois. Le volume des déblais était d'environ 55 millions de m<sup>3</sup> et le volume de remblais de 25 millions de m<sup>3</sup>. La topographie existante impliquait des passages en déblai de plus de 20 m de profondeur sur un linéaire cumulé de 7 860 m et des zones de remblais supérieurs à 20 m sur un linéaire de 2 640 m.

Les modifications apportées dans le cadre de l'avant-projet sommaire modificatif (APSm) portent sur des adaptations de son tracé, avec des niveaux de navigation associés.

Il est rappelé qu'au terme des études techniques menées dans le cadre de l'APS, le tracé du projet était positionné à l'ouest du canal du Nord, puis recoupait celui-ci entre ses écluses n°9 et n°10 de ce canal, se développant ensuite à l'est de ce dernier. L'écluse projetée du CSNE était située à Moislains, à l'est du silo de cette commune.

Cette reconfiguration technique devait permettre de réduire le coût du projet sans en changer ses objectifs fondamentaux. Sur la section dite du bief de partage, la réutilisation partielle du tracé du canal du Nord visait à réduire l'impact de l'emprise du projet sur les terres agricoles et les milieux naturels.

Les études réalisées portant sur plusieurs solutions se sont déroulées avec une concertation active avec les différents acteurs de ce territoire, se traduisant ainsi par d'importants éléments complémentaires, voire même des modifications au projet et à ses variantes.

**Tableau 3 : Solutions alternatives étudiées en phase APSm**

(Source : d'après Enquête préalable à la déclaration d'Utilité publique modificative. Etude d'impact. Pièce 6. 2015)

N°	Description	Risques ou enjeux identifiés
1	Reprise du bief de partage du canal du Nord entre Moislains (Somme) et Havrincourt (Pas-de-Calais).	Importance de l'emprise sur des terres agricoles <i>Modification du profil proposé consistant à abaisser de 17 m le NN du bief de partage (+ 85,60 m) permettant ainsi de supprimer l'écluse située à Havrincourt et d'étendre ce bief jusqu'à Marquion. Situation des dépôts entièrement revue.</i>
2	Déplacement de l'écluse de Moislains vers Allaines, en prenant soin de décaler celle-ci vers le Sud pour l'éloigner des premières maisons du bourg.	Protection des zones humides associées à la Tortille, insertion du projet dans son environnement. <i>Décision de retenir l'implantation de l'écluse sur la commune d'Allaines permettant d'améliorer le fonctionnement des avant-ports et de rapprocher le bief de partage du bassin réservoir de la Louette.</i>
3	Rapprochement du tracé du CSNE du fond de vallée entre Moislains et Etricourt-Manancourt.	Insertion du Projet dans son environnement, protection des zones humides. <i>Consensus pour réhabiliter la Tortille actuellement captée par le canal du Nord, poursuite de la concertation sur les principes d'aménagement du canal du Nord remblayé.</i>
4	Poursuite entre Etricourt-Manancourt et Havrincourt selon le même profil (NN : + 85,60 m), choix d'un tracé se rapprochant d'Ytres.	Problèmes posés par la présence du tunnel de Ruyaulcourt et son devenir. Echanges nappe de la craie / CSNE. <i>Tracé du projet permettant d'éviter le tunnel. Concertation à poursuivre avec la commune d'Ytres.</i>
5	Adaptation du tracé entre Havrincourt et Bourlon.	Devenir du canal du Nord posé. Franchissement l'autoroute A26 en fort remblai. <i>Le rapprochement du tracé de la commune Graincourt-lès-Havrincourt conduira à redéfinir le périmètre de protection éloignée du captage alimentant en eau potable de cette commune.</i>

N°	Description	Risques ou enjeux identifiés
6	Optimisation de la retenue de Louette.	Capacité de cette retenue destinée à l'alimentation en eau du canal en période de basses eaux. <i>Création du bassin réservoir du Tarteron abandonnée, compensée par un approfondissement de la retenue de la vallée de Louette (capacité : 14 millions de mètres cubes).</i>

Au terme de cette procédure (Enquête publique en janvier-mars 2007) ont été déclarés d'utilité publique et urgents (décret du 11 septembre 2008) les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe entre les communes de Compiègne et Aubencheul-au-Bac et de ses aménagements connexes.

Le projet comportait également deux bassins réservoirs pour l'alimentation en eau du canal en période de basses eaux, quatre plates-formes multimodales, des quais céréaliers, des quais industriels et des équipements pour la plaisance ainsi que les zones de dépôts de déblais excédentaires.

Les effets de ce décret ont été prorogés.

#### 4.3.2.3. Variantes étudiées à l'AVP :

Les principales solutions techniques étudiées lors des études d'avant-projet détaillé (AVP) s'inscrivent dans le cadre de l'évitement et de la réduction des impacts.

Parmi les optimisations proposées, celles ayant spécifiquement conduites à éviter ou à réduire des impacts sur les défrichements sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Toutes les autres optimisations limitant les incidences sur les milieux en eau, les milieux naturels et les espèces sont quant à elles détaillées dans la [Pièce C1](#) et dans la [Pièce C2](#).

**Tableau 4 : Solutions étudiées permettant de limiter les impacts sur les défrichements (solution conduisant à l'image projet du DAE)**

(Source : ONE et ASCW, 2021)

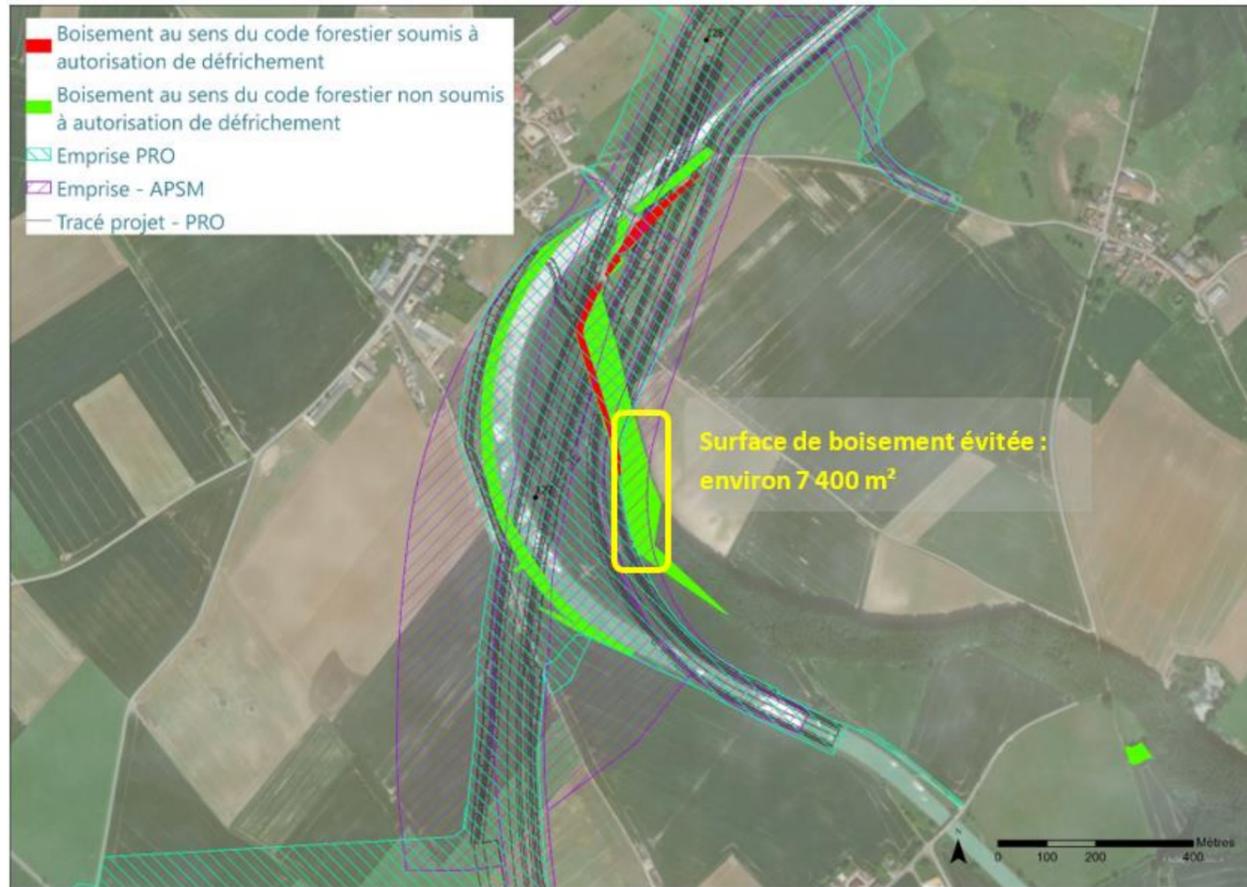
N°	Nature des optimisations	Effets des optimisations sur les défrichements initialement prévus
1	Reconfiguration du projet : suppression d'un dépôt, reconfiguration du rescindement du Canal du Nord, déplacement de l'écluse sur la commune de Catigny	La reconfiguration du projet dans le secteur de Catigny permet d'éviter physiquement les sources de la Mève et ainsi de réduire les emprises sur le boisement associé sur une surface d'environ 7 400 m <sup>2</sup> .
2	Reconfiguration du projet : déplacement d'un dépôt, reconfiguration du rétablissement routier dans le secteur de Barleux	La reconfiguration du projet dans le secteur de Barleux a permis d'éviter physiquement le boisement de la Commanderie. La surface de boisement évitée représente environ 13 600 m <sup>2</sup> .
3	Reconfiguration du projet : suppression d'un dépôt, reconfiguration du rétablissement routier dans le secteur de Biaches	La reconfiguration du projet dans le secteur de Biaches a permis de réduire les emprises sur le boisement de la Vallée Médard sur une surface d'environ 23 100 m <sup>2</sup>
4	Déplacement d'une aire de stationnement de matières dangereuses à Moislains du PK 172+500 (approx) au PK 164+700	La variante retenue permet de réduire les impacts sur un boisement (342) situé au lieu-dit « Petit et Grand Marais » à Moislains sur une surface d'environ 9 600 m <sup>2</sup> . Elle permet également de respecter le périmètre réglementaire de 500 m autour des zones/installations sensibles (habitations, ouvrages d'art réservoirs de gaz et de liquides inflammables) pour le stationnement de matières dangereuses.
5	Déplacement du bassin de virement à l'Est du quai céréalier de Moislains	La variante retenue permet de réduire les impacts sur le Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche (326) sur une surface d'environ 20 150 m <sup>2</sup>
6	Déplacement du tracé plus à l'ouest entre les pk 176,5 et 179,5 au niveau du Grand Bois d'Ytres et raidissement des pentes de talus de la tranchée d'Ytres avec suppression des risbermes (induisant une réduction de sa largeur de l'ordre de 180 m à 140 m)	La reconfiguration du projet permet de réduire les impacts sur le Grand Bois d'Ytres (362), le Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt (353) et le Boisement du canal du Nord, en rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal de Ruyaulcourt, au lieu-dit du Fond d'Ytres (358) sur une surface d'environ 42 800 m <sup>2</sup> et d'en limiter la fragmentation. La solution retenue fait passer le tracé en lisière du Grand Bois d'Ytres et non en son milieu.

Tableau 5 : Détail des optimisations permettant de limiter les déboisements

(Source : ONE et ASCW, 2021)

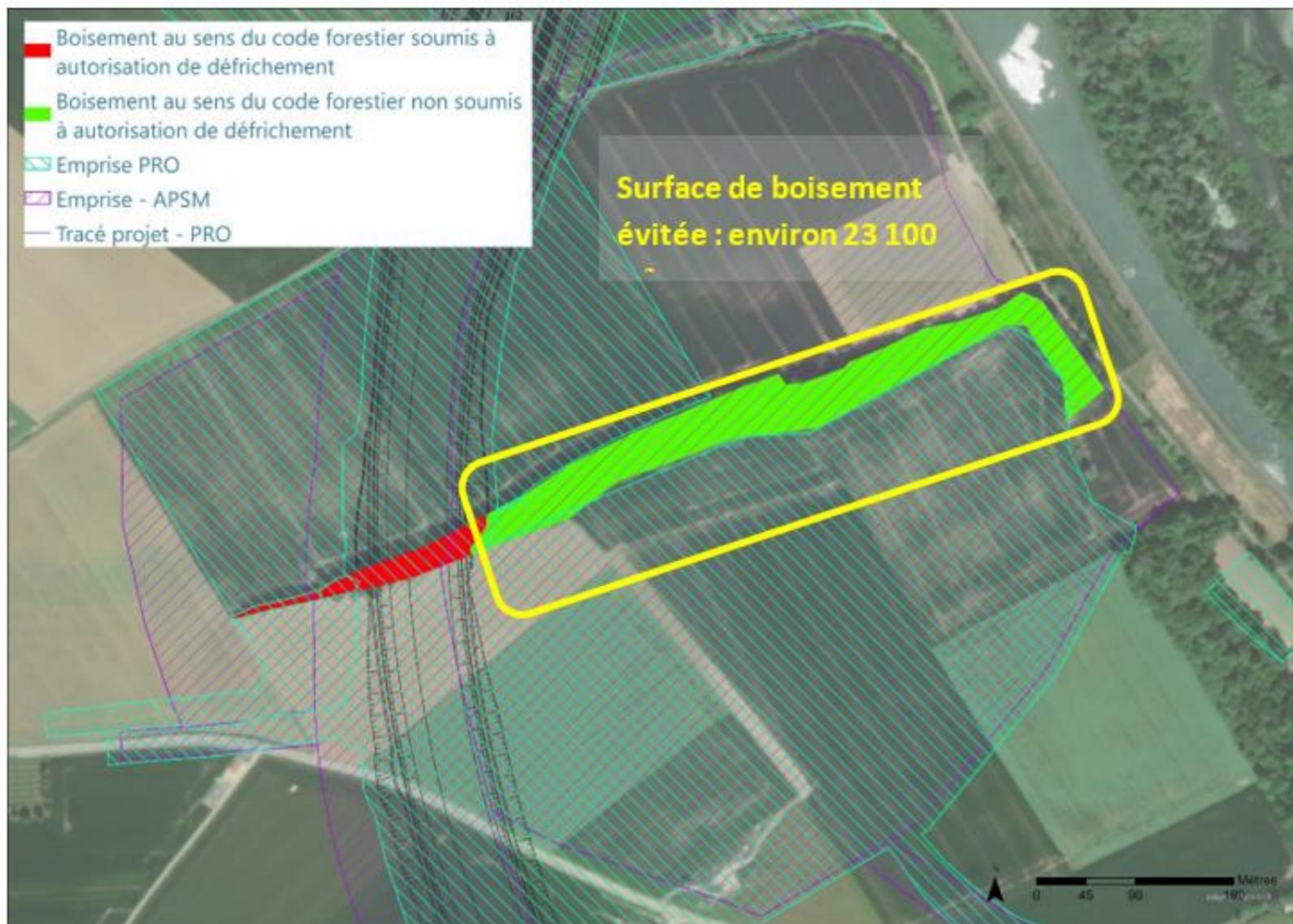
Secteur concerné Effets des optimisations sur les défrichements initialement prévus

Catigny  
(Optimisation N°1)



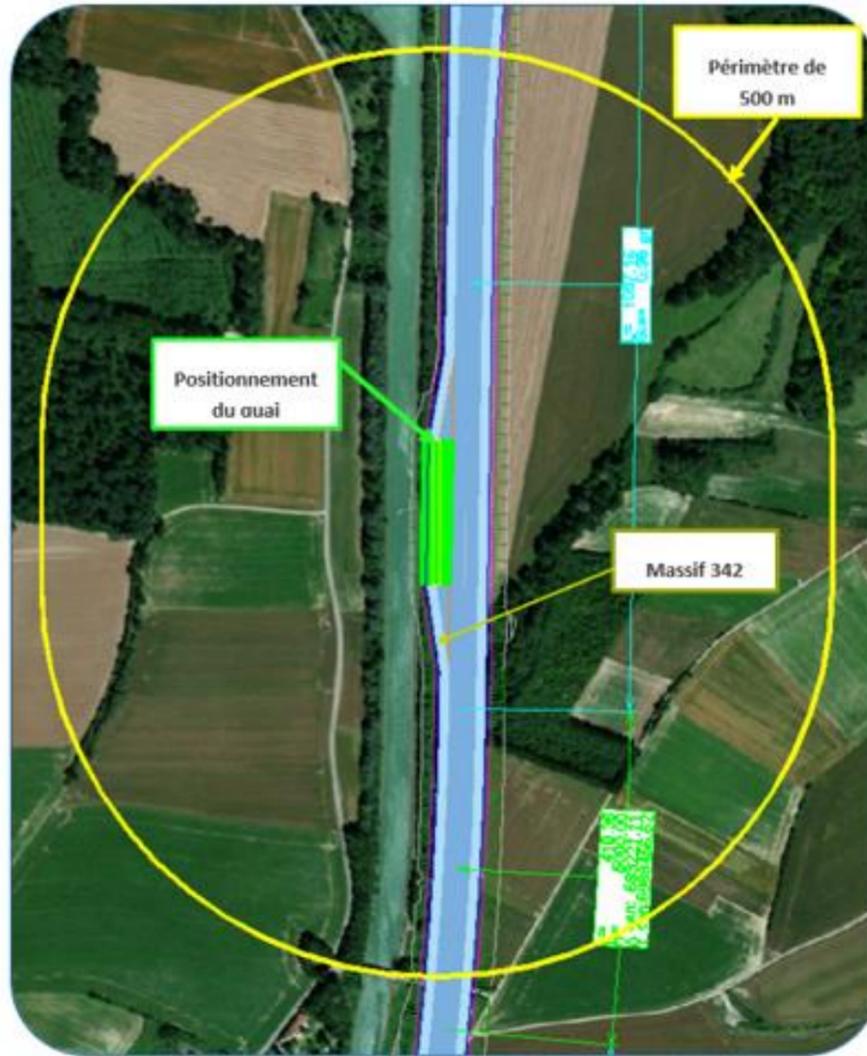
Barleux -  
Boisement de  
la  
Commanderie  
(Optimisation  
n°2)



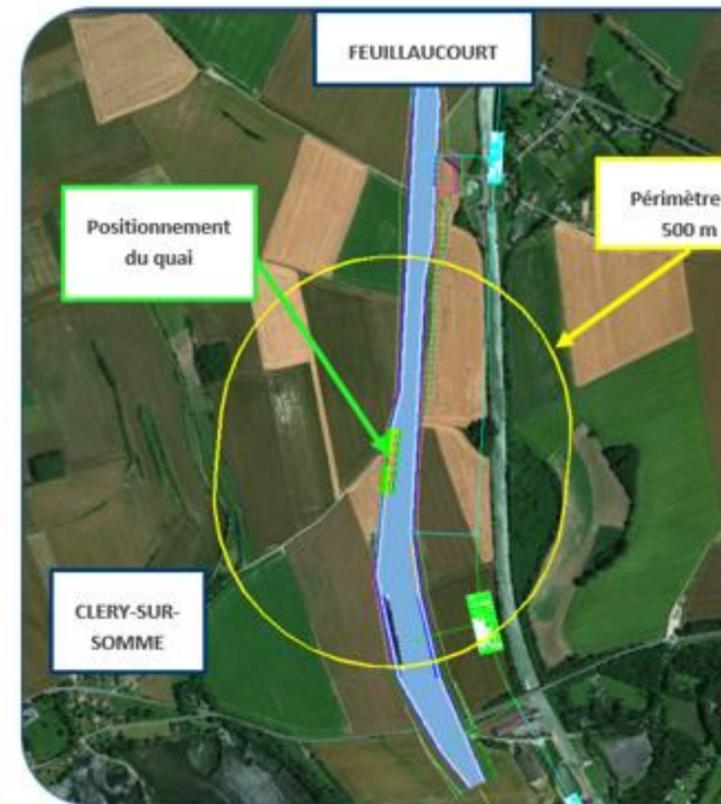


Biaches -  
Boisement de  
la vallée  
Médard à  
(Optimisation  
n°3)

Moislains (Optimisation n°4)



Solution non retenue

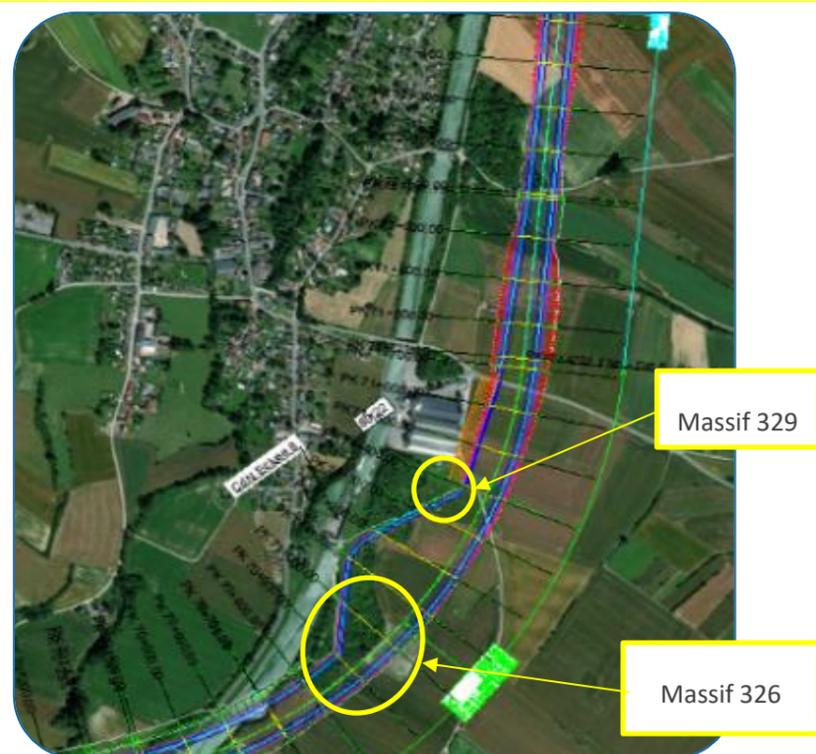


Solution retenue

Secteur concerné

Effets des optimisations sur les défrichements initialement prévus

Moislains  
(Optimisation n°5)



Solution non retenue



Solution retenue

Fond d'Ytres  
(Optimisation n°6)



Solution non retenue



Solution retenue

## 5. Localisation et caractérisation des parcelles à défricher

### 5.1. Identification et localisation des boisements soumis à autorisation de défrichage

La caractérisation de l'état boisé des parcelles s'est appuyée sur l'étude réalisée par Biotope<sup>7</sup> en 2017 pour identifier les parcelles nécessitant une autorisation de défrichage au sein de la bande DUP.

Dans le cadre des études d'avant-projet détaillé (AVP), des expertises écologiques complémentaires ont été conduites en 2020 et 2021 pour compléter l'identification des boisements au sein de l'aire d'étude immédiate (bande DUP et secteurs concernés hors bande DUP).

Une première étape a consisté à identifier puis localiser les différents massifs boisés au sens du code forestier. Pour chaque entité boisée ont ensuite été définis les enjeux écologiques, sociaux et économiques qui leurs sont associés.

Ainsi, à l'échelle de chaque département situé dans la bande DUP du projet d'ensemble du CSNE, les superficies de boisements répondant aux critères du code forestier sont indiquées ci-après.

**Tableau 6 : Surface des massifs boisés concernés répondant au code forestiers**

Boisements au sens du code forestier	
Département	Superficie (en ha)
Oise	227,06
Somme	425,05
Pas-de-Calais	3 255,92
Nord	Non concerné
<b>TOTAL</b>	<b>3 980,02</b>

Il est rappelé que les surfaces ayant déjà fait l'objet d'une autorisation de défrichage dans le cadre des travaux préliminaires sont exclues des surfaces faisant l'objet de la présente demande d'autorisation. En effet, le défrichage est déjà autorisé sur ces surfaces, qui représentent 36,1 ha sur le périmètre concerné par la présente demande.

<sup>7</sup> Voir rapport Biotope de 2017 : Inventaire, suivi écologique et caractérisation des boisements-Mission 1.

Par ailleurs, il est également important de souligner que l'identification des parcelles soumises à autorisation de défrichage résulte d'un croisement de données cartographiques sous Système d'Information Géographique (SIG).

Deux couches SIG ont notamment été croisées :

- Les massifs boisés au sens du code forestier dont la délimitation a été réalisée à l'échelle du 1/2000<sup>ème</sup> (marge d'erreur de la digitalisation) ;
- Les emprises du projet résultant de la phase PRO.

**La phase PRO a permis d'affiner les emprises. Toutefois, certaines parcelles intégrées à la présente demande pourraient finalement ne pas être touchées par les opérations de défrichage.**

Les tableaux suivants listent par département les massifs boisés concernés par la demande d'autorisation de défrichage sur le secteur du CSNE développé entre Passel et Aubencheul-au-Bac.

Ils identifient pour chaque boisement concerné son nom ainsi qu'une codification permettant de faire le lien entre les tableaux et les cartographies, les communes concernées, la surface totale des massifs, la surface vouée à être défrichée ainsi que le pourcentage que cette surface représente par rapport à la surface totale du massif.

→ Les cartes détaillées de localisation sont jointes dans l'[Atlas](#) complémentaire à cette Pièce. Deux jeux de cartes sont présentés : le premier (Planche 1) localise les massifs boisés concernés par le présent dossier et le second (Planche 2) localise les entités de ces boisements soumises à autorisation de défrichage au sens du code forestier.

⇒ Les boisements représentés en rouge sur les cartes correspondent à des boisements privés (propriétaires de boisement privées, collectivités) qui sont soumis à autorisation de défrichage. Les boisements en orange correspondent aux boisements déjà soumis à autorisation de défrichage dans le cadre des travaux préliminaires (diagnostics et fouilles archéologiques notamment).

⇒ Les autres boisements impactés par les emprises du projet sont des boisements publics qui ne sont pas concernés par la demande d'autorisation.

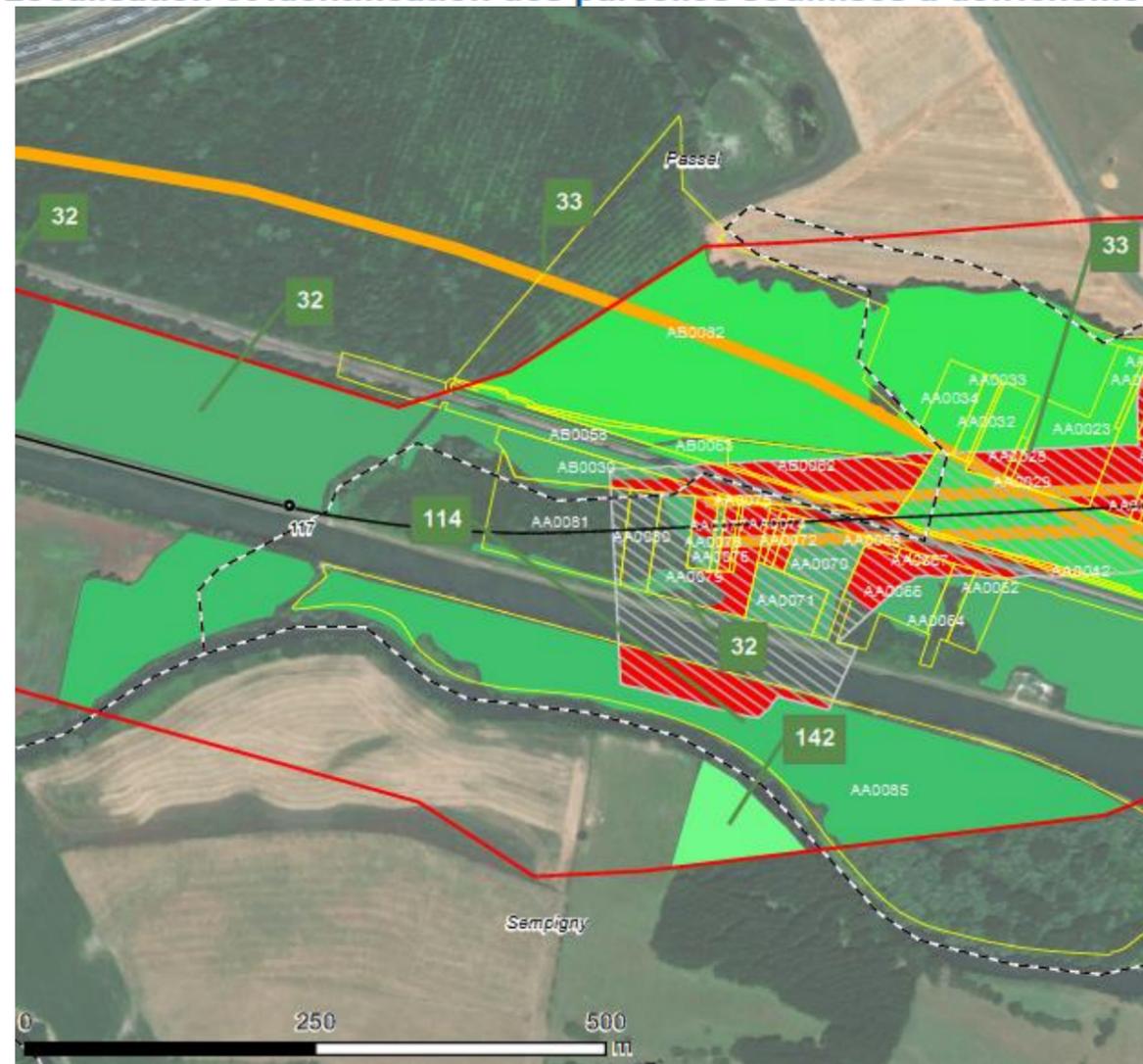
**La demande d'autorisation de défrichage porte sur des communes localisées sur les départements de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais. Aucun défrichage n'est prévu sur le département du Nord.**

Illustration 7 : Illustration des représentations cartographiques de l'Atlas (Planches 1 et 2)

### Localisation des massifs boisés au sens du code forestier



### Localisation et identification des parcelles soumises à défrichement



Légende	
	Bande DUP
	Limites communales
	Limites départementales
	PK AVP
	Axe du projet CSNE
Boisements au sens du code forestier	
	32, Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier. partie sud. lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque
	33, Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier. partie nord. lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel
	34, Boisement de l'écluse du Canal du Nord à Noyon
	35, Boisement du Canal du Nord du Faubourg de Montdidier à Noyon
	114, Boisement les Terres du Port à Passel et Pont-L'Evêque

Légende	
	Bande DUP
	Limites communales
	Limites départementales
	Parcelles cadastrales
	Axe du projet CSNE
	PK AVP
	Emprises techniques définitives (ouvrages du CSNE, dépôts, rétablissements routiers et ferroviaires)
	Emprises provisoires (chantier et installations, stockages de matériaux)
	Boisement déjà soumis à autorisation de défrichement
	Boisement soumis à nouvelle autorisation de défrichement
Boisements au sens du code forestier	
	32, Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier. partie sud. lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque
	33, Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier. partie nord. lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel
	114, Boisement les Terres du Port à Passel et Pont-L'Evêque
	142, Boisement de l'Oise. lieu-dit la Pâturée à Sempigny
	143, Bosquet du Mont Renard à Passel

**Tableau 7 : Boisements soumis à autorisation de défrichement pour l'Oise**

(Source : ONE, 2023)

N° de massif	Nom de massif	Communes	Surface totale du massif (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m <sup>2</sup> )	% du boisement concerné par la demande d'autorisation
41	Bois Colinet à Porquéricourt	Porquéricourt	291 633	351	0,1%
44	Bois du Quesnoy à Campagne	Campagne	423 208	10 305	2,4%
40	Bois Prudent à Porquéricourt	Porquéricourt	9 072	558	6,1%
150	Boisement de la Mève à Catigny	Catigny	125 405	20 359	16,2%
36	Boisement de la Sole à Porquéricourt	Porquéricourt	3 374	3 008	89,1%
34	Boisement de l'écluse du Canal du Nord à Noyon	Noyon	27 451	950	3,5%
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont	Frétoy-le-Château, Libermont	787 380	3 587	0,5%
35	Boisement du Canal du Nord du Faubourg de Montdidier à Noyon	Noyon	33 376	29 498	88,4%
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Évêque et Passel	Passel, Pont-l'Évêque	337 215	25 610	7,6%
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Évêque	Passel, Pont-l'Évêque	188 609	9 578	5,1%
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles	Porquéricourt	23 757	1 119	4,7%
43	Boisement Le Mont Fort à Catigny	Catigny	9 171	3 927	42,8%
128	Bosquet de la RD932, lieu-dit le Poncelet à Noyon	Noyon	1 609	1 609	100,0%
1004	Bosquet Guimain	Libermont	9 330	1	0,0%

**Tableau 8 : Boisements soumis à autorisation de défrichement pour la Somme**

(Source : ONE et ASCW, 2023)

N° de massif	Nom de Massif	Communes	Surface totale du massif (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à nouvelle autorisation (m <sup>2</sup> )	% du boisement concerné par la demande d'autorisation
321	Bois Bricout à Allaines et Moislains	Moislains, Allaines	14 558	2 036	14,0%
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	Moislains, Etricourt-Manancourt	1 306 646	128 792	9,9%
54	Bois Renantel à Pargny	Pargny	29 341	6 004	20,5%
60	Boisement Au bois de Bazincourt à Biaches	Biaches	148 527	7 715	5,2%
157	Boisement de la butte des Billes à Saint-Christ-Briost	Saint-Christ-Briost	2 907	45	1,6%
363	Boisement de la Couture à Allaines	Allaines	6 791	2 835	41,7%
117	Boisement de la Motte à Barleux	Barleux	93 797	24 019	25,6%
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	Etricourt-Manancourt	72 575	27 134	37,4%
158	Boisement de la RD1029, lieu-dit Pont les Brie à Eterpigny	Éterpigny	5 526	2 817	51,0%
57	Boisement de la RD1029, lieu-dit Sole du Bois Saint-Louis à Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	8 780	3 642	41,5%

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Communes</i>	<i>Surface totale du massif (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à nouvelle autorisation (m<sup>2</sup>)</i>	<i>% du boisement concerné par la demande d'autorisation</i>
329	Boisement de la RD184, lieu-dit le Moulin à vents à Moislains	Moislains	5 070	1 180	23,3%
51	Boisement de la Sablière à Breuil	Breuil	6 811	6 629	97,3%
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	28 344	2 059	7,3%
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains	Moislains	21 412	3 032	14,2%
56	Boisement de la Vallée à Cizancourt	Cizancourt	12 149	1 590	13,1%
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen	Bouchavesnes-Bergen	28 429	28 868	101,5%
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines	Allaines, Bouchavesnes-Bergen	54 276	53 717	99,0%
339	Boisement de la Vallée Marquet	Moislains	19 335	14 912	77,1%
338	Boisement de la Vallée Mayet	Moislains	22 981	9 219	40,1%
59	Boisement de la Vallée Médard à Biaches	Biaches	25 835	2 646	10,2%
333	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	Moislains	26 523	5 412	20,4%
53	Boisement de la voie ferrée, lieu-dit Au bois de Rouy à Nesle	Nesle	40 361	773	1,9%
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	Languevoisin-Quiquery, Nesle	363 692	47 457	13,0%
155	Boisement des Croisettes à Saint-Christ-Briost	Saint-Christ-Briost	6 476	1 703	26,3%
305	Boisement du Canal du Nord à Allaines, rive droite, à l'est de la RD 1017	Allaines	6 731	181	2,7%
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont	Ercheu	787 380	4 192	0,5%
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres	Etricourt-Manancourt	42 436	13 419	31,6%
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt	Etricourt-Manancourt	36 060	14 885	41,3%
332	Boisement du Canal du Nord, rive droite, lieu-dit le Village à Moislains, partie nord	Moislains	13 494		0,0%
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres	Etricourt-Manancourt, Equancourt	123 148	37 503	30,5%
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	Etricourt-Manancourt, Equancourt	232 702	24 402	10,5%
354	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit les Grenettes à Etricourt-Manancourt	Etricourt-Manancourt	38 581	2 371	6,1%
152	Boisement du Rideau de bois de Béthencourt à Béthencourt-sur-Somme	Béthencourt-sur-Somme	9 325	7 019	75,3%
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains	Moislains	54 187	21 416	39,5%
340	Boisement frontalier entre Moislains et Nurlu	Moislains, Nurlu	13 462	1 021	7,6%
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Saint-Christ-Briost, Villers-Carbonnel	397 951	17 748	4,5%
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	11 546	7 994	69,2%
312	Boisement le Paradis à Vaches à Bouchavesnes-Bergen	Bouchavesnes-Bergen	9 840	9 691	98,5%

N° de massif	Nom de Massif	Communes	Surface totale du massif (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à nouvelle autorisation (m <sup>2</sup> )	% du boisement concerné par la demande d'autorisation
350	Boisement sud de la Tortille, lieu-dit Pré Sure à Etricourt-Manancourt	Etricourt-Manancourt	24 793	2 259	9,1%
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés	Moislains	9 788	738	7,5%
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	Moislains, Etricourt-Manancourt	48 322	16 299	33,7%
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	Moislains	19 707	14 912	75,7%
356	Bosquet à l'angle des Grenettes et de la RD58 à Etricourt-Manancourt	Etricourt-Manancourt	1 547	1 489	96,3%
334	Bosquet du chemin des Morts, lieu-dit Au grand Chemin de Nurlu à Moislains	Moislains	1 349	597	44,2%
1004	Bosquet Guimain	Ercheu	9 330	3 780	40,5%
302	Bosquet la Couture entre Allaines et Cléry-sur-Somme	Cléry-sur-Somme, Allaines	5 179	16	0,3%
317	Fourré Nord-Est de la rue de Bouchavesnes à Allaines	Allaines	2 508	345	13,7%
	Grand Bois d'Ytres à Ytres			224	

**Tableau 9 : Boisements soumis à autorisation de défrichement pour le Pas-de-Calais**

(Source : ONE2 et ASCW, 2023)

N° de massif	Nom de Massif	Communes	Surface totale du massif (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à nouvelle autorisation (m <sup>2</sup> )	% du boisement concerné par la demande d'autorisation
177	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	Oisy-le-Verger	1 754 959	24 571	1,4%
178	Boisement de l'Abbaye du Verger à Oisy-le-Verger	Oisy-le-Verger	31 823	2 266	7,1%
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	Ruyaulcourt, Hermies	8 847 119	32 908	0,4%
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	Hermies, Ruyaulcourt	4 195 089	9 111	0,2%
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	Hermies	276 738	425	0,2%
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	Hermies	1 630 232	6 206	0,4%
95	Boisement le Chemin Mandre à Bourlon	Bourlon	45 361	626	1,4%
127	Boisements du Canal du Nord, de part et d'autre des Bosquets à Havrincourt	Havrincourt	91 097	70	0,1%
92	Bosquet de la Voie d'Inchy à Havrincourt	Havrincourt	4 130	540	13,1%
184	Bosquet Le Moulin de la Marlière à Bourlon	Bourlon	31 532	285	0,9%
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres	Ytres	15 250 046	55 050	0,4%
88	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	Havrincourt	401 064	878	0,2%

## 5.2. Parcelles boisées soumises à autorisation de défrichage et devenir des parcelles

Les tableaux suivants synthétisent, par département et par commune, les informations relatives à la localisation géographique des parcelles vouées à être, au moins partiellement, défrichées ainsi que les parcelles cadastrales concernées. À noter que certains boisements recoupent le domaine non cadastré.

Ces tableaux intègrent à la fois les parcelles cadastrées (numéros de parcelle sous le format XX, X étant un chiffre) et les parcelles non cadastrées (numéros de parcelle sous le format DPXX). En ce qui concerne les parcelles cadastrées, la surface vouée à être défrichée est calculée sur la base de la surface fiscale de référence. En ce qui concerne les parcelles non cadastrées, la surface vouée à être défrichée est calculée sur la base d'une analyse géomatique sous Système d'Information Géographique.

Ces tableaux précisent également la destination des parcelles après défrichage. Trois catégories de destination ont été définies :

Les données d'emprises font l'objet d'une répartition selon 3 types.

- Les emprises de **type 1**, qui correspondent aux emprises techniques définitives du CSNE (aménagements et ouvrages de l'infrastructure), regroupent :
  - > Les entrées en terre du projet +10m (assainissement et drainage inclus) ;
  - > Les rétablissements routiers (assainissement inclus) ;
  - > Les bassins, y compris les bassins constituant les écluses ;
  - > Les dépôts définitifs à vocation hydraulique (dépôts à vocation écologique et paysagère en type 2) ;
  - > Les emprises de comblement du Canal du Nord ;
  - > Les terrassements des premières phases d'aménagement des ports intérieurs ;
  - > Les quais et les quais travaux ;

- > Les aménagements hydrauliques et annexes hydrauliques, en tête d'ouvrage et plateformes intégrées à l'infrastructure ;
- > Les berges lagunées.

- Les emprises de **type 2**, qui correspondent aux aménagements écologiques et paysagers, regroupent :
  - > Les aménagements écologiques ;
  - > Les aménagements paysagers ;
  - > Les aménagements et annexes hydrauliques en reprises de cours d'eau, zones d'expansion de crue (non pris en compte en type 1) ;
  - > Les aménagements écologiques et paysagers sur dépôt définitif.
- Les emprises de **type 3**, qui correspondent aux aménagements temporaires de chantier, regroupent :
  - > Les dépôts provisoires ;
  - > Les pistes de chantier ;
  - > Les installations de chantier ;
  - > Les aménagements provisoires : déviation routière temporaire, déviation temporaire de cours d'eau.

Le document CERFA est joint en **Annexes** (cf. annexe 9.2).

➔ Les cartes détaillées de localisation des parcelles cadastrales concernées par la demande d'autorisation de défrichage sont présentées dans l'**Atlas** complémentaire à cette Pièce (Planche 2).

**La surface totale concernée par la demande d'autorisation environnementale au titre du défrichage se porte à 83,01 ha, se répartissant comme suit : 11,05 ha dans l'Oise, 58,67 dans la Somme et 13,29 dans le Pas-de-Calais.**

Tableau 10 : Liste des parcelles cadastrales concernées par les opérations de défrichement dans l'Oise

(Source : ONE2, 2023)

N° de massif	Nom de Massif	Commune	Identification cadastrale	Caractéristique du boisement	Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement	Surface fiscale de référence (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m <sup>2</sup> )
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	Pont-l'Évêque	60506000AA0076	Privé	Emprise Type 1	673	490,0
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0062	Privé	Emprise Type 1	1829	76,7
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0079	Privé	Emprise Type 1	5885	1735,3
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0064	Privé	Emprise Type 1	1576	152,9
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0093	Privé	Emprise Type 1	Inconnu	2471,9
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0073	Privé	Emprise Type 1	374	288,3
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0075	Privé	Emprise Type 1	245	185,7
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0078	Privé	Emprise Type 1	1235	556,3
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0072	Privé	Emprise Type 1	594	453,5
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0074	Privé	Emprise Type 1	384	290,6
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	Passel	60488000AB0030	Privé	Emprise Type 1	4418	844,5
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60488000AB0058	Privé	Emprise Type 1	9375	397,3
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0044	Privé	Emprise Type 1	12210	1337,6
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque		60506000AA0067	Privé	Emprise Type 1	110	108,0
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	Pont-l'Évêque	60506000AA0068	Privé	Emprise Type 1	232	189,8
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0015	Privé	Emprise Type 1	766	758,1
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0011	Privé	Emprise Type 1	249	246,4
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0017	Privé	Emprise Type 1	812	654,9
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0019	Privé	Emprise Type 1	623	529,4
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	Passel	60506000AA0018	Privé	Emprise Type 1	402	333,5
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60488000AB0062	Privé	Emprise Type 1	6453	4853,7
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	Pont-l'Évêque	60506000AA0010	Privé	Emprise Type 1	2060	1403,3
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0021	Privé	Emprise Type 1	3656	2726,0
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	Pont-l'Évêque	60506000AA0028	Privé	Emprise Type 1	247	163,0

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m<sup>2</sup>)</i>
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	Passel	60488000AB0082	Privé	Emprise Type 1	55649	418,1
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0009	Privé	Emprise Type 1	1235	975,2
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0012	Privé	Emprise Type 1	410	393,4
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0020	Privé	Emprise Type 1	2155	2144,4
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0023	Privé	Emprise Type 1	6748	2610,1
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	Pont-l'Évêque	60506000AA0029	Privé	Emprise Type 1	2725	163,8
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0033	Privé	Emprise Type 1	985	8,2
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0016	Privé	Emprise Type 1	783	785,3
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0014	Privé	Emprise Type 1	832	573,7
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AADP22	Collectivités	Emprise Type 1	NC	577,4
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0032	Privé	Emprise Type 1	265	14,6
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	Passell	60488000AB0058	Privé	Emprise Type 1	9375	868,7
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60488000AB0063	Privé	Emprise Type 1	1937	619,6
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0042	Privé	Emprise Type 1	269	159,0
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0043	Privé	Emprise Type 1	1166	364,3
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	Pont-l'Évêque	60506000AA0044	Privé	Emprise Type 1	12210	551,8
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0007	Collectivités	Emprise Type 1	2300	2095,1
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel		60506000AA0013	Privé	Emprise Type 1	944	618,3
34	Boisement de l'écluse du Canal du Nord à Noyon		60471000ZC0246	Collectivités	Emprise Type 1	74174	0,1
34	Boisement de l'écluse du Canal du Nord à Noyon		60471000ZC0246	Collectivités	Emprise Type 3	74174	30,5
34	Boisement de l'écluse du Canal du Nord à Noyon		60471000ZC0248	Collectivités	Emprise Type 3	25615	80,6
34	Boisement de l'écluse du Canal du Nord à Noyon		60471000ABDP14	Collectivités	Emprise Type 1	NC	0,2
34	Boisement de l'écluse du Canal du Nord à Noyon	Noyon	60471000ZCDP19	Collectivités	Emprise Type 1	NC	838,5
35	Boisement du Canal du Nord du Faubourg de Montdidier à Noyon		60471000AC0087	Collectivités	Emprise Type 1	27010	25049,1
35	Boisement du Canal du Nord du Faubourg de Montdidier à Noyon		60471000AC0088	Collectivités	Emprise Type 1	17610	479,6
35	Boisement du Canal du Nord du Faubourg de Montdidier à Noyon		60471000ACDP16	Collectivités	Emprise Type 1	NC	3801,7
35	Boisement du Canal du Nord du Faubourg de Montdidier à Noyon	Noyon	60471000AC0091	Collectivités	Emprise Type 1	5850	168,0

N° de massif	Nom de Massif	Commune	Identification cadastrale	Caractéristique du boisement	Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichage après opérations de défrichage	Surface fiscale de référence (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à autorisation de défrichage (m <sup>2</sup> )
36	Boisement de la Sole à Porquéricourt	Porquéricourt	60511000ZCDP24	Collectivités	Emprise Type 1	NC	691,2
36	Boisement de la Sole à Porquéricourt		601511000ZCDP04	Collectivités	Emprise Type 1	NC	56,6
36	Boisement de la Sole à Porquéricourt		601511000ZCDP05	Collectivités	Emprise Type 1	NC	577,2
36	Boisement de la Sole à Porquéricourt		601511000ZCDP07	Collectivités	Emprise Type 1	NC	639,2
36	Boisement de la Sole à Porquéricourt		601511000ZCDP08	Collectivités	Emprise Type 1	NC	87,8
36	Boisement de la Sole à Porquéricourt		601511000ZCDP09	Collectivités	Emprise Type 1	NC	955,9
40	Bois Colinet à Porquéricourt		60511000ZBDP23	Collectivités	Emprise Type 1	NC	286,8
41	Bois Colinet à Porquéricourt		60511000ZB00041	Collectivités	Emprise Type 1	547	64,7
41	Bois Prudent à Porquéricourt		60511000ZB00012	Privé	Emprise Type 1	1650	13,6
41	Bois Prudent à Porquéricourt	60511000ZB00011	Privé	Emprise Type 1	888	84,0	
41	Bois Prudent à Porquéricourt	60511000ZB00011	Privé	Emprise Type 3	888	143,3	
41	Bois Prudent à Porquéricourt	60511000ZB00013	Privé	Emprise Type 1	10262	95,8	
41	Bois Prudent à Porquéricourt	60511000ZB00013	Privé	Emprise Type 3	10262	221,2	
43	Boisement Le Mont Fort à Catigny	Catigny	60132000ZB0038	Privé	Emprise Type 1	5415	92,5
43	Boisement Le Mont Fort à Catigny		60132000ZB0068	Privé	Emprise Type 1	359	8,1
43	Boisement Le Mont Fort à Catigny		60132000ZBDP07	Collectivités	Emprise Type 1	NC	3826,4
44	Bois du Quesnoy à Campagne	Campagne	60121000ZD0039	Privé	Emprise Type 1	3260	265,8
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000AC0028	Privé	Emprise Type 1	344562	5955,7
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000ACDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	121,4
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000ZADP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	184,4
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000ZDDP03	Collectivités	Emprise Type 1	NC	18,3
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000AC0027	Privé	Emprise Type 1	3620	2742,4
44	Bois du Quesnoy à Campagne		601121000ACDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	18,1
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000ZA0015	Privé	Emprise Type 1	19150	181,4
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000AC0024	Privé	Emprise Type 1	1256	5,9
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000AC0021	Privé	Emprise Type 1	2545	13,2
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000ZA0014	Privé	Emprise Type 1	15730	35,6
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000ZA0016	Privé	Emprise Type 1	10290	76,6
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000ZA0017	Privé	Emprise Type 1	94490	356,2
44	Bois du Quesnoy à Campagne		60121000ZD0040	Privé	Emprise Type 1	75040	329,8
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont		Frétoy-le-Château	60263000AB0031	Privé	Emprise Type 1	4139
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont	60263000AB0028		Privé	Emprise Type 1	48087	953,7
128	Bosquet de la RD932, lieu-dit le Poncelet à Noyon	Noyon	60471000AB0090	Collectivités	Emprise Type 1	914	189,0
128	Bosquet de la RD932, lieu-dit le Poncelet à Noyon		60471000AB0091	Collectivités	Emprise Type 1	5020	182,7
128	Bosquet de la RD932, lieu-dit le Poncelet à Noyon		60471000ABDP14	Collectivités	Emprise Type 1	NC	1237,4
150	Boisement de la Mève à Catigny	Catigny	60132000AD0001	Privé	Emprise Type 1	35560	13716,7
150	Boisement de la Mève à Catigny	Catigny	60132000ZB0035	Privé	Emprise Type 1	9280	612,8

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichage après opérations de défrichage</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichage (m<sup>2</sup>)</i>
150	Boisement de la Mève à Catigny		60132000ZB0066	Privé	Emprise Type 1	15	0,7
150	Boisement de la Mève à Catigny		60132000ADDP06	Collectivités	Emprise Type 1	NC	4917,5
150	Boisement de la Mève à Catigny		60132000AD0002	Privé	Emprise Type 1	85667	963,7
150	Boisement de la Mève à Catigny		60132000ZBDP07	Collectivités	Emprise Type 1	NC	81,4
150	Boisement de la Mève à Catigny		60132000ZB0020	Privé	Emprise Type 1	16930	66,1
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles		601511000ACDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	59,5
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles		601511000ZCDP01	Collectivités	Emprise Type 3	NC	16,1
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles		601511000ZCDP03	Collectivités	Emprise Type 1	NC	46,6
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles	Porquéricourt	601511000ZCDP06	Collectivités	Emprise Type 1	NC	63,5
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles		60511000ZC00036	Collectivités	Emprise Type 1	1036	10,6
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles		60657000ZBDP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	7,5
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles		60511000ZCDP24	Collectivités	Emprise Type 1	NC	913,7
1002	Boisement du Château de la Viéville à Porquéricourt et Vauchelles		60511000ZCDP24	Collectivités	Emprise Type 3	NC	1,4
1004	Bosquet Guimain	Libermont	60362000ZADP13	Collectivités	Emprise Type 1	NC	1,2

Tableau 11 : Liste des parcelles cadastrales concernées par les opérations de défrichement dans la Somme

(Source : ONE2 et ASCW, 2023)

N° de massif	Nom de Massif	Commune	Identification cadastrale	Caractéristique du boisement	Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement	Surface fiscale de référence (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m <sup>2</sup> )
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont	Ercheu	80279000ZK0044	Privé	Emprise Type 1	4400	1499,7
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont		80279000ZK0046	Privé	Emprise Type 1	4240	1797,6
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont		80279000ZK0047	Privé	Emprise Type 1	2270	59,9
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont		80279000ZK0045	Privé	Emprise Type 1	380	231,2
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont		80279000ZKDP30	Collectivités	Emprise Type 1	NC	603,2
51	Boisement de la Sablière à Breuil	Breuil	801390000A0013	Privé	Emprise Type 1	15640	5049,7
51	Boisement de la Sablière à Breuil		801390000A0013	Privé	Emprise Type 3	15640	94,8
51	Boisement de la Sablière à Breuil		801390000A0012	Privé	Emprise Type 1	6560	1476,4
51	Boisement de la Sablière à Breuil		801390000A0012	Privé	Emprise Type 3	6560	7,7
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	Languevoisin-Quiquery	80465000AB0015	Privé	Emprise Type 1	12445	411,9
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0021	Privé	Emprise Type 1	675	7,1
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0023	Privé	Emprise Type 1	675	49,3
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0024	Privé	Emprise Type 1	3401	127,2
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	Nesle	805850000X0052	Collectivités	Emprise Type 1	776	231,6
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		805850000X0051	Privé	Emprise Type 1	7625	6926,9
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80585000ZB0029	Privé	Emprise Type 1	21064	46,1
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80585000AHDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	275,6
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB00210	Privé	Emprise Type 1	149	132,9
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000ABDP04	Collectivités	Emprise Type 1	NC	2043,8
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000ABDP82	Collectivités	Emprise Type 1	NC	164,5
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000ABDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	74,8
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000ABDP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	21,0
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		805850000XDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	1,2
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	805850000XDP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	2,8	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	805850000XDP03	Collectivités	Emprise Type 1	NC	39,3	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	80585000AHDP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	4,7	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	80585000AHDP03	Collectivités	Emprise Type 1	NC	7,3	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	80585000ZBDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	3,5	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	80585000ZBDP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	10,6	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	80585000ZBDP05	Collectivités	Emprise Type 1	NC	109,7	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	805850000XDP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	486,4	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	805850000XDP83	Collectivités	Emprise Type 1	NC	665,8	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	80585000ZBDP45	Collectivités	Emprise Type 1	NC	148,5	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	80585000ZBDP84	Collectivités	Emprise Type 1	NC	4,2	
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	805850000X0100	Privé	Emprise Type 1	359	36,6	

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m<sup>2</sup>)</i>
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	Nesle	80585000AH0019	Privé	Emprise Type 1	1902	995,3
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		805850000X0101	Privé	Emprise Type 1	175	76,6
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80585000AH0018	Privé	Emprise Type 1	680	15,2
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0209	Privé	Emprise Type 1	160	146,3
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80585000ZD0012	Privé	Emprise Type 1	27510	67,7
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0022	Privé	Emprise Type 1	1348	82,0
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0018	Privé	Emprise Type 1	8730	6587,9
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0019	Privé	Emprise Type 1	10370	6640,7
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0020	Privé	Emprise Type 1	5040	3831,3
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0131	Privé	Emprise Type 1	3779	2363,7
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0040	Privé	Emprise Type 1	7190	4340,6
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0042	Privé	Emprise Type 1	3525	1421,4
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle		80465000AB0041	Privé	Emprise Type 1	9230	8854,5
53	Boisement de la voie ferrée, lieu-dit Au bois de Rouy à Nesle	Nesle	80585000ZB0013	Collectivités	Emprise Type 3	1809	21,6
53	Boisement de la voie ferrée, lieu-dit Au bois de Rouy à Nesle		80585000ZB0017	Collectivités	Emprise Type 3	1809	112,4
53	Boisement de la voie ferrée, lieu-dit Au bois de Rouy à Nesle		80585000ZB0017	Collectivités	Emprise Type 1	1809	30,0
53	Boisement de la voie ferrée, lieu-dit Au bois de Rouy à Nesle		80585000ZB0012	Privé	Emprise Type 3	1809	28,9
53	Boisement de la voie ferrée, lieu-dit Au bois de Rouy à Nesle		80585000ZB0032	Privé	Emprise Type 1	14250	580,5
54	Bois Renantel à Pargny	Pargny	80616000ZA0049	Privé	Emprise Type 1	18880	6003,7
56	Boisement de la Vallée à Cizancourt	Cizancourt	80197000ZC0032	Privé	Emprise Type 1	14630	1365,8
56	Boisement de la Vallée à Cizancourt		80197000ZC0016	Privé	Emprise Type 1	5935	63,5
56	Boisement de la Vallée à Cizancourt		80197000ZC0017	Privé	Emprise Type 1	4470	35,4
56	Boisement de la Vallée à Cizancourt		80197000ZC0015	Privé	Emprise Type 1	6417	98,6
56	Boisement de la Vallée à Cizancourt		80197000ZC0018	Privé	Emprise Type 1	1718	26,4
57	Boisement de la RD1029, lieu-dit Sole du Bois Saint-Louis à Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	80801000ZD0012	Privé	Emprise Type 1	202114	2735,7
57	Boisement de la RD1029, lieu-dit Sole du Bois Saint-Louis à Villers-Carbonnel		80801000ZD0012	Privé	Emprise Type 3	202114	839,4
57	Boisement de la RD1029, lieu-dit Sole du Bois Saint-Louis à Villers-Carbonnel		80801000ZDDP07	Collectivités	Emprise Type 1	NC	67,2
59	Boisement de la Vallée Médard à Biaches	Biaches	801020000Z0027	Privé	Emprise Type 1	1920	270,3
59	Boisement de la Vallée Médard à Biaches		801020000Z0029	Privé	Emprise Type 1	1550	1026,0
59	Boisement de la Vallée Médard à Biaches		801020000Z0028	Privé	Emprise Type 1	36250	406,4
59	Boisement de la Vallée Médard à Biaches		801020000Z0028	Privé	Emprise Type 3	36250	2,3
59	Boisement de la Vallée Médard à Biaches		801020000Z0162	Privé	Emprise Type 1	21070	896,3
59	Boisement de la Vallée Médard à Biaches		801020000Z0026	Privé	Emprise Type 1	30000	45,0
60	Boisement Au bois de Bazincourt à Biaches		80102000AADP03	Collectivités	Emprise Type 1	NC	509,1
60	Boisement Au bois de Bazincourt à Biaches	80102000AA0041	Privé	Emprise Type 3	38568	7205,6	
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres	Étricourt-Manancourt	80298000ZK0011	Privé	Emprise type 1	08610	169,1

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichage après opérations de défrichage</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichage (m<sup>2</sup>)</i>	
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres	Étricourt-Manancourt	80298000ZK0012	Privé	Emprise type 1	06180	40,9	
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres		80298000ZK0013	Privé	Emprise type 1	37300	13,5	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	80801000AH0003	Privé	Emprise Type 1	7355	4616,2	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel		80801000AH0003	Privé	Emprise Type 3	7355	5,8	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel		80801000AH0059	Privé	Emprise Type 1	9038	1429,0	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel		80801000AH0059	Privé	Emprise Type 3	9038	48,6	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel		80801000AH0064	Privé	Emprise Type 1	57809	37,7	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel		80801000AH0064	Privé	Emprise Type 3	57809	252,0	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel		80801000AH0086	Privé	Emprise Type 1	838	617,3	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel		80801000AH0086	Privé	Emprise Type 3	838	14,8	
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel		80801000AHDP05	Collectivités	Emprise Type 1	NC	972,9	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		Saint-Christ-Briost	80701000ZI0009	Privé	Emprise Type 1	219730	75,7
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel			80701000R0007	Privé	Emprise Type 1	24489	108,9
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80701000ABDP01		Collectivités	Emprise Type 1	NC	36,9	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80701000ABDP02		Collectivités	Emprise Type 1	NC	55,1	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80701000ZIDP01		Collectivités	Emprise Type 1	NC	2,6	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80701000ZIDP02		Collectivités	Emprise Type 1	NC	50,8	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80801000ZE0027		Collectivités	Emprise Type 1	510	245,4	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80801000ZE0027		Collectivités	Emprise Type 3	510	11,0	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80801000AHDP01		Collectivités	Emprise Type 1	NC	0,7	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80801000AHDP02		Collectivités	Emprise Type 3	NC	9,8	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	80801000AHDP03		Collectivités	Emprise Type 1	NC	2,0	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	80801000AHDP04	Collectivités	Emprise Type 1	NC	3,4	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000AHDP05	Collectivités	Emprise Type 1	NC	8,8	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000ZEDP01	Collectivités	Emprise Type 3	NC	32,4	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000ZEDP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	5,1	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000AH0057	Privé	Emprise Type 1	768	412,2	
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000AH0060	Privé	Emprise Type 1	2160	1725,4	

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m²)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m²)</i>
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	80801000AH0078	Privé	Emprise Type 1	11	4,1
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000AH0079	Privé	Emprise Type 1	360	199,8
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000AH0082	Privé	Emprise Type 1	838	615,3
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000ZE0035	Privé	Emprise Type 1	68430	183,5
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Saint-Christ-Briost	807010000R0012	Privé	Emprise Type 1	98876	1150,4
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80701000AB0039	Privé	Emprise Type 1	2370	1427,6
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	80801000AH0001	Privé	Emprise Type 1	1715	1396,3
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000ZE0028	Privé	Emprise Type 1	3683	194,5
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000ZE0028	Privé	Emprise Type 3	3683	117,9
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000ZE0036	Privé	Emprise Type 1	583305	118,8
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Saint-Christ-Briost	80801000ZE0036	Privé	Emprise Type 3	583305	8,2
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		807010000RDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	289,0
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80701000ABDP41	Collectivités	Emprise Type 1	NC	3445,2
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80701000ZIDP11	Collectivités	Emprise Type 1	NC	1239,9
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	80801000AHDP05	Collectivités	Emprise Type 1	NC	1225,7
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000AHDP05	Collectivités	Emprise Type 3	NC	0,2
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80801000ZEDP09	Collectivités	Emprise Type 1	NC	599,6
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Saint-Christ-Briost	80701000ZK00003	Privé	Emprise Type 1	7245	1,6
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	80801000AH0005	Privé	Emprise Type 1	9635	8,5
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	Saint-Christ-Briost	80701000ZK0003	Privé	Emprise Type 1	24489	2244,0
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel		80701000AB0001	Privé	Emprise Type 1	558	492,5
117	Boisement de la Motte à Barleux	Barleux	80054000ZEDP08	Collectivités	Emprise Type 1	NC	9,1
117	Boisement de la Motte à Barleux		80054000ZE0018	Privé	Emprise Type 1	132600	9655,9
117	Boisement de la Motte à Barleux		80054000ZE0012	Privé	Emprise Type 1	17472	4458,1
117	Boisement de la Motte à Barleux		80054000ZE0013	Privé	Emprise Type 1	2180	1969,1
117	Boisement de la Motte à Barleux		80054000ZE0014	Privé	Emprise Type 1	1770	1710,1
117	Boisement de la Motte à Barleux		80054000ZE0015	Privé	Emprise Type 1	3980	3838,7

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m<sup>2</sup>)</i>
117	Boisement de la Motte à Barleux	Barleux	80054000ZE0008	Privé	Emprise Type 1	45600	508,7
117	Boisement de la Motte à Barleux		80054000ZE0017	Privé	Emprise Type 1	5000	1781,3
117	Boisement de la Motte à Barleux		80054000ZE0007	Privé	Emprise Type 1	46963	88,5
152	Boisement du Rideau de bois de Béthencourt à Béthencourt-sur-Somme	Béthencourt-sur-Somme	800970000Z0093	Privé	Emprise Type 1	1495	193,0
152	Boisement du Rideau de bois de Béthencourt à Béthencourt-sur-Somme		800970000Z0094	Privé	Emprise Type 1	23750	4979,6
152	Boisement du Rideau de bois de Béthencourt à Béthencourt-sur-Somme		800970000Z0095	Privé	Emprise Type 1	197620	1663,8
152	Boisement du Rideau de bois de Béthencourt à Béthencourt-sur-Somme		800970000Z0092	Privé	Emprise Type 1	70940	182,2
155	Boisement des Croisettes à Saint-Christ-Briost	Saint-Christ-Briost	80701000ZHDP10	Collectivités	Emprise Type 1	NC	1122,6
155	Boisement des Croisettes à Saint-Christ-Briost		80701000ZHDP87	Collectivités	Emprise Type 1	NC	47,5
155	Boisement des Croisettes à Saint-Christ-Briost		80701000ZH0016	Privé	Emprise Type 1	21660	393,3
155	Boisement des Croisettes à Saint-Christ-Briost		80701000ZH0040	Privé	Emprise Type 1	36654	139,5
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	80801000AH0059	Privé	Emprise Type 1	9038	523,8
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel		80801000AH0059	Privé	Emprise Type 3	9038	111,5
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel		80801000AH0081	Privé	Emprise Type 1	1324	139,1
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel		80801000AH0084	Privé	Emprise Type 1	2631	636,4
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel		80801000AH0084	Privé	Emprise Type 3	2631	195,1
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel		80801000AH0062	Privé	Emprise Type 1	16901	447,8
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel		80801000AHDP05	Collectivités	Emprise Type 1	NC	5,4
157	Boisement de la butte des Billes à Saint-Christ-Briost	Saint-Christ-Briost	80701000ABDP42	Collectivités	Emprise Type 1	NC	45,3
158	Boisement de la RD1029, lieu-dit Pont les Brie à Eterpigny	Éterpigny	80294000ZB0017	Privé	Emprise Type 1	3729	2388,9
158	Boisement de la RD1029, lieu-dit Pont les Brie à Eterpigny		80294000ZB0015	Privé	Emprise Type 1	242526	347,2
158	Boisement de la RD1029, lieu-dit Pont les Brie à Eterpigny		80294000ZBDP06	Collectivités	Emprise Type 1	NC	80,6
302	Bosquet la Couture entre Allaines et Cléry-sur-Somme	Allaines	80017000ZB0030	Privé	Emprise Type 3	113290	9,5
302	Bosquet la Couture entre Allaines et Cléry-sur-Somme	Cléry-sur-Somme	80199000ZK0020	Privé	Emprise Type 3	563080	6,2
305	Boisement du Canal du Nord à Allaines, rive droite, à l'est de la RD 1017	Allaines	80017000ZK0010	Privé	Emprise type 1	36580	180,8
312	Boisement le Paradis à Vaches à Bouchavesnes-Bergen	Bouchavesnes-Bergen	801150000A0052	Privé	Emprise type 1	41990	5184,2
312	Boisement le Paradis à Vaches à Bouchavesnes-Bergen		801150000A0073	Privé	Emprise type 1	5520	364,5
312	Boisement le Paradis à Vaches à Bouchavesnes-Bergen		80115000ZC0005	Privé	Emprise type 1	6740	518,3
312	Boisement le Paradis à Vaches à Bouchavesnes-Bergen		80115000ZC0006	Collectivités	Emprise type 1	3900	11,0
312	Boisement le Paradis à Vaches à Bouchavesnes-Bergen		80115000ZC0007	Privé	Emprise type 1	21630	3612,5
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000F0009	Privé	Emprise type 1	12500	11426,3
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000F0010	Privé	Emprise type 1	6900	6862,8
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000F0060	Privé	Emprise type 1	18667	133,0
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000F0065	Privé	Emprise type 1	7464	7311,6
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000F0066	Privé	Emprise type 1	24999	669,9

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m<sup>2</sup>)</i>	
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen	Bouchavesnes-Bergen	801150000FDP07	Collectivités	Emprise type 1	NC	214,9	
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000ZC0008	Privé	Emprise type 1	23800	1031,9	
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000ZC0011	Privé	Emprise type 1	10370	54,8	
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000ZC0012	Privé	Emprise type 1	17030	1162,6	
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen		801150000ZCDP06	Collectivités	Emprise type 1	NC	0,1	
317	Fourré Nord-Est de la rue de Bouchavesnes à Allaines	Allaines	800170000ZDDP26	Collectivités	Emprise type 1	NC	190,2	
317	Fourré Nord-Est de la rue de Bouchavesnes à Allaines		800170000ZDDP26	Collectivités	Emprise Type 3	NC	154,4	
321	Bois Bricout à Allaines et Moislains	Moislains	805520000P0124	Privé	Emprise type 1	29160	395,1	
321	Bois Bricout à Allaines et Moislains		805520000P0124	Privé	Emprise Type 3	29160	307,3	
321	Bois Bricout à Allaines et Moislains		805520000P0125	Privé	Emprise Type 3	1500	461,4	
321	Bois Bricout à Allaines et Moislains		805520000P0125	Privé	Emprise type 1	1500	803,6	
321	Bois Bricout à Allaines et Moislains		805520000ZA0008	Privé	Emprise Type 3	31880	68,2	
321	Bois Bricout à Allaines et Moislains		805520000ZA0008	Privé	Emprise type 1	31880	0,3	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés	Moislains	805520000P0147	Privé	Emprise type 1	15980	175,6	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000P0148	Privé	Emprise type 1	9750	13,5	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000P0148	Privé	Emprise Type 3	9750	72,5	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000P0182	Privé	Emprise type 1	13700	8,4	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000P0182	Privé	Emprise Type 3	13700	88,3	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000P0183	Privé	Emprise type 1	1815	77,8	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000P0183	Privé	Emprise Type 3	1815	2,0	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000P0238	Privé	Emprise type 1	12389	69,9	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000PDP25	Collectivités	Emprise type 1	NC	149,1	
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés		805520000PDP25	Collectivités	Emprise Type 3	NC	80,8	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		Moislains	805520000Q0088	Privé	Emprise type 1	11000	110,1
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains			805520000Q0089	Privé	Emprise type 1	16313	0,4
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains			805520000Q0092	Privé	Emprise Type 3	1688	111,7
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains	805520000Q0093		Privé	Emprise Type 3	1688	115,4	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains	805520000Q0094		Privé	Emprise Type 3	4188	22,1	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains	805520000Q0104		Privé	Emprise Type 3	468	259,1	

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m<sup>2</sup>)</i>	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains	Moislains	805520000Q0105	Privé	Emprise Type 3	563	421,3	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0106	Privé	Emprise Type 3	2032	1186,1	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0106	Privé	Emprise type 1	2032	245,9	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0107	Privé	Emprise type 1	7408	2987,0	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0107	Privé	Emprise Type 3	7408	2927,0	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0108	Privé	Emprise Type 3	1000	718,9	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0109	Privé	Emprise Type 3	1250	61,5	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0109	Privé	Emprise type 1	1250	1003,5	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0110	Privé	Emprise type 1	3250	1867,6	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0110	Privé	Emprise Type 3	3250	663,4	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0111	Privé	Emprise type 1	2625	2039,7	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0112	Privé	Emprise type 1	1832	1412,6	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0168	Privé	Emprise type 1	436	0,4	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0173	Privé	Emprise type 1	350	266,2	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0174	Privé	Emprise Type 3	350	29,8	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0174	Privé	Emprise type 1	350	242,4	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0182	Privé	Emprise type 1	7026	655,1	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0187	Privé	Emprise Type 3	4046	4,0	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0187	Privé	Emprise type 1	4046	2989,2	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0189	Privé	Emprise type 1	1298	966,1	
326	Boisement entre le Canal du Nord et le chemin Callot, rive gauche, à Moislains		805520000Q0189	Privé	Emprise Type 3	1298	109,1	
329	Boisement de la RD184, lieu-dit le Moulin à vents à Moislains		Moislains	805520000QDP48	Collectivités	Emprise type 1	NC	4,0
329	Boisement de la RD184, lieu-dit le Moulin à vents à Moislains			805520000SDP29	Collectivités	Emprise type 1	NC	333,5
329	Boisement de la RD184, lieu-dit le Moulin à vents à Moislains	805520000SDP29		Collectivités	Emprise Type 3	NC	812,8	
329	Boisement de la RD184, lieu-dit le Moulin à vents à Moislains	805520000SDP36		Collectivités	Emprise type 1	NC	29,4	
333	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	Moislains	805520000R0038	Privé	Emprise type 1	6000	32,4	
333	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains		805520000R0039	Privé	Emprise type 1	9625	4253,4	

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m²)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m²)</i>
333	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	Moislains	805520000R0115	Privé	Emprise type 1	4410	468,6
333	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains		805520000R0117	Privé	Emprise type 1	10610	633,4
333	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains		805520000R0119	Collectivités	Emprise type 1	1051	10,2
333	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains		805520000R0121	Privé	Emprise type 1	2946	13,5
334	Bosquet du chemin des Morts, lieu-dit Au grand Chemin de Nurlu à Moislains	Moislains	805520000R0043	Collectivités	Emprise type 1	1500	576,3
334	Bosquet du chemin des Morts, lieu-dit Au grand Chemin de Nurlu à Moislains		805520000RDP28	Collectivités	Emprise type 1	NC	20,3
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	Moislains	805520000X0147	Privé	Emprise type 1	20200	30,2
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0148	Privé	Emprise type 1	579	323,0
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0149	Privé	Emprise type 1	50000	474,6
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0150	Privé	Emprise type 1	10375	1728,6
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0150	Privé	Emprise Type 3	10375	850,6
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0151	Privé	Emprise type 1	4500	288,3
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0152	Privé	Emprise type 1	1104	54,5
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0158	Privé	Emprise type 1	5690	707,8
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0161	Privé	Emprise type 1	1480	1448,1
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0164	Privé	Emprise Type 3	11500	172,7
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0165	Privé	Emprise Type 3	28375	115,8
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0218	Privé	Emprise type 1	17976	109,2
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0220	Privé	Emprise type 1	407	407,0
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0222	Privé	Emprise type 1	1142	179,2
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0224	Privé	Emprise type 1	1111	63,6
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0225	Privé	Emprise type 1	994	51,0
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0253	Privé	Emprise type 1	5931	4530,2
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0256	Privé	Emprise type 1	1029	1029,0
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains		805520000X0257	Privé	Emprise type 1	2936	2348,7
338	Boisement de la Vallée Mayet		Moislains	805520000X0141	Privé	Emprise type 1	2750
338	Boisement de la Vallée Mayet	805520000X0143		Privé	Emprise type 1	830	531,5

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichage après opérations de défrichage</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichage (m<sup>2</sup>)</i>	
338	Boisement de la Vallée Mayet	Moislains	805520000X0144	Privé	Emprise type 1	16125	7972,1	
338	Boisement de la Vallée Mayet		805520000X0171	Privé	Emprise type 1	57065	44,5	
339	Boisement de la Vallée Marquet	Moislains	805520000T0032	Privé	Emprise type 1	8140	470,5	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000T0033	Privé	Emprise type 1	14250	762,1	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000T0034	Privé	Emprise type 1	7060	3179,5	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000T0035	Privé	Emprise type 1	3090	2456,3	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000T0036	Privé	Emprise type 1	58700	3188,4	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000T0046	Privé	Emprise type 1	10350	280,1	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000T0058	Privé	Emprise type 1	81020	3011,1	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000T0059	Privé	Emprise type 1	42400	1264,7	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000T0121	Privé	Emprise type 1	20366	212,2	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000TDP17	Collectivités	Emprise type 1	NC	68,9	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000X0137	Privé	Emprise type 1	17715	16,3	
339	Boisement de la Vallée Marquet		805520000XDP18	Collectivités	Emprise type 1	NC	1,7	
340	Boisement frontalier entre Moislains et Nurlu		Moislains	805520000T0047	Privé	Emprise type 1	5090	261,4
340	Boisement frontalier entre Moislains et Nurlu			805520000T0048	Privé	Emprise type 1	2060	285,2
340	Boisement frontalier entre Moislains et Nurlu	805520000T0049		Privé	Emprise type 1	11530	270,4	
340	Boisement frontalier entre Moislains et Nurlu	805520000T0055		Privé	Emprise type 1	11680	203,6	
340	Boisement frontalier entre Moislains et Nurlu	805520000T0056		Privé	Emprise type 1	4550	0,7	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	Étricourt-Manancourt	802980000X0187	Privé	Emprise type 1	16740	15,9	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		802980000XDP15	Collectivités	Emprise type 1	NC	7,3	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	Moislains	805520000X0090	Privé	Emprise type 1	600	390,7	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0100	Privé	Emprise type 1	2090	49,6	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0101	Privé	Emprise type 1	10690	22,8	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0264	Privé	Emprise type 1	5371	199,0	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0274	Privé	Emprise type 1	2080	521,3	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0275	Privé	Emprise type 1	213162	8925,4	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0278	Privé	Emprise type 1	274	216,3	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0281	Privé	Emprise type 1	411	334,0	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0285	Privé	Emprise type 1	189	129,8	
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0286	Privé	Emprise type 1	806	593,2	

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m<sup>2</sup>)</i>
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	Moislains	805520000X0287	Privé	Emprise type 1	388	298,7
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0288	Privé	Emprise type 1	1038	939,2
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0289	Privé	Emprise type 1	229	120,5
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0290	Privé	Emprise type 1	60	60,0
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0291	Privé	Emprise type 1	541	427,7
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0292	Privé	Emprise type 1	102	84,7
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0293	Privé	Emprise type 1	162	133,8
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0294	Privé	Emprise type 1	845	655,8
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0295	Privé	Emprise type 1	505	313,1
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0296	Privé	Emprise type 1	771	579,6
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0297	Privé	Emprise type 1	1379	825,6
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0298	Privé	Emprise type 1	6	6,0
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0299	Privé	Emprise type 1	102	102,0
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0300	Privé	Emprise type 1	154	94,6
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0301	Privé	Emprise type 1	393	116,7
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0302	Privé	Emprise type 1	124	104,6
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains		805520000X0303	Privé	Emprise type 1	57	31,6
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains	Moislains	805520000X0085	Privé	Emprise Type 3	60970	1134,9
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains		805520000X0085	Privé	Emprise type 1	60970	385,1
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains		805520000X0086	Privé	Emprise Type 3	2030	88,0
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains		805520000X0086	Privé	Emprise type 1	2030	1001,2
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains		805520000X0274	Privé	Emprise type 1	2080	46,9
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains		805520000X0275	Privé	Emprise Type 3	213162	1,4
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains		805520000X0275	Privé	Emprise type 1	213162	316,3
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains		805520000X0297	Privé	Emprise type 1	1379	58,1
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains		805520000X0303	Privé	Emprise type 1	57	0,5
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		Étricourt-Manancourt	802980000X0137	Privé	Emprise Type 3	48060
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	802980000X0137		Privé	Emprise type 1	48060	13865,4
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	802980000X0138		Privé	Emprise type 1	1030	1030,0

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m<sup>2</sup>)</i>
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	Étricourt-Manancourt	802980000X0187	Privé	Emprise type 1	16740	1035,4
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		802980000X0204	Privé	Emprise Type 3	514605	16973,6
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		802980000X0204	Privé	Emprise type 1	514605	78047,0
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		802980000X0207	Privé	Emprise type 1	10600	7994,3
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		802980000X0208	Privé	Emprise type 1	730	320,1
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		802980000XDP14	Collectivités	Emprise Type 3	NC	37,4
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		802980000XDP14	Collectivités	Emprise type 1	NC	5584,6
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		802980000XDP34	Collectivités	Emprise type 1	NC	1366,8
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		802980000ZMDP19	Collectivités	Emprise type 1	NC	27,9
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		805520000X0275	Privé	Emprise Type 3	213162	9,1
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	Moislains	805520000X0275	Privé	Emprise type 1	213162	24,8
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		805520000XDP26	Collectivités	Emprise type 1	NC	32,5
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt		805520000XDP26	Collectivités	Emprise Type 3	NC	21,0
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000X0203	Privé	Emprise type 1	21840	16379,3
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	802980000X0203	Privé	Emprise Type 3	21840	36,0	
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	802980000X0264	Privé	Emprise type 1	7750	5417,7	
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	802980000XDP12	Collectivités	Emprise type 1	NC	922,8	
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	802980000XDP34	Collectivités	Emprise type 1	NC	1,1	
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	802980000ZM0017	Privé	Emprise type 1	36321	75,3	
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	802980000ZM0018	Privé	Emprise type 1	10019	52,0	
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	Étricourt-Manancourt	802980000ZM0018	Privé	Emprise Type 3	10019	62,9
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000ZM0020	Privé	Emprise type 1	1395	1023,2
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000ZM0020	Privé	Emprise Type 3	1395	5,9
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000ZM0029	Collectivités	Emprise type 1	1624	0,5
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000ZM0040	Privé	Emprise Type 3	8067	66,2
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000ZM0041	Privé	Emprise type 1	8000	1325,5
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000ZM0041	Privé	Emprise Type 3	8000	1749,0
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000ZMDP11	Collectivités	Emprise type 1	NC	15,1
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt		802980000ZMDP19	Collectivités	Emprise type 1	NC	1,1
350	Boisement sud de la Tortille, lieu-dit Pré Sure à Etricourt-Manancourt		Étricourt-Manancourt	802980000AH0075	Privé	Emprise type 1	71060
350	Boisement sud de la Tortille, lieu-dit Pré Sure à Etricourt-Manancourt	802980000AHDP35		Collectivités	Emprise type 1	NC	108,8
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	Étricourt-Manancourt	802980000ZH0042	Collectivités	Emprise Type 3	3875	132,3
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		802980000ZL0004	Privé	Emprise type 1	35830	0,1
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		802980000ZL0005	Privé	Emprise type 1	8800	3,6
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		802980000ZL0006	Privé	Emprise type 1	8730	37,6

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichage après opérations de défrichage</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichage (m<sup>2</sup>)</i>
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	Étricourt-Manancourt	80298000ZL0007	Privé	Emprise type 1	3317	2176,3
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		80298000ZL0008	Collectivités	Emprise type 1	2482	1732,7
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		80298000ZL0009	Privé	Emprise type 1	4059	334,0
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		80298000ZL0010	Privé	Emprise type 1	43282	23,7
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		80298000ZL0016	Collectivités	Emprise Type 3	7568	653,4
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		80298000ZL0017	Collectivités	Emprise type 1	26090	9700,7
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		80298000ZL0018	Collectivités	Emprise Type 3	95300	4558,6
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		80298000ZL0018	Collectivités	Emprise type 1	95300	4178,9
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt		80298000ZM0028	Collectivités	Emprise type 1	2881	869,7
354	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit les Grenettes à Etricourt-Manancourt		Étricourt-Manancourt	80298000ZH0033	Collectivités	Emprise Type 3	1050
354	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit les Grenettes à Etricourt-Manancourt	80298000ZH0034		Privé	Emprise Type 3	18586	1179,3
354	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit les Grenettes à Etricourt-Manancourt	80298000ZH0035		Collectivités	Emprise Type 3	8492	161,8
354	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit les Grenettes à Etricourt-Manancourt	80298000ZHDP33		Collectivités	Emprise Type 3	NC	10,9
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt	Étricourt-Manancourt	80298000AD0149	Privé	Emprise type 1	3865	2,4
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZA0167	Privé	Emprise type 1	5180	933,8
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZA0169	Privé	Emprise type 1	5585	4568,0
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZA0281	Privé	Emprise type 1	5550	3695,4
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZA0283	Privé	Emprise type 1	6220	4218,9
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZH0028	Privé	Emprise type 1	8610	195,5
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZH0029	Privé	Emprise type 1	37774	569,5
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZH0030	Privé	Emprise type 1	6794	474,6
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZH0031	Privé	Emprise type 1	15183	200,3
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt		80298000ZHDP10	Collectivités	Emprise type 1	NC	26,3
356	Bosquet à l'angle des Grenettes et de la RD58 à Etricourt-Manancourt	Étricourt-Manancourt	80298000ZH0035	Collectivités	Emprise type 1	8492	140,6
356	Bosquet à l'angle des Grenettes et de la RD58 à Etricourt-Manancourt		80298000ZH0035	Collectivités	Emprise Type 3	8492	1348,7
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres	Équancourt	80275000ZA0016	Collectivités	Emprise type 1	766	3,5

N° de massif	Nom de Massif	Commune	Identification cadastrale	Caractéristique du boisement	Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement	Surface fiscale de référence (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m <sup>2</sup> )
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres	Équancourt	80275000ZA0017	Privé	Emprise type 1	27605	23,8
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80275000ZA0018	Privé	Emprise type 1	3050	14,4
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80275000ZA0028	Collectivités	Emprise type 1	269	2,8
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80275000ZA0029	Privé	Emprise type 1	36257	271,3
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80275000ZADP09	Collectivités	Emprise type 1	NC	1046,4
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZA0149	Collectivités	Emprise type 1	980	0,9
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZADP20	Collectivités	Emprise type 1	NC	2044,7
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZK0032	Privé	Emprise type 1	4279	3379,7
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZK0034	Privé	Emprise type 1	14910	10961,0
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZK0035	Privé	Emprise type 1	27481	1577,5
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres	Étricourt-Manancourt	80298000ZK0036	Privé	Emprise type 1	10550	9868,3
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZK0038	Privé	Emprise type 1	2174	1598,3
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZK0039	Privé	Emprise type 1	1050	812,9
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZK0040	Privé	Emprise type 1	1088	702,7
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZK0041	Privé	Emprise type 1	3230	2246,2
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZKDP16	Collectivités	Emprise type 1	NC	1071,4
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres		80298000ZKDP17	Collectivités	Emprise type 1	NC	1876,8
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre	Étricourt-Manancourt	80298000ZA0149	Collectivités	Emprise type 1	980	502,1
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0150	Privé	Emprise type 1	9480	7,8
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0175	Privé	Emprise type 1	1750	33,9
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0179	Privé	Emprise type 1	1871	1267,7
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0203	Privé	Emprise type 1	1644	1128,7
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0205	Privé	Emprise type 1	126	81,3
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0218	Privé	Emprise type 1	400	53,0
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0273	Privé	Emprise type 1	800	562,9

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m²)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m²)</i>	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre	Étricourt-Manancourt	80298000ZA0275	Privé	Emprise type 1	345	238,2	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0277	Privé	Emprise type 1	3440	2231,5	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0279	Privé	Emprise type 1	540	394,0	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0285	Privé	Emprise type 1	1480	1103,0	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0287	Privé	Emprise type 1	730	505,2	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0289	Privé	Emprise type 1	2570	1821,4	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZA0293	Privé	Emprise type 1	6560	1043,6	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZADP20	Collectivités	Emprise type 1	NC	1753,5	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZADP31	Collectivités	Emprise type 1	NC	490,1	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZK0001	Privé	Emprise type 1	48712	135,1	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZK0005	Privé	Emprise type 1	50880	23,9	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZK0006	Privé	Emprise type 1	20750	16,9	
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytre		80298000ZK0009	Collectivités	Emprise type 1	1422	25,3	
363	Boisement de la Couture à Allaines		Allaines	80017000ZD0021	Privé	Emprise type 1	14770	90,2
363	Boisement de la Couture à Allaines			80017000ZD0021	Privé	Emprise Type 3	14770	165,0
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0023		Privé	Emprise Type 3	16460	10,0	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0023		Privé	Emprise type 1	16460	177,4	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0042		Privé	Emprise Type 3	2383	4,5	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0045		Privé	Emprise Type 3	100	41,6	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0046		Privé	Emprise type 1	4910	257,5	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0046		Privé	Emprise Type 3	4910	727,3	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0047		Privé	Emprise Type 3	3829	0,1	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0048		Privé	Emprise type 1	1066	15,4	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZD0048		Privé	Emprise Type 3	1066	19,7	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZDDP26		Collectivités	Emprise type 1	NC	1028,7	
363	Boisement de la Couture à Allaines	80017000ZDDP26		Collectivités	Emprise Type 3	NC	297,5	
1004	Bosquet Guimain	Ercheu		80279000ZK0037	Privé	Emprise Type 1	1340	699,7
1004	Bosquet Guimain			80279000ZK0038	Privé	Emprise Type 1	5220	2392,8
1004	Bosquet Guimain		801279000ZKDP01	Collectivités	Emprise Type 1	NC	1,7	
1004	Bosquet Guimain		801279000ZKDP02	Collectivités	Emprise Type 1	NC	36,5	
1004	Bosquet Guimain		80279000ZKDP12	Collectivités	Emprise Type 1	NC	649,2	

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichage après opérations de défrichage</i>	<i>Surface fiscale de référence (m<sup>2</sup>)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichage (m<sup>2</sup>)</i>
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines	Allaines	80017000ZC0008	Collectivités	Emprise type 1	4550	814,2
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0009	Privé	Emprise type 1	1490	1489,2
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0010	Privé	Emprise type 1	9800	3514,5
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0011	Privé	Emprise type 1	31140	1,2
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0012	Privé	Emprise type 1	30580	11154,6
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0013	Privé	Emprise type 1	29720	19494,3
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0027	Privé	Emprise type 1	43520	11,5
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0028	Privé	Emprise type 1	40660	32,3
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0029	Collectivités	Emprise type 1	1610	1094,7
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0032	Collectivités	Emprise type 1	3040	2205,5
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0033	Privé	Emprise type 1	52310	463,4
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0038	Privé	Emprise type 1	10810	281,0
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZC0039	Privé	Emprise type 1	15980	10990,5
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		80017000ZCDP02	Collectivités	Emprise type 1	NC	119,3
310-311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines		Bouchavesnes-Bergen	80115000ZC0001	Privé	Emprise type 1	8190

**Tableau 12 : Liste des parcelles cadastrales concernées par les opérations de défrichement dans le Pas-de-Calais**

(Source : ONE4 et ASCW, 2023)

N° de massif	Nom de Massif	Commune	Identification cadastrale	Caractéristique du boisement	Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement	Surface fiscale de référence (m <sup>2</sup> )	Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m <sup>2</sup> )	
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres	Ytres	62909000ZL0033	Privé	Emprise type 1	35000	921,3	
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres		62909000ZL0034	Privé	Emprise type 1	13300	387,6	
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres		62909000ZL0064	Privé	Emprise type 1	140900	48247,0	
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres		62909000ZL0065	Privé	Emprise type 1	32000	4607,0	
82	Grand Bois d'Ytres à Ytres		62909000ZL0068	Privé	Emprise type 1	16050	886,9	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies	Hermies	62440000ZK0306	Privé	Emprise type 1	62708	0,3	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies	Ruyaulcourt	62731000ZA0211	Privé	Emprise type 1	23330	8107,1	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0183	Privé	Emprise type 1	04838	91,1	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0185	Privé	Emprise type 1	04586	118,9	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0187	Privé	Emprise type 1	10977	3754,8	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0188	Privé	Emprise type 1	03693	914,1	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0193	Privé	Emprise type 1	03739	77,7	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0196	Privé	Emprise type 1	72935	10786,7	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0211	Privé	Emprise type 1	23330	691,0	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0219	Privé	Emprise type 1	14458	49,0	
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chauffour Félix à Hermies		62731000ZA0220	Privé	Emprise type 1	11876	8317,5	
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies		Hermies	62440000ZE0084	Privé	Emprise type 1	01680	189,9
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies			62440000ZE0085	Privé	Emprise type 1	05990	525,3
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies			62440000ZE0086	Privé	Emprise type 1	10730	110,3
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	62440000ZE0223		Privé	Emprise type 1	03192	25,1	
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	62440000ZE0258		Privé	Emprise type 1	05740	4913,3	
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	62440000ZK0364		Privé	Emprise type 1	06822	27,3	
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	62440000ZK0370		Privé	Emprise type 1	06885	414,9	
88	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	Havrincourt	62421000ZD0034	Privé	Emprise type 1	02010	308,6	
88	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt		62421000ZD0035	Privé	Emprise type 1	07290	0,3	
88	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt		62421000ZK0001	Privé	Emprise type 1	06600	535,6	
88	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt		62421000ZK0002	Privé	Emprise type 1	02330	33,4	
92	Bosquet de la Voie d'Inchy à Havrincourt	Havrincourt	6421000ZDDP69	Collectivités	Emprise type 1	NC	3,0	
92	Bosquet de la Voie d'Inchy à Havrincourt		62421000ZYDP12	Collectivités	Emprise type 1	NC	63,9	
92	Bosquet de la Voie d'Inchy à Havrincourt		62421000ZDDP18	Collectivités	Emprise type 1	NC	473,4	

<i>N° de massif</i>	<i>Nom de Massif</i>	<i>Commune</i>	<i>Identification cadastrale</i>	<i>Caractéristique du boisement</i>	<i>Destination(s) de la surface soumise à autorisation de défrichement après opérations de défrichement</i>	<i>Surface fiscale de référence (m²)</i>	<i>Surface fiscale soumise à autorisation de défrichement (m²)</i>	
95	Boisement le Chemin Mandre à Bourlon	Bourlon	62164000ZRDP91	Collectivités	Emprise type 1	NC	12,8	
95	Boisement le Chemin Mandre à Bourlon		62164000ZR0006	Collectivités	Emprise type 1	12360	176,4	
95	Boisement le Chemin Mandre à Bourlon		62164000ZR0007	Privé	Emprise type 1	04320	436,8	
95	Boisement le Chemin Mandre à Bourlon		62164000ZR0008	Privé	Emprise type 1	20110	0,2	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	Hermies	62440000ZI0112	Privé	Emprise type 1	36740	200,7	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	Ruyaulcourt	62731000ZA0155	Privé	Emprise type 1	09205	171,3	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies		62731000ZA0156	Privé	Emprise type 1	02816	765,7	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies		62731000ZA0157	Privé	Emprise type 1	15497	3901,1	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies		62731000ZA0158	Privé	Emprise type 1	03178	810,7	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies		62731000ZA0159	Privé	Emprise type 1	06498	889,9	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies		62731000ZA0178	Privé	Emprise type 1	12320	122,1	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies		62731000ZA0179	Privé	Emprise type 1	07432	67,1	
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies		62731000ZA0224	Privé	Emprise type 1	11967	2182,9	
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies		Hermies	62440000ZH0173	Privé	Emprise type 1	02720	103,4
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies			62440000ZH0235	Privé	Emprise type 1	00298	1,5
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	62440000ZH0245		Privé	Emprise type 1	00978	320,1	
127	Boisements du Canal du Nord, de part et d'autre des Bosquets à Havrincourt	Havrincourt	62421000ZD0011	Privé	Emprise type 1	22330	0,0	
127	Boisements du Canal du Nord, de part et d'autre des Bosquets à Havrincourt		62421000ZD0012	Privé	Emprise type 1	40520	62,5	
127	Boisements du Canal du Nord, de part et d'autre des Bosquets à Havrincourt		62421000ZD0013	Privé	Emprise type 1	58630	7,3	
177	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	Oisy-le-Verger	62638000ZE0010	Privé	Emprise type 1	51790	512,4	
177	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger		62638000ZE0013	Privé	Emprise type 1	75000	6,2	
177	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger		62638000ZE0016	Privé	Emprise type 1	18400	11842,7	
177	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger		62638000ZE0018	Privé	Emprise type 1	03900	167,0	
177	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger		62638000ZE0092	Privé	Emprise type 1	18544	12042,3	
178	Boisement de l'Abbaye du Verger à Oisy-le-Verger	Oisy-le-Verger	626380000A0175	Privé	Emprise type 1	05555	2266,2	
184	Bosquet Le Moulin de la Marlière à Bourlon	Bourlon	62164000ZODP65	Collectivités	Emprise type 1	NC	77,6	
184	Bosquet Le Moulin de la Marlière à Bourlon		62164000ZPDP66	Collectivités	Emprise type 1	NC	92,0	
184	Bosquet Le Moulin de la Marlière à Bourlon		62164000ZODP10	Collectivités	Emprise type 1	NC	88,7	
184	Bosquet Le Moulin de la Marlière à Bourlon		62164000ZPDP11	Collectivités	Emprise type 1	NC	26,9	

### **5.3. Identification des propriétaires concernés par la demande de défrichement**

---

Les tableaux, qui recensent, par commune, l'ensemble des parcelles cadastrales concernées par la demande d'autorisation de défrichement et qui identifient pour chacune d'entre elles le propriétaire actuel, son adresse, la superficie totale de la parcelle cadastrale et l'emprise concernée par le défrichement, sont rassemblés en [Annexes](#) (voir Annexes 9.3).

### **5.4. Compatibilité avec les documents d'urbanisme**

---

Pour les parcelles soumises à défrichement situées hors de la bande déclarée d'utilité publique (DUP) pour les travaux du CSNE, une vérification de la compatibilité avec les documents d'urbanisme existants a été réalisée.

Aucune incompatibilité n'a été mise en évidence.

## 6. Analyse des restrictions au défrichement

### 6.1. Analyse de l'aléa lié à l'érosion des sols

#### 6.1.1. Définition de l'érosion des sols

L'érosion des sols est définie comme étant l'arrachage et le transport par l'eau ou le vent des particules du sol. C'est un processus naturel qui peut être amplifié par les actions de l'homme sur l'utilisation du sol.

L'érosion se développe lorsque les eaux de pluie ruissellent sur la parcelle, emportant les particules de terre. Ce ruissellement apparaît lorsque le sol n'est plus en capacité d'absorber l'eau excédentaire.

L'érosion des sols résulte de l'interaction entre de nombreux paramètres. Certains sont permanents, comme ceux relatifs à la topographie ou à la géomorphologie du sol, alors que d'autres évoluent dans le temps comme l'occupation du sol, ou présentent un caractère aléatoire comme la météorologie. L'érosion des sols peut engendrer des pertes en terres, une dégradation irréversible des terres agricoles (perte en éléments fertiles), des coulées de boues, de la turbidité ou une pollution des eaux.

Plusieurs paramètres interfèrent dans la caractérisation de ces phénomènes :

- La topographie : moins il y a de pente, plus le risque est écarté ;
- Le sol : les sols limoneux sont plus sensibles car sujets aux phénomènes de battance ;
- L'occupation des sols : par exemple les terres à nues sont celles qui présentent le plus de risque à l'érosion ;
- La pluviométrie : étant donné la faible agressivité du climat du secteur, ce dernier n'est pas retenu dans l'analyse de l'érosion. Toutefois, il convient de noter que les risques d'érosion sont plus élevés en automne qu'en hiver.

#### 6.1.2. Méthodologie pour étudier le risque d'érosion des sols

Il n'existe pas de données exactes par parcelles pour étudier le risque d'érosion et notamment le rôle joué par des bois à la défense du sol contre les érosions.

Une approche macroscopique (à l'échelle du canton) *via* la mise à disposition de données du BRGM a permis d'identifier l'aléa d'érosion des sols annuels par canton à partir de la liste de critères cités dans le paragraphe précédent.

En complément, la carte de l'aléa d'érosion des sols à l'échelle de la région des Hauts-de-France a été consultée. L'aléa a été évalué par l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) en fonction du type d'occupation des sols, de la battance des sols, de la hauteur et de l'agressivité des précipitations et de la pente des terrains.

Cette carte (cf. illustration suivante) permet d'identifier le niveau d'aléa par petite région agricole (PRA).

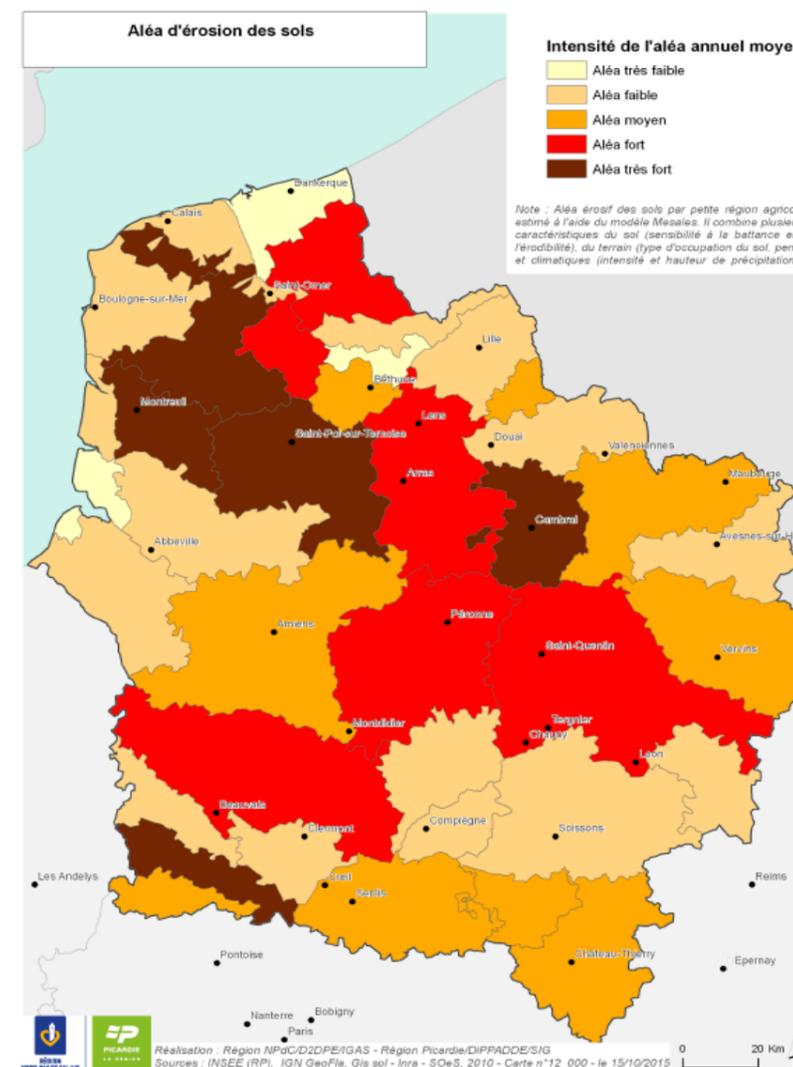


Illustration 8 : Aléa d'érosion des sols par petite région agricole dans les Hauts-de-France

(Source : Région Hdf / DPSR / SIG – FD, 2015)

#### 6.1.3. Résultats

L'analyse a mis en évidence un aléa faible à fort pour l'ensemble des communes concernées par le présent dossier.

Ainsi, l'ensemble de l'aire d'étude est concerné par l'aléa érosion des sols du fait de la conjugaison de la topographie, du climat et de la présence de limons propice à la battance. Ce sont notamment les sols limoneux du plateau du Santerre, généralement cultivés du fait de leur très bon potentiel agronomique, qui sont les plus fortement soumis à l'aléa d'érosion des sols.

Néanmoins, l'aléa érosion est à relativiser sur les sols forestiers. En effet, les sols forestiers ont la particularité de présenter un couvert végétal tout au long de l'année, réduisant ainsi les phénomènes de battance et d'érosion.

A noter que plus de 80% des emprises de boisements défrichées sont converties en eaux libres ou en surface imperméabilisées. Le risque d'érosion des sols est alors nul sur ces secteurs. Concernant le reste des emprises, une faible proportion sera restituée à l'agriculture. La moitié des emprises des sites de compensation sont utilisées pour le maintien, la restauration ou la création d'habitats arbustifs ou boisés.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le risque d'érosion des sols sur les emprises est considéré comme faible.

## 6.2. Identification des boisements ayant reçus des aides publiques ou ayant fait l'objet de réductions fiscales

Aucun des boisements concernés par la présente demande d'autorisation de défrichement n'est concerné par des aides publiques dans le département de la Somme.

Les données ne sont pas connues à ce stade pour les départements de l'Oise et du Pas-de-Calais.

## 6.3. Présence de captage en eau potable au droit des secteurs concernés par le défrichement

Seul le boisement 54 dit « Bois Renantel » à Pargny dans le département de la Somme est concerné par le périmètre de protection rapprochée du captage AEP de Morchain (entre les PK 147 et 148 du CSNE).

Le champ captant de Morchain (00641X0126 et 00641X0127) est composé de deux forages, situés dans la vallée Badrée sur la commune de Morchain.

Ces deux forages fonctionnent en alternance, celui inventorié sous l'indice 00641X0126 (Fex) produit un débit moyen de 160 m<sup>3</sup>/h, le second inventorié sous l'indice 00641X0127 (FAEP) produit un débit constant de 220 m<sup>3</sup>/h (DUP en date du 05/06/2000).

Ce captage fait l'objet d'une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Il s'agit d'une démarche volontaire et préventive, lancée avec l'accord des membres du comité syndical du SIEP du Santerre. Ce type d'opération vise à réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages en eau potable pour reconquérir ou préserver la qualité de la ressource en eau potable.



Illustration 9 : Localisation du boisement 54 vis-à-vis du périmètre rapproché du captage AEP de Morchain

(Source : ONE)

L'arrêté de prescription du captage de Morchain en date du 5 juin 2000 interdit les opérations de défrichement au sein du périmètre de protection rapproché. Une partie du bois Renantel (boisement 54) est située dans ce périmètre. Cependant, les travaux de défrichement opérés dans ce bois pour la réalisation du CSNE sont situés en dehors du périmètre de protection rapprochée du captage. La présente demande d'autorisation n'est donc pas concernée par la restriction sur les opérations de défrichement de l'arrêté de prescription du captage de Morchain.

## 6.4. Présence d'Espaces Boisés Classés (EBC)

Dans le cadre de la DUP du projet de CSNE, une mise en compatibilité des documents d'urbanisme a été réalisée. Aucun des boisements situés dans la bande DUP et concernés par la présente demande d'autorisation de défrichement n'est concerné par un Espace Boisé Classé (EBC).

De même, après consultation des documents d'urbanisme existants, seule une emprise située hors bande DUP est concernée par un Espace Boisé Classé. Il s'agit du Bois des Sapins sur la commune de Moislains, qui inclut un site de compensation dont les orientations de gestion seront définies pour respecter les contraintes induites par l'Espace Boisé Classé. Aucune opération de défrichement n'est prévue sur le site de compensation.

## 7. Stratégie de compensation

### 7.1. Enjeux portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement

#### 7.1.1. Méthodologie retenue

Les enjeux écologiques, sociaux et économiques des boisements soumis à autorisation de défrichement sont étudiés au travers de plusieurs critères dont certains sont issus d'analyse de terrain (voir tableau ci-dessous), et d'autres par analyse cartographique.

Ces critères ont été définis en concertation avec les services de l'État (DDTM et DREAL). L'analyse de chacun des critères est réalisée à l'échelle du polygone de végétation concernée.

La note globale d'enjeu écologique, social ou économique dont la valeur peut varier de 1 à 4 est obtenue, pour chaque polygone, en réalisant une moyenne des notes obtenues par chacun des indicateurs, arrondie à l'unité. Cette méthode permet de pallier le nombre différent d'indicateurs pour chaque enjeu.

**Tableau 13 : Indicateurs pour évaluer les enjeux écologiques, sociaux et économiques des boisements**

(Source : Biotope, 2017)

ENJEUX	INDICATEURS	NOTES D'ENJEUX				SOURCE DE L'INFORMATION
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
ENJEUX ECOLOGIQUES	Patrimonialité des habitats	Habitat sans statut	Habitat forestier bénéficiant d'un statut (ZNIEFF ou humide)	Habitat forestier d'intérêt communautaire	Habitat forestier d'intérêt communautaire cumulant au moins un autre statut	Bioévaluation des habitats
	Potentialité d'accueil des habitats boisés en espèces patrimoniales	Seule présence d'espèces communes <sup>8</sup>	Présence d'espèces forestières peu communes à assez rare et/ou NT	Présence d'espèces forestières rares à très rares et/ou VU	Présence d'espèces forestières EN ou CR	Bioévaluation des espèces présentes et potentielles
	Prise en compte du boisement dans les zonages du patrimoine naturel	Aucun zonage du patrimoine naturel	Boisement inclus dans un autre zonage du patrimoine naturel (non contraire à l'objectif de préservation)	Boisement inclus dans un zonage de type ZNIEFF de type II ou ZICO (non contraire à l'objectif de préservation)	Boisement inclus dans un zonage de type ZNIEFF de type I, RNN, RNR ou Natura 2000 (non contraire à l'objectif de préservation)	Base de données CARMEN

<sup>8</sup> Le caractère commun d'une espèce traduit un niveau de rareté défini comme un indicateur qui reflète la fréquence à laquelle une espèce est observée à une échelle géographique donnée. Plus l'élément est présent, moins il est rare. Le niveau de rareté peut s'exprimer suivant les niveaux suivants : commun, peu commun, assez rare, rare, très rare.

ENJEUX	INDICATEURS	NOTES D'ENJEUX				SOURCE DE L'INFORMATION
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
	Participation du boisement à une TVB (locale ou SRCE)	Boisement ne participant pas à une TVB (locale ou SRCE)	l'objectif de préservation) Boisement identifié comme espace relais dans une TVB (locale ou SRCE)	Boisement identifié comme participant à un corridor écologique à restaurer	Boisement identifié comme un réservoir de biodiversité ou un corridor écologique à préserver	Études TVB (locales et SRCE) disponibles sur le territoire étudié

ENJEUX	INDICATEURS	NOTES D'ENJEUX				SOURCE DE L'INFORMATION
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
ENJEUX SOCIAUX	Taux d'espaces verts par habitants à l'échelle communale	Densité d'espaces verts communale > 100 m <sup>2</sup> /hab.	Densité d'espaces verts communale > 25 m <sup>2</sup> /hab.	Densité d'espaces verts communale comprise entre 10 et 25 m <sup>2</sup> /hab.	Densité d'espaces verts communale < 10 m <sup>2</sup> /hab.	Occupation du sol à l'échelle communale et recensements de la population de l'INSEE
	Fréquentation des boisements (loisirs, randonnées, etc.)	Pas fréquenté	Faiblement fréquenté	Moyennement fréquenté	Très fréquenté	Évaluation à dire d'expert de la fréquentation des boisements et interrogation des usagers si présents lors des expertises
	Accessibilité des boisements	Difficile à très difficile (obstacles importants, clôture, etc.)	Moyenne (chemins peu entretenus, avec quelques obstacles mineurs, pas de balisage)	Facile (chemins bien entretenus, sans obstacles, à topographie plane, mais non praticable par tout type de public, balisage faible)	Très facile (aire d'influence importante, chemins très bien entretenus, sans obstacle, à topographie plane, prévus pour tout type de public, balisage)	Évaluation à dire d'expert

ENJEUX	INDICATEURS	NOTES D'ENJEUX				SOURCE DE L'INFORMATION
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
	Activité cynégétique (non étudié dans le cadre de cette mission)	Pratique d'aucune activité cynégétique	Présence d'une réserve de chasse	Pratique d'une autre activité cynégétique	Pratique d'une activité cynégétique commerciale ou traditionnelle	Fédérations départementales de chasse
	Localisation du boisement par rapport au patrimoine culturel	Aucun élément de patrimoine culturel à proximité	Boisement présent à moins de 100 m d'un site inscrit ou classé, dans un périmètre de protection d'un monument historique ou dans une ZPPAUP/AMVAP mais sans covisibilité	Boisement présent à moins de 100 m d'un site inscrit et en covisibilité avec lui	Boisement présent à moins de 100 m d'un site classé et en covisibilité avec lui, dans un périmètre de protection d'un monument historique ou dans une ZPPAUP/AMVAP	Base de données CARMEN
	Localisation du boisement par rapport à un périmètre de protection des captages d'eau potable	Aucun périmètre de protection de captage concerné par le boisement	Boisement situé dans un périmètre éloigné ou dans un BAC	Boisement situé dans un périmètre rapproché ou dans les zones vulnérables d'un BAC	Boisement situé dans un périmètre de protection immédiat, concerné par un captage ORQUE ou localisé à moins de 15m d'un cours d'eau	Agences Régionales de Santé (ARS)

ENJEUX	INDICATEURS	NOTES D'ENJEUX				SOURCE DE L'INFORMATION
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
				moins égale à 149,5 cm et strictement inférieure à 212,5 cm) et 20 < G < 40		
	Qualité de bois	Rebut (Bois pourri, piqué, déchiqueté, inutilisable même pour du chauffage)	Qualité 3 (Industrie, chauffage)	Qualité 2 (Menuiserie courante, charpente, coffrage, traverses)	Qualité 1 (déroulage, ébénisterie, menuiserie fine)	Évaluation à dire d'expert
	Exploitabilité	Très difficile	Difficile	Moyenne	Facile	Évaluation à dire d'expert
	Document de gestion durable	Boisement soumis à aucun document de gestion	Bois sous code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)	Bois appartenant à un massif sous Plan Simple de Gestion (PSG) 10 - 25 ha	Bois appartenant à un massif sous Plan Simple de Gestion (PSG) >25 ha ou sous régime forestier	Consultation des services de l'Etat
	Potentialités des stations forestières	Potentialités très faibles	Potentialités faibles	Potentialités moyennes à assez bonnes	Potentialités bonnes à très bonnes	Guide des stations forestières (voir ci-dessous)
	Exploitation de peupliers	Absence d'une peupleraie	-	-	Présence d'une peupleraie	Évaluation à dire d'expert (expertises de terrain)

### 7.1.2. Bilan des enjeux

Le tableau suivant présente les résultats synthétiques des enjeux pour les différents boisements soumis à autorisation de défrichement.

Tableau 14 : Note moyenne des enjeux écologiques, sociaux et économiques par boisement

(Source : ONE et ASCW, 2021)

Numéro du massif boisé	Nom du massif boisé	Note moyenne du niveau d'enjeu écologique	Note moyenne du niveau d'enjeu social	Note moyenne du niveau d'enjeu économique
1004	Bosquet Guimain	2,0	1,4	2,2

ENJEUX	INDICATEURS	NOTES D'ENJEUX				SOURCE DE L'INFORMATION
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
ENJEUX ECONOMIQUES	Circonférence des arbres et surface terrière (G)	Majorité de petit bois (circonférence strictement inférieure à 70,5 cm)	Majorité de moyen bois (circonférence au moins égale à 70,5 cm et strictement inférieure à 149,5 cm)	Très gros bois dominant (circonférence au moins égale à 212,5 cm) et 10 < G < 20 ou Gros bois dominant (circonférence au	Très gros bois dominant et G > 20	Évaluation à dire d'expert selon la méthode de la jauge d'angle en référence au guide des stations forestières

Numéro du massif boisé	Nom du massif boisé	Note moyenne du niveau d'enjeu écologique	Note moyenne du niveau d'enjeu social	Note moyenne du niveau d'enjeu économique
1006	Boisement du hameau du Bis Pont à Nesle	1,0	1,6	2,3
115	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel	1,1	2,2	2,6
116	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	1,6	1,4	1,7
117	Boisement de la Motte à Barleux	1,8	1,7	2,2
128	Bosquet de la RD932, lieu-dit le Poncelet à Noyon	1,2	1,4	1,5
145	Boisement du Canal du Nord de la Malagrierie à Noyon	1,8	1,0	1,3
146	Boisement du Faubourg de Montdidier à Noyon	1,7	1,0	1,3
150	Boisement de la Mève à Catigny	2,5	1,6	1,8
155	Boisement des Croisettes à Saint-Christ-Briost	1,5	1,0	1,0
156	Boisement de la Sablière à Villers-Carbonnel	1,5	1,5	1,0
157	Boisement de la butte des Billes à Saint-Christ-Briost	1,5	1,0	1,0
158	Boisement de la RD1029, lieu-dit Pont les Brie à Eterpigny	1,0	1,0	1,0
162	Boisement de la station d'épuration de Péronne	1,0	1,0	1,0
32	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	2,7	1,6	2,1
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	2,4	1,5	1,9
34	Boisement de l'écluse du Canal du Nord à Noyon	1,8	1,5	2,1
35	Boisement du Canal du Nord du Faubourg de Montdidier à Noyon	1,4	1,5	1,9
40	Bois Prudent à Porquéricourt	2,3	2,0	2,2
43	Boisement Le Mont Fort à Catigny	1,6	2,4	1,7
44	Bois du Quesnoy à Campagne	1,8	2,0	2,8
49	Boisement du Canal du Nord à Ercheu, Frétoy-le-Château et Libermont	2,4	1,8	2,4
51	Boisement de la Sablière à Breuil	1,6	1,2	2,3

Numéro du massif boisé	Nom du massif boisé	Note moyenne du niveau d'enjeu écologique	Note moyenne du niveau d'enjeu social	Note moyenne du niveau d'enjeu économique
52	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	1,7	1,9	2,3
53	Boisement de la voie ferrée, lieu-dit Au bois de Rouy à Nesle	1,0	1,2	1,3
54	Bois Renantel à Pargny	1,5	1,5	2,1
56	Boisement de la Vallée à Cizancourt	1,5	1,4	2,0
57	Boisement de la RD1029, lieu-dit Sole du Bois Saint-Louis à Villers-Carbonnel	1,5	2,2	2,0
59	Boisement de la Vallée Médard à Biaches	2,0	1,6	2,2
60	Boisement Au bois de Bazincourt à Biaches	1,8	1,6	1,7
302	Bosquet la Couture entre Allaines et Cléry-sur-Somme	1,0	2,0	3,0
305	Boisement du Canal du Nord à Allaines, rive droite, à l'est de la RD 1017	2,0	2,0	1,0
310	Bosquet du sud de la Vallée Louette à Allaines	2,0	1,0	1,0
311	Boisement de la Vallée Louette à Allaines	2,0	1,0	1,0
312	Boisement le Paradis à Vaches à Bouchavesnes-Bergen	2,0	1,0	2,0
314	Boisement de la Vallée du Bois l'Abbé à Bouchavesnes-Bergen	2,0	1,0	1,0
316	Fourré Sud-Est de la rue de Bouchavesnes à Allaines	1,0	1,0	1,0
317	Fourré Nord-Est de la rue de Bouchavesnes à Allaines	1,0	1,0	1,0
320	Boisements de la Tortille sous le Champ à Brebis, entre Allaines et Moislains	2,0	2,0	2,0
321	Bois Bricout à Allaines et Moislains	2,0	2,0	3,0
322	Plantation du Bois Bricout à Allaines et Moislains	1,0	2,0	3,0
325	Boisements de la Tortille à Moislains, entre les Prés d'Ami et les Petits Prés	2,0	2,0	3,0
332	Boisement du Canal du Nord, rive droite, lieu-dit le Village à Moislains, partie nord	2,0	2,0	2,0
333	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	2,0	2,0	2,0

Numéro du massif boisé	Nom du massif boisé	Note moyenne du niveau d'enjeu écologique	Note moyenne du niveau d'enjeu social	Note moyenne du niveau d'enjeu économique
334	Bosquet du chemin des Morts, lieu-dit Au grand Chemin de Nurlu à Moislains	1,0	2,0	3,0
335	Boisements du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	1,0	1,0	2,0
338	Boisement de la Vallée Mayet	1,0	1,0	1,0
339	Boisement de la Vallée Marquet	1,0	1,0	1,0
340	Boisement frontalier entre Moislains et Nurlu	1,0	1,0	2,0
342	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, rive gauche, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	2,0	2,0	3,0
344	Boisement de la Tortille, lieu-dit au sud du Grand Marais à Moislains	2,0	2,0	2,0
348	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	2,0	2,0	3,0
349	Boisement de la Queue Grise à Etricourt-Manancourt	2,0	2,0	2,0
350	Boisement sud de la Tortille, lieu-dit Pré Sure à Etricourt-Manancourt	2,0	1,0	2,0
353	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	2,0	1,0	2,0
354	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, lieu-dit les Grenettes à Etricourt-Manancourt	1,0	1,0	1,0
355	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la Vallée Canard et la RD58, à Etricourt-Manancourt	1,0	2,0	1,0
356	Bosquet à l'angle des Grenettes et de la RD58 à Etricourt-Manancourt	2,0	1,0	1,0
357	Boisement du Canal du Nord, rive gauche, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres	2,0	1,0	2,0
358	Boisement du Canal du Nord, rive droite, entre la RD58 et l'entrée du canal souterrain, au lieu-dit du Fond d'Ytres	1,0	2,0	1,0
360	Boisement entre la rue de la Gare et le grand bois d'Ytres à Ytres	2,0	1,0	2,0
82	Grand Bois d'Ytres	2,5	2,0	2,4

Numéro du massif boisé	Nom du massif boisé	Note moyenne du niveau d'enjeu écologique	Note moyenne du niveau d'enjeu social	Note moyenne du niveau d'enjeu économique
84	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	1,9	1,9	1,4
85	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	2,6	2,0	2,6
86	Hauts Bois du Bois d'Havrincourt à Havrincourt et Hermies	3,3	1,2	1,5
88	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	1,5	1,4	1,3
89	Boisement les Pauplèmes d'Hermies à Havrincourt	1,5	1,6	1,3
124	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	2,1	1,8	1,3
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	2,7	1,4	1,3
127	Boisements du Canal du Nord, de part et d'autre des Bosquets à Havrincourt	1,5	1,6	1,5
178	Boisement de l'Abbaye du Verger à Oisy-le-Verger	1,5	1,0	1,0

Les boisements soumis à autorisation de défrichement présentent :

- **Des enjeux écologiques variables.** Certains boisements participant à la trame verte présentent des enjeux écologiques assez fort (exemple du boisement de la Mève à Catigny) ou moyen (exemples du Grand Bois d'Ytres, du boisement d'Havrincourt, du Bois de l'Eau ou du Bois Bricout), tandis que pour un certain nombre de boisements situés hors de trame verte et bleue, ou hors de zonage d'inventaire et n'accueillant que des espèces communes, les enjeux écologiques sont faibles à négligeables ;
- **Des enjeux sociaux négligeables ou faibles.** En effet, ces boisements ne sont pas fréquentés par le public et sont difficiles d'accès. De plus, il n'y a pas de patrimoine culturel à proximité de ces boisements et ils ne sont également pas concernés par un périmètre de protection captage AEP, sauf au droit du champ captant de Morchain ;
- **Des enjeux économiques globalement négligeables ou faibles.** En effet, la plupart de ces boisements sont de petite taille, difficilement exploitable et ne sont pas actuellement soumis à des documents de gestion. Seuls, certains boisements présentent des enjeux plus élevés en relation avec la potentialité des stations forestières évaluée de moyenne à très bonne, souvent liée à la présence d'une peupleraie (exemple du Bois du Grand Marais à Moislains).

Ainsi, les principaux enjeux portés par les boisements sont de nature écologique, et évalués spécifiquement dans le cadre de la [Pièce C2](#).

## 7.2. Evaluation des besoins de compensation

---

La définition d'une stratégie de compensation nécessite de déterminer des coefficients de compensation, tel que défini dans l'instruction technique du 29 juillet 2015.

Dans le cadre d'une harmonisation des doctrines utilisées par les différents départements pour déterminer les coefficients de compensation, les services de l'Etat ont proposé une méthodologie commune à l'échelle régionale.

Sur cette base, les coefficients de compensation ont été déterminés par les Services de l'Etat lors de la phase d'instruction du dossier. La méthodologie de calcul a été élaborée à partir des notes d'enjeux écologique, social et économique fournies au chapitre 7.1.

## 7.3. Stratégie de mise en œuvre de la compensation

---

La stratégie de compensation a pour objectif de définir les moyens de compensation les plus adaptés : opérations de reboisement, opérations d'amélioration sylvicoles sur des parcelles boisées, ou versement financier au Fond stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

Ce choix est réalisé en fonction des caractéristiques des boisements impactés et des opportunités locales en termes de mise en œuvre d'opération de reboisement ou d'amélioration sylvicoles.

**Dans le cadre de ce projet, le maître d'ouvrage s'acquittera de l'obligation de compensation en privilégiant les opérations de plantation et replantation.**

A noter par ailleurs que la SCSNE s'est engagée dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet à une replantation à hauteur de 4/1 pour les boisements présentant des enjeux sylvicoles. Ces boisements répondent à la définition suivante : « *Les boisements exploités pour la sylviculture sont les suivants : boisements exploités sous plan simple de gestion, régime forestier ou code des bonnes pratiques sylvicoles, ainsi que toutes les peupleraies, dont la filière de production est un enjeu important pour la région Hauts de France, premier bassin populier français. (Les boisements alluviaux en mosaïque avec peupleraies sont également inclus) ».*

Cet engagement sera mutualisé avec les obligations réglementaires en lien avec les prescriptions issues des volets eaux et milieux humides, et espèces et habitats d'espèces protégées, par la réalisation de plantations et replantations.

La [Pièce C5](#) présente en détail le programme intégré de compensation prévu pour la réalisation du CSNE sur le périmètre concerné par le présent dossier.



## 8. Auteurs des études

Les auteurs ayant contribué à l'élaboration du volet défrichement sont cités ci-dessous, en distinguant les intervenants propres aux deux principales maitrises d'œuvre.

 <p>objectif nord europe</p> <p>Secteurs 2 et 4</p>	<p><u>Elaboration sectorielle de la Pièce :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Eric Meyer : ingénieur environnement confirmé, EGIS</li> <li>&gt; Aurélie Pinte : ingénieure environnement confirmée, INGEROP</li> <li>&gt; Sébastien Allard : ingénieur environnement confirmé, EGIS</li> <li>&gt; Simon Millard : ingénieur environnement, INGEROP</li> <li>&gt; Marielle Bénat : ingénieure d'études environnement, EGIS</li> <li>&gt; Axelle Otnu : ingénieure d'études environnement, INGEROP</li> </ul> <p><u>Études spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; SIG : Auréline Cazarre, Maxime Rouchès, Florent De Wazières, EGIS</li> <li>&gt; Caractérisation des boisements hors DUP : Hugo Berteloot, Sylvain Varona Y Varona, Christophe Girod, EGIS</li> </ul>
 <p>Secteur 3</p>	<p><u>Elaboration sectorielle de la Pièce :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dorothée Sander : chef de projet environnement, Arcadis.</li> <li>&gt; Magali Taburet : chef de projet environnement, Arcadis</li> <li>&gt; Sophie Bellot : Chef de projet réglementaire, Biotope</li> </ul> <p><u>Etudes spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; SIG : Benjamin Saglio, Biotope</li> </ul>
	<p><u>Préparation et assemblage de la Pièce :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Jean-Noël Luce : consultant environnement confirmé, EEDD</li> </ul>
	<p><u>Contrôle de la Pièce :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Charlène Caron : ingénieure environnement confirmée, SETEC</li> <li>&gt; Camille Vassal : ingénieure environnement confirmée, SETEC</li> </ul>



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 N° 13632*07
<b>DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT</b> <i>Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier</i> <i>(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)</i>	
<p><i>Veillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :</i></p> <p><i>1- par courrier en recommandé avec avis de réception</i>  <i>2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt</i>  <i>3- par téléprocédure accessible par internet : <a href="https://agriculture-portal.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/">https://agriculture-portal.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/</a></i></p> <p><i>Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.</i></p> <p><i>Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.</i></p>	
<b>RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b> À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE	
N° DOSSIER : _____	DATE DE RÉCEPTION :     /     /
<b>IDENTIFICATION DU DEMANDEUR</b>	
<b>POUR TOUS LES DEMANDEURS</b> (la liste des pièces à joindre figure en page 3)	
N° SIRET :   8   2   9   5   3   5   9   9   6   0   0   0   3   9	ou N° PACAGE :                     ou
N° NUMAGRIT* :	ou Si aucun numéro attribué, cocher la case <input type="checkbox"/>
<small>*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET</small>	
<b>POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES</b> (joindre pièce 11, le cas échéant)	
Nom, prénom du demandeur : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> _____	
né(e) le     /     /         à : _____ dépt :       Pays : _____	
Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____	
<b>POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION</b> (joindre pièce 11)	
Nom de l'indivision demandeuse : _____	
Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> _____	
né(e) le     /     /         à : _____ dépt :       Pays : _____	
<b>POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES</b> (joindre pièce 12 ou 13)	
Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : Société du canal Seine-Nord Europe, Etab. public local	
Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : Dezobry Jérôme	
Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : Bécart David	
<b>COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION</b>	
Adresse du demandeur : 23 place d'Armes _____ complément d'adresse : _____	
Code postal :   6   0   2   0   0   Commune : Compiègne	
Coordonnées de contact du demandeur <input type="checkbox"/> ou de son représentant <input type="checkbox"/> ou de son responsable de projet <input checked="" type="checkbox"/> (cocher la case correspondante) :	
Téléphone :                     ;   0   7   6   1   7   9   5   0   9   2	
<small>Fixe</small> <span style="margin-left: 100px;"><small>Mobile</small></span>	
Mél : david.becart@scsne.fr	



## **9.2. Identification des propriétaires concernés par les opérations de défrichement**

Les tableaux ci-après identifient, selon les départements, les propriétaires des parcelles cadastrales directement concernés par le défrichement.

Département de l'Oise (60) : Caractéristiques des parcelles cadastrales concernées par l'autorisation de défrichement avec adresse des propriétaires

(Source : ONE, 2023)

Identification cadastrale	Nom Propriétaire	Prénoms Propriétaire	Rue	Code postal	Commune
60121000AC0021	PINARD	CHRISTIAN PASCAL CHRISTOPHE	APPT 3 8 PL GALLAND	80500	ROLLOT
60121000AC0024	PERDRIX	JEAN-CLAUDE LEON MARCEL	2 RUE DU PLEMONT	60310	LASSIGNY
60121000AC0027	AUBERT	SEVERINE MARIE	3 RLE MONSIEUR	30310	ECUVILLY
60121000AC0028	GAUDELET	JOSE RENE MARCEL	149 RUE DE CHOISY 149 RUE DE CHOISY	60170	TRACY LE MONT
60121000ACDP01	COMMUNE CAMPAGNE	-	50 Rue du Chemin Blanc	60640	CAMPAGNE
60121000ZA0014	BAYARD	MARCELLE HENRIETTE ALICE	49 RUE DU CHEMIN BLANC	60640	CAMPAGNE
60121000ZA0015	CORDONGNON	SANDRINE MARIE-THERESE YVONNE	540 RUE DU CHEMIN BLANC	60640	CAMPAGNE
60121000ZA0016	BAYARD	MARCELLE HENRIETTE ALICE	49 RUE DU CHEMIN BLANC	60640	CAMPAGNE
60121000ZA0017	BAYARD	MARCELLE HENRIETTE ALICE	49 RUE DU CHEMIN BLANC	60640	CAMPAGNE
60121000ZADP02	COMMUNE CAMPAGNE	-	50 Rue du Chemin Blanc	60640	CAMPAGNE
60121000ZD0039	CARPENTIER	MICHELE MARIE-JEANNE BERNADETTE	7 RUE DES USINES	60850	ST GERMER DE FLY
60121000ZD0040	BAYARD	MARCELLE HENRIETTE ALICE	49 RUE DU CHEMIN BLANC	60640	CAMPAGNE
60121000ZDDP03	COMMUNE CAMPAGNE	-	50 Rue du Chemin Blanc	60640	CAMPAGNE
60132000AD00001	DHILLY	ANDRE GASTON OSCAR JULIEN	PAR L INDIVISION DHILLY 38 RUE DES JARDINIERS	60300	SENLIS
60132000AD00002	BOUTIQUE	HELENE ANNE MARCELLE	29 RUE ALSACE LORRAINE	17000	LA ROCHELLE
60132000ADDP06	COMMUNE CATIGNY	-	22 rue du Canal-du-Nord	60640	CATIGNY
60132000ZB00020	GALAND	DOMINIQUE SUZANNE EMMA	RUE DE TRESCOL CD 286	30110	LA GRAND COMBE
60132000ZB00035	BORE	BERNARD ROBERT MARCEL	8 RUE DE LA MONTAGNE	60640	CATIGNY
60132000ZB00038	CARPENTIER	MARIE-JOSEE JEANNE	17 GR GRANDE RUE	60310	CUY
60132000ZB00066	BORE	BERNARD ROBERT MARCEL	8 RUE DE LA MONTAGNE	60640	CATIGNY
60132000ZB00068	CARPENTIER	MARIE-JOSEE JEANNE	17 GR GRANDE RUE	60310	CUY
60132000ZBDP07	COMMUNE CATIGNY	-	22 rue du Canal-du-Nord	60640	CATIGNY
601511000ACDP01	COMMUNE DE PORQUERICOURT	-	84 Rue de la Mairie	60400	PORQUERICOURT
601511000ZCDP01	COMMUNE DE PORQUERICOURT	-	84 Rue de la Mairie	60400	PORQUERICOURT
601511000ZCDP03	COMMUNE DE PORQUERICOURT	-	84 Rue de la Mairie	60400	PORQUERICOURT
601511000ZCDP04	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
601511000ZCDP05	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
601511000ZCDP06	COMMUNE DE PORQUERICOURT	-	84 Rue de la Mairie	60400	PORQUERICOURT
601511000ZCDP07	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
601511000ZCDP08	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
601511000ZCDP09	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
60263000AB0028	DOBROGOSZCZ	LAURENT JEAN FERNAND	42 RUE DE LA MONTAGNE	60640	CAMPAGNE
60263000AB0031	GROUPEMENT FORESTIER DE ROUCY	-	2 RUE DES MANGONS	80700	RETHONVILLERS
60362000ZADP13	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
60471000AB0090	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS NOYONNAIS	-	ESPACE INOVIA BATIMENT 9 1435 BD CAMBRONNE	60400	NOYON
60471000AB0091	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS NOYONNAIS	-	ESPACE INOVIA BATIMENT 9 1435 BD CAMBRONNE	60400	NOYON
60471000ABDP14	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS

60471000AC0087	COMMUNE DE NOYON	-	MAIRIE BP158	60400	NOYON
60471000AC0088	COMMUNE DE NOYON	-	MAIRIE BP158	60400	NOYON
60471000AC0091	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
60471000ACDP16	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
60471000ZC0246	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS NOYONNAIS	-	ESPACE INOVIA BATIMENT 9 1435 BD CAMBRONNE	60400	NOYON
60471000ZC0248	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS NOYONNAIS	-	ESPACE INOVIA BATIMENT 9 1435 BD CAMBRONNE	60400	NOYON
60471000ZCDP19	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
60488000AB00030	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
60488000AB00058	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
60488000AB00062	DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	-	CENTRE FISCAL 29 RUE DU DOCTEUR GERARD	60000	BEAUVAIS
60488000AB00063	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
60488000AB00082	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT KERAVAL	AUDE GHISLAINE JACQUELINE	0060 RUE MICHEL WELTER L2730 LUXEMBOURG	-	LUXEMBOURG
60506000AA00009	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT KERAVAL	AUDE GHISLAINE JACQUELINE	0060 RUE MICHEL WELTER L2730 LUXEMBOURG	-	LUXEMBOURG
60506000AA00010	DELIGNY	GEORGES CHRISTIAN MICHEL	29 RUE CALVIN	60400	PONTLEVEQUE
60506000AA00011	CHENALLEY	EUGENIE	BRIQUETERIE DE GONESSE	95500	GONESSE
60506000AA00012	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT KERAVAL	AUDE GHISLAINE JACQUELINE	0060 RUE MICHEL WELTER L2730 LUXEMBOURG	-	LUXEMBOURG
60506000AA00013	TABOULOT	MARC LOUIS	LA MAISON NEUVE	71430	ST BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE
60506000AA00014	LEHOUX	FRANCOISE GEORGETTE LUCIENNE	VILLA BRIENNE BAT A ET 1 APT 1 116 ALL DE BARCELONE	31000	TOULOUSE
60506000AA00015	CHALVET	NICOLE CHRISTIANE	8 RUE DE LA GRANDE FOSSE	10150	CRENEY PRES TROYES
60506000AA00016	SEGARD	MARIE-CHRISTINE NICOLE EMILIE	105 RUE GEORGES CLEMENCEAU	60280	MARGNY LES COMPIEGNE
60506000AA00017	CHENALLEY	EUGENIE	BRIQUETERIE DE GONESSE	95500	GONESSE
60506000AA00018	DAPSANCE	CHARLES	38 RUE SERPENTE	60150	THOUROTTE
60506000AA00019	CHENALLEY	EUGENIE	BRIQUETERIE DE GONESSE	95500	GONESSE
60506000AA00020	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT KERAVAL	AUDE GHISLAINE JACQUELINE	0060 RUE MICHEL WELTER L2730 LUXEMBOURG	-	LUXEMBOURG
60506000AA00021	DELIGNY	GEORGES CHRISTIAN MICHEL	29 RUE CALVIN	60400	PONTLEVEQUE
60506000AA00023	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT KERAVAL	AUDE GHISLAINE JACQUELINE	0060 RUE MICHEL WELTER L2730 LUXEMBOURG	-	LUXEMBOURG
60506000AA00028	GLORIAN	JOCELYNE MICHELINE IRLANDE	13 RUE DES ECLUSES	60400	SEMPIGNY
60506000AA00029	CHANCERELLE DE ROQUANCOURT KERAVAL	AUDE GHISLAINE JACQUELINE	0060 RUE MICHEL WELTER L2730 LUXEMBOURG	-	LUXEMBOURG
60506000AA00032	PELTIER	PAUL	-	60400	SEMPIGNY
60506000AA00033	MOMEUX	DANIELLE MARIE ANDREE	QUARTIER MOUNICAT 11 A MOUNICAT	32190	BASCOUS
60506000AA00042	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
60506000AA00043	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
60506000AA00044	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
60506000AA00062	CESARIO	CATHERINE SUZANNE FRANCOISE	ETG 2 60 RUE DU CHATEAU LANDON	75010	PARIS
60506000AA00064	DELAVIERRE	CELINE JOSETTE REJANE	8 RLE BOULNOIS	60400	VILLE
60506000AA00067	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
60506000AA00068	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
60506000AA0007	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS

60506000AA00072	PELTIER	PAUL	-	60400	SEMPIGNY
60506000AA00073	CHOQUART	JEAN-PIERRE YVON CLAUDE	22 RUE EUGENE JUMIN	75019	PARIS
60506000AA00074	PELTIER	PAUL	-	60400	SEMPIGNY
60506000AA00075	RAYE	ELODIE FRANCOISE	185 RUE PENARDIERE	40280	SAINT-PIERRE-DU-MONT
60506000AA00076	BOHAIN	AUGUSTE	RUE DE DECIZE	03000	MOULINS
60506000AA00078	RAYE	ELODIE FRANCOISE	185 RUE PENARDIERE	40280	SAINT-PIERRE-DU-MONT
60506000AA00079	CHOQUART	CLAUDE RENE ANDRE	PAS DES ECOLIERS	60400	PONTLEVEQUE
60506000AA0093	DELAVIERRE	CELINE JOSETTE REJANE	8 RLE BOULNOIS	60400	VILLE
60506000AADP22	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
60511000ZB00011	MME DANNEQUIN	FRANCOISE MADELEINE DIT GONDRIY FRANCOISE	RUE DU CANAL DU NORD	60400	NOYON
60511000ZB00012	M DENORME	MICHAEL JOSEPH GUY	RLE BLATIER MAREST	02300	DAMPCOURT
60511000ZB00013	MME MICHAUT	FRANCOISE BEATRICE MARIE DIT CAMPION FRANCOISE	DIZOCOURT RUE DES MARIVAUX	60880	JAux
60511000ZB00041	COMMUNE DE PORQUERICOURT	-	84 Rue de la Mairie	60400	PORQUERICOURT
60511000ZBDP23	DEPARTEMENT DE L'OISE	-	1 RUE DE CAMBRY	60000	BEAUVAIS
60511000ZC00036	COMMUNE DE PORQUERICOURT	-	84 Rue de la Mairie	60400	PORQUERICOURT
60511000ZCDP24	COMMUNE DE PORQUERICOURT	-	84 Rue de la Mairie	60400	PORQUERICOURT
60657000ZBDP02	Commune de Vauchelles	-	-	-	-

Département de la Somme (80) : Caractéristiques des parcelles cadastrales concernées par l'autorisation de défrichement avec adresse des propriétaires

(Source : ONE et ASCW, 2023)

Identification cadastrale	Nom Propriétaire	Prénoms Propriétaire	Rue	Code postal	Commune
80054000ZE0007	PLATEL	FREDERIC MARCEL	4 RUE DE CAPPY	80200	ESTREES-DENIECOURT
80054000ZE0008	M GONNET GUY CLAUDE FRANCOIS BERNARD	-	chemin de Lamire	-	-
80054000ZE0011	MME BRICOUT OU MME GRAVET OU MME GONNET	FRANCOISE MARTHE DIT GONNET FRANCOISE OU CHRISTINE BERTHE GERMAINE DIT GONNET CHRISTINE OU APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE OU VIRGINIE GABRIELLE JEANNE OU VIRGINIE GABRIELLE JEANNE OU MARIANNE LIDVINA FRANCOISE	RTE DE PARIS OU GR GRANDE RUE FLAUCOURT OU RDC 5 RUE LEMERCHIER AMIENS OU RUE DE PERONNE DOMPIERRE- BECQUINCOURT OU RUE DES ERABLES CHAVENAY OU RUE DE LA COLONIE PARIS	-	-
80054000ZE0012	BRICOUT	FRANCOISE MARTHE	174 RTE DE PARIS	80200	PERONNE
80054000ZE0013	FRANCOIS	ERIC GEORGES OCTAVE	12 RUE DE BAILLY	80200	BARLEUX
80054000ZE0014	LEVASSEUR	MICHEL ETIENNE GEDEON	10B RUE DE BAILLY	80200	BARLEUX
80054000ZE0015	LEVASSEUR	MICHEL ETIENNE GEDEON	10B RUE DE BAILLY	80200	BARLEUX
80054000ZE0017	GONNET	GUY CLAUDE FRANCOIS BERNARD	14 RUE DU MARIN	80200	PERONNE
80054000ZE0018	BRICOUT	FRANCOISE MARTHE	174 RTE DE PARIS	80200	PERONNE
80054000ZEDP08	COMMUNE BARLEUX	-	La Place	80200	BARLEUX
800970000Z0092	DAMBRE	PIERRE EMILE MARIE	18 GR GRANDE RUE	80190	BETHENCOURT-SUR-SOMME
800970000Z0093	CARRIERE	ANNE-SOPHIE ALICE LYDIE MARIE-VERONIQUE RACHEL GODELIEVE	17 GR GRAND RUE	02270	MESBRECOURT RICHCOURT
800970000Z0094	DAMBRE	PHILIPPE MICHEL JULIEN	20 GR GRANDE RUE	80190	BETHENCOURT-SUR-SOMME
800970000Z0095	DAMBRE	PHILIPPE MICHEL JULIEN	2 RUE DE ST CHRIST	80200	BRIE
801020000Z0026	LEGRAND	CATHY VALERIE SUZANNE	18 RUE DE LANCRY	60200	COMPIEGNE
801020000Z0027	COPROP BND 102 Z 27	-	-	80200	BIACHES
801020000Z0028	BOLLE	JEAN-LOUIS PAUL CHARLES	45 AV FREDERIC VIEFVILLE	02270	CHEVRESIS MONCEAU
801020000Z0029	COPROP BND 102 Z 29	-	21 RUE FREDERIC PETIT	80000	AMIENS
801020000Z0159	M REVAUX	GERARD ALPHONSE	RUE DE BARLEUX	80200	BIACHES
801020000Z0162	LEGER	DANIEL CHARLES PAUL VERONIQUE RAPHAELE HENRIETTE HELENE	29 RUE DE PERONNE	80200	BIACHES
80102000AA0041	INDIVISION MARIN	-	7 RUE CHARLES DE GAULLE	80800	CORBIE
80102000AADP03	COMMUNE BIACHES	-	2 Rue de Flaucourt	80200	BIACHES
801279000ZKDP01	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
801279000ZKDP02	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
801390000A0012	GROUPEMENT FONCIER TENART	-	37 RUE DE L EGLISE	60310	CUY
801390000A0013	BOULANGER	FRANCOIS ROLAND PAUL	2B PRV SAINT FIRMIN	62170	MONTREUIL
801465000ABDP01	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE

801465000ABDP02	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
801585000AHDP01	COMMUNE LANGUEVOISIN QUIQUERY	-	1 Grande rue	80190	LANGUEVOISIN QUIQUERY
801585000AHDP02	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
801585000AHDP03	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
801585000ZBDP01	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
801585000ZBDP02	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
801585000ZBDP05	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
801701000ABDP01	COMMUNE ST CHRIST BRIOST	-	2 Rue de l'Église	80200	ST CHRIST BRIOST
801701000ABDP02	COMMUNE ST CHRIST BRIOST	-	2 Rue de l'Église	80200	ST CHRIST BRIOST
801701000ZIDP01	COMMUNE ST CHRIST BRIOST	-	2 Rue de l'Église	80200	ST CHRIST BRIOST
801701000ZIDP02	COMMUNE ST CHRIST BRIOST	-	2 Rue de l'Église	80200	ST CHRIST BRIOST
801801000AHDP01	COMMUNE DE VILLERS CARBONNEL	-	MAIRIE	80200	VILLERS-CARBONNEL
801801000AHDP02	COMMUNE DE VILLERS CARBONNEL	-	MAIRIE	80200	VILLERS-CARBONNEL
801801000AHDP03	COMMUNE DE VILLERS CARBONNEL	-	MAIRIE	80200	VILLERS-CARBONNEL
801801000AHDP04	COMMUNE DE VILLERS CARBONNEL	-	MAIRIE	80200	VILLERS-CARBONNEL
801801000AHDP05	COMMUNE DE VILLERS CARBONNEL	-	MAIRIE	80200	VILLERS-CARBONNEL
801801000ZEDP01	COMMUNE DE VILLERS CARBONNEL	-	MAIRIE	80200	VILLERS-CARBONNEL
801801000ZEDP02	COMMUNE DE VILLERS CARBONNEL	-	MAIRIE	80200	VILLERS-CARBONNEL
80197000ZC0015	LAUMON	PASCAL GASTON FLORICE	7B RUE D EN BAS	80200	ESTREES-MONS
80197000ZC0016	DOUAY	ROBERT JOSEPH	2 GR GRANDE RUE	80400	ESMERY HALLON
80197000ZC0017	DUHEM	ALEXANDRE MICHEL ARCHANGE	18 RUE DE LA PIERRE DU PEBRO	13800	ISTRES
80197000ZC0018	GOBET	GABRIELLE MARIE	21 RUE DE L EPOUSEE	80100	ABBEVILLE
80197000ZC0020	DUBROEUCQ	DOMINIQUE GUY	16 RUE DE LA TOUR	95380	LOUVRES
80197000ZC0021	DOUTART	JEAN-LUC LEON HUBERT	3 RUE DE LA TRANIERE	80200	CIZANCOURT
80197000ZC0032	BAUDRIN	GERARD	2 RUE DU CALVAIRE	80200	SAINT-CHRIST-BRIOST
80279000ZK0037	CHOBEAU	MARIE JEANNE	-	60400	BABOEUF
80279000ZK0038	DUPRE	MAURICE GERARD	15 RUE ZOE GOGUET	80400	ERCHEU
80279000ZK0044	BERTOUT	EMILE CHARLES	14 RUE ZOE GOGUET	80400	ERCHEU
80279000ZK0045	CHAUSSE	MARTHE FERNANDE	SUCC PAR M HUCK DANIEL 107 AV DE PARIS	94160	SAINT MANDE
80279000ZK0046	BERTOUT	EMILE CHARLES	14 RUE ZOE GOGUET	80400	ERCHEU
80279000ZK0047	BERTOUT	EMILE CHARLES	14 RUE ZOE GOGUET	80400	ERCHEU

80279000ZKDP12	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80279000ZKDP30	COMMUNE ERCHEU	-	7 Rue Saint-Médard	80400	ERCHEU
80294000ZB0015	MARTEL	-	12 RUE DU CHATEAU	80200	FEUILLERES
80294000ZB0017	HESS	-	46 RUE LEMERCIER	75017	PARIS
80294000ZBDP06	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80465000AB0015	HENET	PIERRE ANDRE JOSEPH	2 RUE DE QUIQUERY	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY
80465000AB0018	TIGAMA	-	RTE DE GENEVE	74160	COLLONGES-SOUS-SALEVE
80465000AB0019	TIGAMA	-	RTE DE GENEVE	74160	COLLONGES-SOUS-SALEVE
80465000AB0020	TIGAMA	-	RTE DE GENEVE	74160	COLLONGES-SOUS-SALEVE
80465000AB00209	M D'HUBERT	PATRICK LEON JOSEPH DIT DHUBERT PATRICK	RESIDENCE LE VILLAGE	80800	VILLERS-BRETONNEUX
80465000AB0021	HENET	PIERRE ANDRE JOSEPH	2 RUE DE QUIQUERY	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY
80465000AB00210	M POTTIER	ROBERT JEAN ADRIEN	RUE DES ARCHERS	-	VOYENNES
80465000AB0022	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS	-	CS30725 10 RUE DES L ILE MYSTERIEUSE	80440	BOVES
80465000AB0023	HENET	PIERRE ANDRE JOSEPH	2 RUE DE QUIQUERY	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY
80465000AB0024	HENET	PIERRE ANDRE JOSEPH	2 RUE DE QUIQUERY	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY
80465000AB0040	TIGAMA	-	RTE DE GENEVE	74160	COLLONGES-SOUS-SALEVE
80465000AB0041	TIGAMA	-	RTE DE GENEVE	74160	COLLONGES-SOUS-SALEVE
80465000AB0042	TIGAMA	-	RTE DE GENEVE	74160	COLLONGES-SOUS-SALEVE
80465000AB0131	TIGAMA	-	RTE DE GENEVE	74160	COLLONGES-SOUS-SALEVE
80465000ABDP04	COMMUNE LANGUEVOISIN QUIQUERY	-	1 Grande rue	80190	LANGUEVOISIN QUIQUERY
80465000ABDP82	COMMUNE LANGUEVOISIN QUIQUERY	-	1 Grande rue	80190	LANGUEVOISIN QUIQUERY
805850000X00101	LES COPAINS DU MARAIS	-	1 CHE DE CRESSY	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY
805850000X0051	COPIN	MARTINE JEANNINE	2 VC DE BUVERCHY	80400	HOMBLEUX
805850000X0052	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
805850000X0100	LES COPAINS DU MARAIS	-	1 CHE DE CRESSY	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY
805850000XDP01	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
805850000XDP02	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
805850000XDP03	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
805850000XDP83	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
80585000AH00018	LES COPAINS DU MARAIS	-	1 CHE DE CRESSY	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY
80585000AH00019	LES COPAINS DU MARAIS	-	1 CHE DE CRESSY	80190	LANGUEVOISIN-QUIQUERY
80585000ZB00012	MME CARBONNAUX OU MME THERET OU M CARBONNAUX	MARIE SOPHIE MARTINE DIT DAUDRE MARIE SOPHIE OU MARTINE ANTOINETTE MICHELLE DIT CARBONNAUX	RUE DE FONTAINE OU GR GRANDE RUE ROUY LE GRAND	-	ROUY LE GRAND

		MARTINE OU PIERRE BERNARD EDOUARD			
80585000ZB00013	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NESLOIS	-	-	-	-
80585000ZB0017	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
80585000ZB0029	DEBOOM	MARIE THERESE HELENE CORNELIE	45 RUE DE L EGLISE	80190	MESNIL-SAINT NICAISE
80585000ZB0032	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
80585000ZBDP45	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
80585000ZBDP84	COMMUNE DE NESLE	-	Place du Général Leclerc	80190	NESLE
80585000ZD00012	MME CARBONNAUX OU MME THERET OU M CARBONNAUX	MARIE SOPHIE MARTINE DIT DAUDRE MARIE SOPHIE OU MARTINE ANTOINETTE MICHELLE DIT CARBONNAUX MARTINE OU PIERRE BERNARD EDOUARD	RUE DE FONTAINE OU GR GRANDE RUE ROUY LE GRAND	-	ROUY LE GRAND
80616000ZA0049	DAUDRE	DENIS DESIRE LOUIS	PAR MME DAUDRE F - APPT 202 12 RUE MARTIN BLEU DIEU	80000	AMIENS
807010000R0007	DOUTART	JEAN-LUC LEON HUBERT	3 RUE DE LA TRANIERE	80200	CIZANCOURT
807010000R0012	LANGLOIS-MEURINNE	EDOUARD JEAN THIMOTEE	7 ALL SAPIEHA	64200	BIARRITZ
807010000RDP01	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80701000AB00001	TENAILLON	FRANCOIS AUGUSTE ADOLPHE	APP 117 19 RUE DES DOMELIERS	60200	COMPIEGNE
80701000AB0039	MARTEL	-	12 RUE DU CHATEAU	80200	FEUILLERES
80701000ABDP41	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80701000ABDP42	COMMUNE ST CHRIST BRIOST	-	2 Rue de l'Église	80200	ST CHRIST BRIOST
80701000ZH0016	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS	-	CS30725 10 RUE DES L ILE MYSTERIEUSE	80440	BOVES
80701000ZH0040	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS	-	CS30725 10 RUE DES L ILE MYSTERIEUSE	80440	BOVES
80701000ZHDP10	COMMUNE ST CHRIST BRIOST	-	2 Rue de l'Église	80200	ST CHRIST BRIOST
80701000ZHDP87	COMMUNE ST CHRIST BRIOST	-	2 Rue de l'Église	80200	ST CHRIST BRIOST
80701000ZI0009	ENDERS	CATHERINE MARGUERITE MADELEINE	8 RUE DES DAMES AUGUSTINES	92200	NEUILLY SUR SEINE
80701000ZIDP11	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80701000ZK00003	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
80701000ZK0003	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS

80801000AH0001	MARTEL	JACQUES ALBERT RAYMOND	37 RUE DE MAISMONT	80200	PERONNE
80801000AH0003	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0005	SOCIETE NATIONALE SNCF	-	CS 20012 9 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	93200	SAINT DENIS
80801000AH0057	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0059	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0060	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0062	NORIAP	-	BP 222 22 BD MICHEL STROGOFF	80440	BOVES
80801000AH0064	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0078	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0079	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0081	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0082	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0084	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AH0086	GONNET	APOLLINE LUCIE SIMONE BERTHE	RDC 5 74 RUE LEMERCHIER	80000	AMIENS
80801000AHDP05	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80801000ZD0012	MARTEL	-	12 RUE DU CHATEAU	80200	FEUILLERES
80801000ZDDP07	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80801000ZE0027	COMMUNE DE VILLERS CARBONNEL	-	MAIRIE	80200	VILLERS-CARBONNEL
80801000ZE0028	MARTEL	-	12 RUE DU CHATEAU	80200	FEUILLERES
80801000ZE0035	GRENET	PAULE MARIE LOUISE	37 RUE DE MAISMONT	80200	PERONNE
80801000ZE0036	MARTEL	-	12 RUE DU CHATEAU	80200	FEUILLERES
80801000ZEDP09	DEPARTEMENT DE LA SOMME	-	43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80298000ZK0011	CHEUTET	MAURICE ALFRED ETIENNE	SAINT MARTIN DU VIVIER 761 RUE DE LA SENTE AUX BOEUF	76160	SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
80298000ZK0012	CHEUTET	VICTOIRE	20 RUE DE PERONNE	62124	YTRES
80298000ZK0013	THERY	DOMINIQUE MARIE THERESE	11 RUE DU PAVE	80360	FINS
80017000ZCDP02	COMMUNE ALLAINES		17 Grande Rue	80200	ALLAINES
801150000FDP07	COMMUNE BOUCHAVESNES- BERGEN		19 rue du 67e-Régiment-d'Infanterie	80200	BOUCHAVESNES BERGEN
80115000ZCDP06	COMMUNE BOUCHAVESNES- BERGEN		19 rue du 67e-Régiment-d'Infanterie	80200	BOUCHAVESNES BERGEN
80275000ZADP09	COMMUNE EQUANCOURT		1 Grande Rue	80360	EQUANCOURT
802980000XDP12	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT

802980000XDP14	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT
802980000XDP15	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT
802980000XDP34	DEPARTEMENT DE LA SOMME		43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80298000AHDP35	DEPARTEMENT DE LA SOMME		43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80298000ZADP20	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT
80298000ZADP31	DEPARTEMENT DE LA SOMME		43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80298000ZHDP10	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT
80298000ZHDP33	DEPARTEMENT DE LA SOMME		43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80298000ZKDP16	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT
80298000ZKDP17	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT
80298000ZMDP11	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT
80298000ZMDP19	COMMUNE ETRICOURT- MANANCOURT		3 Rue de Péronne	80360	ETRICOURT MANANCOURT
805520000PDP25	COMMUNE MOISLAINS		17 Rue d'Evreux	80200	MOISLAINS
805520000RDP28	COMMUNE MOISLAINS		17 Rue d'Evreux	80200	MOISLAINS
805520000SDP29	DEPARTEMENT DE LA SOMME		43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
805520000XDP26	COMMUNE MOISLAINS		17 Rue d'Evreux	80200	MOISLAINS
80017000ZDDP26	COMMUNE ALLAINES		17 Grande Rue	80200	ALLAINES
805520000QDP48	COMMUNE MOISLAINS		17 Rue d'Evreux	80200	MOISLAINS
805520000TDP17	COMMUNE MOISLAINS		17 Rue d'Evreux	80200	MOISLAINS
805520000XDP18	COMMUNE MOISLAINS		17 Rue d'Evreux	80200	MOISLAINS
805520000SDP36	DEPARTEMENT DE LA SOMME		43 RUE DE LA REPUBLIQUE	80000	AMIENS
80017000ZB0030	WANEGUE	MARC MAURICE	21 RUE DES VIGNES	80200	PERONNE
80017000ZD0023	FATOUX	JEAN-MARIE RAYMOND ROBERT	3 RUE DU PONT DEBRAY	80200	ALLAINES
80017000ZD0042	GILMET	AUDE MONIQUE	9 RUE DE BOUCHAVESNES	80200	ALLAINES
80017000ZD0047	GILMET	AUDE MONIQUE	9 RUE DE BOUCHAVESNES	80200	ALLAINES
80017000ZD0048	MATHIEU	BRIGITTE LEA NELLY	7 RUE DE BOUCHAVESNES	80200	ALLAINES
80017000ZD0048	STEF	CHRISTIAN	7 RUE DE BOUCHAVESNES	80200	ALLAINES
801150000A0052	SCHRYVE	PHILIPPE JOSEPH	107 RUE DE ROUBAIX	59420	MOUVAUX
801150000A0052	SCHRYVE	SOPHIE ANDREE MARIE	74 RUE DU CATELET	62650	BOURTHES
801150000F0060	WILLEMS	ERIC DANIEL	20 RUE DU HUIT MAI 1945	80340	CAPPY
801150000F0066	WILLEMS	ERIC DANIEL	20 RUE DU HUIT MAI 1945	80340	CAPPY
80199000ZK0020	COUBRONNE	FLORENCE JACKIE FRANCOISE	22 ALL DU PIC VERT	33160	SAINT AUBIN DE MEDOC
80199000ZK0020	COUBRONNE	MICHEL JEAN PIERRE	274 RUE DE LILLE	59223	RONCQ
80199000ZK0020	COUBRONNE	MURIEL SOPHIE SIMONE	4 RUE PASTEUR	13260	CASSIS

80199000ZK0020	COUBRONNE	STEPHANIE MARIE DENISE	55 AV SAINT JEROME	13100	AIX EN PROVENCE
80199000ZK0020	COUBRONNE	SYLVIE	25 RUE JEANNE D ARC	94160	SAINT MANDE
80298000AH0075	BRANDICOURT	FRANCOIS XAVIER JEAN LOUIS	28 GR GRANDE RUE	80360	COMBLES
80298000AH0075	BRANDICOURT	JEAN LOUIS LEON	1B RUE DE L EGLISE	62124	RUYAULCOURT
80298000ZH0035	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000T0032	LEGUILLIER	NICOLE MARIE GILBERTE	25 RUE LEON RECOPE	80122	HEUDICOURT
805520000T0032	SEGAERT	PHILIPPE GILBERT EMILE	14 RUE DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT	80122	HEUDICOURT
805520000T0033	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000T0033	VANNOOTE	ROSANE ELISABETH MARIE	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000T0034	LERAT	EVELYNE SIMONE ODETTE	3 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000T0034	VAN BRABANT	FREDERIC GEORGES GASTON	3 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000T0035	LERAT	EVELYNE SIMONE ODETTE	3 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000T0035	VAN BRABANT	FREDERIC GEORGES GASTON	3 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000T0036	COUBRONNE	FLORENCE JACKIE FRANCOISE	22 ALL DU PIC VERT	33160	SAINT AUBIN DE MEDOC
805520000T0036	COUBRONNE	MICHEL JEAN PIERRE	274 RUE DE LILLE	59223	RONCQ
805520000T0036	COUBRONNE	MURIEL SOPHIE SIMONE	4 RUE PASTEUR	13260	CASSIS
805520000T0036	COUBRONNE	STEPHANIE MARIE DENISE	55 AV SAINT JEROME	13100	AIX EN PROVENCE
805520000T0036	COUBRONNE	SYLVIE	25 RUE JEANNE D ARC	94160	SAINT MANDE
805520000T0046	RAOULT	JEAN-CLAUDE	7 RUE DE LA DESSOUS	80240	NURLU
805520000T0047	GOUBET	CATHERINE NICOLE	2 RUE DE LA FONTAINE ST DENIS	60140	MOGNEVILLE
805520000T0047	RAOULT	NICOLE THERESE	14 RUE DU PAVE	80360	FINS
805520000T0048	BAUDELLOT	MARIE-THERESE RENEE	7 RUE DE LA DESSOUS	80240	NURLU
805520000T0048	RAOULT	JEAN-CLAUDE	7 RUE DE LA DESSOUS	80240	NURLU
805520000T0049	GOUBET	CATHERINE NICOLE	2 RUE DE LA FONTAINE ST DENIS	60140	MOGNEVILLE
805520000T0049	RAOULT	NICOLE THERESE	14 RUE DU PAVE	80360	FINS
805520000T0055	COQUART	HUBERT EDGAR CONRAD LOUIS	46 RTE NATIONALE	80240	NURLU
805520000T0056	GOUBET	CATHERINE NICOLE	2 RUE DE LA FONTAINE ST DENIS	60140	MOGNEVILLE
805520000T0056	RAOULT	NICOLE THERESE	14 RUE DU PAVE	80360	FINS
805520000T0058	HOCQUET	THERESE MAURICETTE	FOYER LOGEMENT 1 RUE DENISE VIENNET	25800	VALDAHON
805520000T0059	LERICHE	MARIE THERESE	2 RUE DE SAILLY	80200	MOISLAINS
805520000T0059	TERNISIEN	ANNE-MARIE EMMA YVONNE	62 RUE VERTE	80200	MOISLAINS
805520000T0059	TERNISIEN	GENEVIEVE EMMA ANNA	20 RUE GABRIEL PERI	92250	LA GARENNE COLOMBES
805520000T0059	TERNISIEN	MICHELE REINE CLAIRE	47 RUE DE MIRAUMONT	62450	LIGNY-THILLOY
805520000T0121	GOUBET	CATHERINE NICOLE	2 RUE DE LA FONTAINE ST DENIS	60140	MOGNEVILLE
805520000T0121	RAOULT	NICOLE THERESE	14 RUE DU PAVE	80360	FINS
805520000X0085	ETEVE	FRANCK PAUL PIERRE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0085	OPSOMMER	VIRGINIE DANIELLE MICHELLE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0137	HENNE	BRIGITTE BERTHE MARIE	4 CHE DE PEGOMAS 4 LOT LA CRX DE PAQUES	13210	ST REMY DE PROVENCE
805520000X0137	RAINGEVAL	SUZANNE HENRIETTE	15 RUE VERTE	80200	MOISLAINS
805520000X0141	CARPENTIER	CHRISTIAN ANDRE GUY	20 RUE LEON VERRIER	80200	MOISLAINS
805520000X0143	FOURRIERE	MARIE-THERESE LEA HENRIETTE ALICE	13 RUE VERTE	80200	MOISLAINS
805520000X0143	LENGLET	MARIE-JOSE MAURICETTE THERESE	2 RUE DE DOUILLY	80400	SANCOURT

805520000X0144	MUSA	PATRICK JEAN CLAUDE	DEMENAGEMENT LE 29 12 2014 8 RUE HOCQUET	80240	NURLU
805520000X0147	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000X0171	OUBRY	REGINE REINE FRANCINE	LA VACQUERIE 14 RUE VERTE	59231	VILLERS-PLOUICH
805520000X0275	ETEVE	FRANCK PAUL PIERRE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0275	OPSOMMER	VIRGINIE DANIELLE MICHELLE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
80017000ZB0030	WANEGUE	MARC MAURICE	21 RUE DES VIGNES	80200	PERONNE
80017000ZC0010	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
80017000ZC0011	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
80017000ZC0012	DEBRAY	YVES GUSTAVE HENRI	2 RUE DU HAUT RIEZ	80200	ALLAINES
80017000ZC0013	DEBRAY	YVES GUSTAVE HENRI	2 RUE DU HAUT RIEZ	80200	ALLAINES
80017000ZC0027	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
80017000ZC0028	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
80017000ZC0029	ASSOC FONCIERE REMEMBREMENT D'ALLAINES		MAIRIE	80200	ALLAINES
80017000ZC0032	ASSOC FONCIERE REMEMBREMENT D'ALLAINES		MAIRIE	80200	ALLAINES
80017000ZC0033	HOCHART	LAURENCE MICHELE	17 RUE DU BOUT DE VILLE	80200	ALLAINES
80017000ZC0033	TRUQUIN	JACQUELINE MARIE CECILE	14 RUE DU PONT DEBRAY	80200	ALLAINES
80017000ZC0038	DEBRAY	YVES GUSTAVE HENRI	2 RUE DU HAUT RIEZ	80200	ALLAINES
80017000ZC0039	DEBRAY	YVES GUSTAVE HENRI	2 RUE DU HAUT RIEZ	80200	ALLAINES
80017000ZK0010	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
801150000A0052	SCHRYVE	PHILIPPE JOSEPH	107 RUE DE ROUBAIX	59420	MOUVAUX
801150000A0052	SCHRYVE	SOPHIE ANDREE MARIE	74 RUE DU CATELET	62650	BOURTHES
801150000A0073	BOINET	MICHELINE LOUISE HELENE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	80800	CORBIE
801150000F0009	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
801150000F0010	LECOCQ	JACKY RENE LOUIS	13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEULTE
801150000F0010	LECOCQ	JEAN-MARIE GEORGES ANATOLE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
801150000F0060	WILLEMS	ERIC DANIEL	20 RUE DU HUIT MAI 1945	80340	CAPPY
801150000F0065	LECOCQ	JACKY RENE LOUIS	13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEULTE
801150000F0065	LECOCQ	JEAN-MARIE GEORGES ANATOLE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
801150000F0066	WILLEMS	ERIC DANIEL	20 RUE DU HUIT MAI 1945	80340	CAPPY
80115000ZC0001	DEBRAY	YVES GUSTAVE HENRI	2 RUE DU HAUT RIEZ	80200	ALLAINES
80115000ZC0005	BOINET	MICHELINE LOUISE HELENE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	80800	CORBIE
80115000ZC0006	CTRE COM ACTION SOCIALE D'ALLAINES		MAIRIE 3 GR GRANDE RUE	80200	ALLAINES
80115000ZC0007	BOULNOIS	ANDRE ROBERT RENE	4 RUE DE L ERMITAGE	80100	ABBEVILLE
80115000ZC0007	LARDE	MARIE ANNICK THERESE	4 RUE DE L ERMITAGE	80100	ABBEVILLE

80115000ZC0008	BERTH	STEPHANE LOUIS LUCIEN	33 RUE DE LA LIBERATION	80240	ROISEL
80115000ZC0011	DAMIENS	ROLANDE GEORGETTE	AYANT DROIT MADAME LE MAITRE C 30 RUE DES RABATS	92160	ANTONY
80115000ZC0012	BERTH	STEPHANE LOUIS LUCIEN	33 RUE DE LA LIBERATION	80240	ROISEL
80199000ZK0020	COUBRONNE	FLORENCE JACKIE FRANCOISE	22 ALL DU PIC VERT	33160	SAINT AUBIN DE MEDOC
80199000ZK0020	COUBRONNE	MICHEL JEAN PIERRE	274 RUE DE LILLE	59223	RONCQ
80199000ZK0020	COUBRONNE	MURIEL SOPHIE SIMONE	4 RUE PASTEUR	13260	CASSIS
80199000ZK0020	COUBRONNE	STEPHANIE MARIE DENISE	55 AV SAINT JEROME	13100	AIX EN PROVENCE
80199000ZK0020	COUBRONNE	SYLVIE	25 RUE JEANNE D ARC	94160	SAINT MANDE
805520000P0124	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000P0125	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0088	BAUDELLOT	CHRISTIAN GUY	JARDINS DE CIMIEZ BAT 1 5 AV MICHEL DE CIMIEZ	6000	NICE
805520000Q0088	BOUCHEZ	JOSEPH FRANCOIS HENRI	44 FG DE BRETAGNE	80200	PERONNE
805520000Q0088	BUISSON	LYDIA	PAR M BAUDELLOT CHRISTIAN 17 AV CARAVADOSSI	6000	NICE
805520000Q0089	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
805520000Q0092	CARPENTIER	JEAN-PIERRE GEORGES MARCEAU	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0092	PASQUIER	JACQUELINE MARGUERITE CHARLOTTE	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0093	CARPENTIER	JEAN-PIERRE GEORGES MARCEAU	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0093	PASQUIER	JACQUELINE MARGUERITE CHARLOTTE	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0094	CARPENTIER	JEAN-PIERRE GEORGES MARCEAU	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0094	PASQUIER	JACQUELINE MARGUERITE CHARLOTTE	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0104	DE BRANDT	GABRIELLE MARIE ANTOINETTE	9 RUE D ALENCON	75015	PARIS
805520000Q0105	AURIOL	JOSETTE MARIE THERESE LUOISE BLANCHE		80240	TINCOURT-BOUCLY
805520000Q0106	CARPENTIER	JEAN-PIERRE GEORGES MARCEAU	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0106	PASQUIER	JACQUELINE MARGUERITE CHARLOTTE	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0106	PASQUIER	JACQUELINE MARGUERITE CHARLOTTE	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0107	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
805520000Q0108	CORBEAUX	MICHEL CHARLES MARIUS	6 RUE DE MONTCALM	80090	AMIENS
805520000Q0108	CORBEAUX	NICOLE HELENE GERMAINE	7B RUE DU HAUT DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000Q0108	MARCHAND	CLAIRE EMELIE MARIE	6 RUE D EVREUX	80200	MOISLAINS
805520000Q0109	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0109	VANNOOTE	ROSANE ELISABETH MARIE	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0110	MORIENVALLE	MARIE THERESE MARGUERITE AUGUSTA MARTHE	PAR ME BROOD 4 RUE DU BLANC MOUTON	80200	PERONNE
805520000Q0111	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE

805520000Q0111	VANNOOTE	ROSANE ELISABETH MARIE	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0112	BOULNOIS	ANDRE ROBERT RENE	4 RUE DE L ERMITAGE	80100	ABBEVILLE
805520000Q0168	CARPENTIER	PATRICK JEAN-MARIE	45 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0168	HELAINÉ	DOROTHEE CLOTILDE ADRIENNE	45 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0173	CORBEAUX	MICHEL CHARLES MARIUS	6 RUE DE MONTCALM	80090	AMIENS
805520000Q0173	CORBEAUX	NICOLE HELENE GERMAINE	7B RUE DU HAUT DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000Q0173	MARCHAND	CLAIRE EMELIE MARIE	6 RUE D EVREUX	80200	MOISLAINS
805520000Q0174	CORBEAUX	MARINETTE GERMAINE GABRIELLE	15 RUE LEON VERRIER	80200	MOISLAINS
805520000Q0182	CARPENTIER	JEAN-PIERRE GEORGES MARCEAU	3 RLE DE L EGLISE	80200	MOISLAINS
805520000Q0187	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0187	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0189	CARPENTIER	PATRICK JEAN-MARIE	45 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0189	CARPENTIER	PATRICK JEAN-MARIE	45 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000Q0189	HELAINÉ	DOROTHEE CLOTILDE ADRIENNE	45 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000R0038	OUBRY	FRANCIS NESTOR EDMOND	1 RUE CORBEAUX	80200	MOISLAINS
805520000R0038	TAVERNIER	MONIQUE MARIE THERESE	1 RUE CORBEAUX	80200	MOISLAINS
805520000R0039	MORIENVALLE	MARIE THERESE MARGUERITE AUGUSTA MARTHE	PAR ME BROOD 4 RUE DU BLANC MOUTON	80200	PERONNE
805520000R0043	COMMUNE DE MOISLAINS		MAIRIE RUE D EVREUX	80200	MOISLAINS
805520000R0115	SORET	PIERRE JEAN	8EME ETAGE 19 AV AUGUSTE RENOIR	78160	MARLY-LE-ROI
805520000X0085	ETEVE	FRANCK PAUL PIERRE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0085	OPSOMMER	VIRGINIE DANIELLE MICHELLE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0090	LEJEUNE	MARC FRANCOIS PASCAL	32 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0090	LEJEUNE	NICOLE	9 ALL DELACROIX	95270	BELLOY-EN-FRANCE
805520000X0090	LEJEUNE	PHILIPPE DANIEL MICHEL	3 RUE DE LA TORTILLE	80200	PERONNE
805520000X0150	OUBRY	SOPHIE IRENE REINE	2 RUE VERTE 2 RUE VERTE	80200	MOISLAINS
805520000X0151	COLOMBIER	WILLIAM ERNEST HENRI	6 RUE PAUL LASSALLE	80200	MOISLAINS
805520000X0164	BAUDRY	SERGE EMILE LEONCE	31 RUE VERTE	80200	MOISLAINS
805520000X0165	OUBRY	REGINE REINE FRANCINE	LA VACQUERIE 14 RUE VERTE	59231	VILLERS-POUICH
805520000X0222	BELLEMEANT	GILLES FERNAND LOUIS	22 RTE NATIONALE	80240	NURLU
805520000X0253	LACROIX	GENEVIEVE JACQUELINE	3 RUE DE MANANCOURT	80200	MOISLAINS
805520000X0253	LEVESQUE	LIONEL CLAUDE	3 RUE DE MANANCOURT	80200	MOISLAINS
805520000X0257	DERANCOURT	YVES ALBERT LOUIS	AGRICULTEUR 35 RUE NATIONALE	62116	AYETTE
805520000X0257	VAREE	FABIENNE JEANNE BERTHE JOSEPH	35 RUE NATIONALE	62116	AYETTE
805520000X0257	VAREE	FABRICE JULIEN EMILE JOSEPH	70 RUE DU MOULIN	62116	BUCQUOY
805520000X0274	ETEVE	FRANCK PAUL PIERRE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0274	OPSOMMER	VIRGINIE DANIELLE MICHELLE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0275	ETEVE	FRANCK PAUL PIERRE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0275	OPSOMMER	VIRGINIE DANIELLE MICHELLE	55 RUE JEAN JAURES	2100	SAINT QUENTIN
805520000X0278	LEJEUNE	ANDRE GILBERT GEORGES	9B AV JULES FERRY	59159	MARCOING
805520000X0278	LEJEUNE	JEAN-MICHEL ANDRE GEORGES	1 RUE DU CANAL	80200	MOISLAINS
805520000X0281	LEJEUNE	MARC FRANCOIS PASCAL	32 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS

805520000X0281	LEJEUNE	NICOLE	9 ALL DELACROIX	95270	BELLOY-EN-FRANCE
805520000X0281	LEJEUNE	PHILIPPE DANIEL MICHEL	3 RUE DE LA TORTILLE	80200	PERONNE
805520000X0285	LEJEUNE	MARC FRANCOIS PASCAL	32 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0285	LEJEUNE	NICOLE	9 ALL DELACROIX	95270	BELLOY-EN-FRANCE
805520000X0285	LEJEUNE	PHILIPPE DANIEL MICHEL	3 RUE DE LA TORTILLE	80200	PERONNE
805520000X0286	LEJEUNE	MARC FRANCOIS PASCAL	32 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0286	LEJEUNE	NICOLE	9 ALL DELACROIX	95270	BELLOY-EN-FRANCE
805520000X0286	LEJEUNE	PHILIPPE DANIEL MICHEL	3 RUE DE LA TORTILLE	80200	PERONNE
805520000X0287	LEJEUNE	MARC FRANCOIS PASCAL	32 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0287	LEJEUNE	NICOLE	9 ALL DELACROIX	95270	BELLOY-EN-FRANCE
805520000X0287	LEJEUNE	PHILIPPE DANIEL MICHEL	3 RUE DE LA TORTILLE	80200	PERONNE
805520000X0288	LAGUILLIER	JOSIANE JEANNE	15 RUE DES VIOLETTES	80200	PERONNE
805520000X0288	LEJEUNE	GEORGET ERNEST JOSEPH	EHPAD LE QUINCONCE C S	90079	RUE JEAN MERMOZ 80200 PERONNE
805520000X0289	LEJEUNE	ANDRE GILBERT GEORGES	9B AV JULES FERRY	59159	MARCOING
805520000X0289	LEJEUNE	JEAN-MICHEL ANDRE GEORGES	1 RUE DU CANAL	80200	MOISLAINS
805520000X0290	LAGUILLIER	JOSIANE JEANNE	15 RUE DES VIOLETTES	80200	PERONNE
805520000X0290	LEJEUNE	GEORGET ERNEST JOSEPH	EHPAD LE QUINCONCE C S	90079	RUE JEAN MERMOZ 80200 PERONNE
805520000X0291	LEJEUNE	ANDRE GILBERT GEORGES	9B AV JULES FERRY	59159	MARCOING
805520000X0291	LEJEUNE	JEAN-MICHEL ANDRE GEORGES	1 RUE DU CANAL	80200	MOISLAINS
805520000X0292	LEJEUNE	ANDRE GILBERT GEORGES	9B AV JULES FERRY	59159	MARCOING
805520000X0292	LEJEUNE	JEAN-MICHEL ANDRE GEORGES	1 RUE DU CANAL	80200	MOISLAINS
805520000X0293	HELARD	AMELIE SIMONE MARIE	25 RTE NATIONALE	62580	GAVRELLE
805520000X0293	LEJEUNE	BRIGITTE JOSIANE MARTINE	APT 2 9 RUE NICOLAS MASSELOT	62218	LOISON SOUS LENS
805520000X0293	LEJEUNE	CHRISTIAN DIDIER FLORENT	22 RUE PAUL LASSALLE	80200	MOISLAINS
805520000X0293	LEJEUNE	CLAUDINE GEORGETTE SIMONE	15 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0293	LEJEUNE	DIDIER JEAN GEORGES	LOGT 13 23B RUE MAURICE DEVILLERS	80200	PERONNE
805520000X0293	LEJEUNE	FLORENCE CLAUDINE BRIGITTE	1 RTE DE NURLU	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000X0293	LEJEUNE	MARTINE CHARLOTTE JEANNE	4 PL ALBERT PREJEAN	62490	VITRY EN ARTOIS
805520000X0294	HELARD	AMELIE SIMONE MARIE	25 RTE NATIONALE	62580	GAVRELLE
805520000X0294	LEJEUNE	BRIGITTE JOSIANE MARTINE	APT 2 9 RUE NICOLAS MASSELOT	62218	LOISON SOUS LENS
805520000X0294	LEJEUNE	CHRISTIAN DIDIER FLORENT	22 RUE PAUL LASSALLE	80200	MOISLAINS
805520000X0294	LEJEUNE	CLAUDINE GEORGETTE SIMONE	15 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0294	LEJEUNE	DIDIER JEAN GEORGES	LOGT 13 23B RUE MAURICE DEVILLERS	80200	PERONNE
805520000X0294	LEJEUNE	FLORENCE CLAUDINE BRIGITTE	1 RTE DE NURLU	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000X0294	LEJEUNE	MARTINE CHARLOTTE JEANNE	4 PL ALBERT PREJEAN	62490	VITRY EN ARTOIS
805520000X0295	LEJEUNE	DANY ROSE CHARLOTTE	9 RUE DE LA CHAPELLE	80200	MOISLAINS
805520000X0295	LEJEUNE	JEAN-FRANCOIS JACQUES DANY	9 RUE RENE VAN DYCK	80200	MOISLAINS
805520000X0295	LEJEUNE	JEAN-JACQUES PIERRE HUBERT	57 RUE DE PRAYON	60000	BEAUVAIS
805520000X0295	LEJEUNE	JEAN-PIERRE GEORGES GILBERT	42 GR GRANDE RUE	80200	VILLERS-CARBONNEL
805520000X0296	LEJEUNE	DANY ROSE CHARLOTTE	9 RUE DE LA CHAPELLE	80200	MOISLAINS
805520000X0296	LEJEUNE	JEAN-FRANCOIS JACQUES DANY	9 RUE RENE VAN DYCK	80200	MOISLAINS

805520000X0296	LEJEUNE	JEAN-JACQUES PIERRE HUBERT	57 RUE DE PRAYON	60000	BEAUVAIS
805520000X0296	LEJEUNE	JEAN-PIERRE GEORGES GILBERT	42 GR GRANDE RUE	80200	VILLERS-CARBONNEL
805520000X0297	LEJEUNE	CHRISTOPHE PASCAL MARIUS	393 RUE DE L EGLISE	60150	COUDUN
805520000X0297	LEJEUNE	DANIEL HUBERT GEORGET	4 PL DU RIEZ	80360	COMBLES
805520000X0297	LEJEUNE	PASCAL GEORGES FERNAND	17 RUE DE LA FERME	80360	HEM-MONACU
805520000X0297	NORMAND	RENEE MARIE GILBERTE	4 PL DU RIEZ	80360	COMBLES
805520000X0298	LEJEUNE	MARC FRANCOIS PASCAL	32 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0298	LEJEUNE	NICOLE	9 ALL DELACROIX	95270	BELLOY-EN-FRANCE
805520000X0298	LEJEUNE	PHILIPPE DANIEL MICHEL	3 RUE DE LA TORTILLE	80200	PERONNE
805520000X0299	LAGUILLIER	JOSIANE JEANNE	15 RUE DES VIOLETTES	80200	PERONNE
805520000X0299	LEJEUNE	GEORGET ERNEST JOSEPH	EHPAD LE QUINCONCE C S	90079	RUE JEAN MERMOZ 80200
805520000X0300	LEJEUNE	ANDRE GILBERT GEORGES	9B AV JULES FERRY	59159	PERONNE
805520000X0300	LEJEUNE	JEAN-MICHEL ANDRE GEORGES	1 RUE DU CANAL	80200	MARCOING
805520000X0302	LEJEUNE	DANY ROSE CHARLOTTE	9 RUE DE LA CHAPELLE	80200	MOISLAINS
805520000X0302	LEJEUNE	JEAN-FRANCOIS JACQUES DANY	9 RUE RENE VAN DYCK	80200	MOISLAINS
805520000X0302	LEJEUNE	JEAN-JACQUES PIERRE HUBERT	57 RUE DE PRAYON	60000	BEAUVAIS
805520000X0302	LEJEUNE	JEAN-PIERRE GEORGES GILBERT	42 GR GRANDE RUE	80200	VILLERS-CARBONNEL
805520000X0303	LEJEUNE	CHRISTOPHE PASCAL MARIUS	393 RUE DE L EGLISE	60150	COUDUN
805520000X0303	LEJEUNE	DANIEL HUBERT GEORGET	4 PL DU RIEZ	80360	COMBLES
805520000X0303	LEJEUNE	PASCAL GEORGES FERNAND	17 RUE DE LA FERME	80360	HEM-MONACU
805520000X0303	NORMAND	RENEE MARIE GILBERTE	4 PL DU RIEZ	80360	COMBLES
80275000ZA0017	HENOCQUE	DENISE PASCALE	7 RUE LOUIS PELLETIER	76250	DEVILLE-LES-ROUEN
80275000ZA0017	HENOCQUE	ODILE THERESE	LE GALLEY CH 3966 RECHY SUISSE		
80275000ZA0017	HENOCQUE	FIDELINE MARIE-LOUISE	2T RUE DES FRERES DAVION	62450	BAPAUME
80275000ZA0029	DOBREMETZ	ADELE CHARLOTTE	4 RUE COTTEL	80360	EQUANCOURT
802980000X0137	BOINET		9 PROM REINE ASTRID	6500	MENTON
802980000X0187	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
802980000X0203	CARON	JACQUELINE JOSETTE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
802980000X0203	LECOCQ	JACKY RENE LOUIS	13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEULTE
802980000X0203	LECOCQ	JEAN-MARIE GEORGES ANATOLE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
802980000X0203	MAILLARD		13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEULTE
802980000X0204	BOINET		9 PROM REINE ASTRID	6500	MENTON
802980000X0207	BOINET		9 PROM REINE ASTRID	6500	MENTON
802980000X0208	BOINET		9 PROM REINE ASTRID	6500	MENTON
802980000X0264	CARON	JACQUELINE JOSETTE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
802980000X0264	LECOCQ	JACKY RENE LOUIS	13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEULTE
802980000X0264	LECOCQ	JEAN-MARIE GEORGES ANATOLE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
802980000X0264	MAILLARD		13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEULTE
80298000AD0149	DERCOURT	JEAN SEBASTIEN	7 RUE D EQUANCOURT	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000AD0149	WILMORT	JEANNE COLETTE	7 RUE D EQUANCOURT	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000AH0075	BRANDICOURT	XAVIER JEAN LOUIS	28 GR GRANDE RUE	80360	COMBLES
80298000AH0075	BRANDICOURT	JEAN LOUIS LEON	1B RUE DE L EGLISE	62124	RUYAULCOURT

80298000ZA0149	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0150	VILLEMONT	JOSEPH	ME GOERLINGER NOTAIRE 22 GR GRANDE RUE	80360	COMBLES
80298000ZA0167	BONIFACE	JULIEN	7 RUE D OURNEL	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0169	MICHEL	MADELEINE MARGUERITE	56 RUE SAINT-DRUON	59400	CAMBRAI
80298000ZA0175	VILLEMONT	JOSEPH	ME GOERLINGER NOTAIRE 22 GR GRANDE RUE	80360	COMBLES
80298000ZA0179	BRULIN	SUZANNE	EHPAD SAINT LANDELIN 43 RUE DE BAPAUME	62159	VAULX-VRAUCOURT
80298000ZA0179	HOMBERT	RAOUL GUSTAVE	2B PL CAPITAIN FONTAN PAUL	80200	FAY
80298000ZA0179	HOMBERT		CULTIVATEUR 34 RUE DE BUS	62124	BERTINCOURT
80298000ZA0203	CARNIAN	JEAN-LOUIS	10B RUE DU BOIS	59297	VILLERS-GUISLAIN
80298000ZA0203	DRAPIER	CLOTILDE	10B RUE DU BOIS	59297	VILLERS-GUISLAIN
80298000ZA0205	CARNIAN	JEAN-LOUIS	10B RUE DU BOIS	59297	VILLERS-GUISLAIN
80298000ZA0205	DRAPIER	CLOTILDE	10B RUE DU BOIS	59297	VILLERS-GUISLAIN
80298000ZA0218	VILLEMONT	JOSEPH	ME GOERLINGER NOTAIRE 22 GR GRANDE RUE	80360	COMBLES
80298000ZA0273	HENOCQUE	ARTHUR ETIENNE	62 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0275	BEGUIN	RENE PAUL	22 RUE PABLO PICASSO	59161	ESCAUDOEUVRES
80298000ZA0277	BEGUIN	ANDRE GEORGES	19 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0279	BEGUIN	RENE PAUL	22 RUE PABLO PICASSO	59161	ESCAUDOEUVRES
80298000ZA0281	THERY	DOMINIQUE MARIE THERESE	11 RUE DU PAVE	80360	FINS
80298000ZA0281	THERY	ISABELLE MARIE CLAIRE	11 RUE DU PAVE	80360	FINS
80298000ZA0283	MARCHANDISE	EMILIE	7 RUE D EQUANCOURT	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0283	MARCHANDISE	EUGENIE	11 RUE DU VIVIER	60650	SENANTES
80298000ZA0283	MARCHANDISE	HENRIETTE LUCIENNE	2 RUE DE L EGLISE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0283	MARCHANDISE	EMILE FERNAND	5019 RUE DE BUS	62124	LECHELLE
80298000ZA0283	MARCHANDISE	EMILE FERNAND	2 RUE DE L EGLISE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0285	MEUNIER	LUCIENNE	1 RUE DE L EGLISE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0285	NORMAND	HELENE	4 RUE DU CURE	62147	GRAINCOURT-LES- HAVRINCOURT
80298000ZA0285	NORMAND	MARIE JEANNETTE	62 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZA0287	DESSAINT		23 RUE NEUVE	62124	YTRES
80298000ZA0289	DESSAINT		23 RUE NEUVE	62124	YTRES
80298000ZA0293	BONIFACE	FRANCOIS ALFRED	9001 LES GRENETTES	80360	EQUANCOURT
80298000ZH0028	BOULOGNE	HELENE YVONNE	4 RUE DE YTRES	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZH0028	LAMUR	ANTOINE OGER	4 RUE DE YTRES	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZH0029	BEGUIN	RENE PAUL	22 RUE PABLO PICASSO	59161	ESCAUDOEUVRES
80298000ZH0030	THERY	DOMINIQUE MARIE THERESE	11 RUE DU PAVE	80360	FINS
80298000ZH0030	THERY	ISABELLE MARIE CLAIRE	11 RUE DU PAVE	80360	FINS
80298000ZH0031	MARCHANDISE	EMILIE	7 RUE D EQUANCOURT	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZH0031	MARCHANDISE	EUGENIE	11 RUE DU VIVIER	60650	SENANTES
80298000ZH0031	MARCHANDISE	HENRIETTE LUCIENNE	2 RUE DE L EGLISE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZH0031	MARCHANDISE	EMILE FERNAND	5019 RUE DE BUS	62124	LECHELLE
80298000ZH0031	MARCHANDISE	EMILE FERNAND	2 RUE DE L EGLISE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT

80298000ZH0033	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZH0034	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS	30725	10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE 80440 BOVES
80298000ZH0035	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZK0001	HENOCQUE	DENISE PASCALE	7 RUE LOUIS PELLETIER	76250	DEVILLE-LES-ROUEN
80298000ZK0001	HENOCQUE	ODILE THERESE	LE GALLEY CH 3966 RECHY SUISSE		
80298000ZK0001	HENOCQUE	FIDELINE MARIE-LOUISE	2T RUE DES FRERES DAVION	62450	BAPAUME
80298000ZK0005	VILLEMONT	JOSEPH	ME GOERLINGER NOTAIRE 22 GR GRANDE RUE	80360	COMBLES
80298000ZK0006	LECAT	MARIE JULES LOUIS	15 RUE DE PERONNE	62124	YTRES
80298000ZK0032	BASSEZ	XAVIER	13 RUE WATEL	62124	YTRES
80298000ZK0032	MOREAU	GERARD CHRISTINE	13 RUE WATEL	62124	YTRES
80298000ZK0034	BASSEZ	XAVIER	13 RUE WATEL	62124	YTRES
80298000ZK0034	MOREAU	GERARD CHRISTINE	13 RUE WATEL	62124	YTRES
80298000ZK0035	HENOCQUE	DENISE PASCALE	7 RUE LOUIS PELLETIER	76250	DEVILLE-LES-ROUEN
80298000ZK0035	HENOCQUE	ODILE THERESE	LE GALLEY CH 3966 RECHY SUISSE		
80298000ZK0035	HENOCQUE	FIDELINE MARIE-LOUISE	2T RUE DES FRERES DAVION	62450	BAPAUME
80298000ZK0036	PICARDIE RECOLTES		2 RUE DES ANGLAIS	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZK0038	LACAMBRE	MADELEINE LEONIE	26 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZK0038	VAN BRABANT	EMILIE MARIE THERESE STEPHANIE	69 RUE ALFRED FRONVAL	59554	NEUVILLE-SAINT-REMY
80298000ZK0038	VAN BRABANT	FREDERIC GEORGES GASTON	3 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZK0038	VAN BRABANT	PASCAL JULIEN GASTON	5 RUE VICTOR ARAGO	45400	FLEURY LES AUBRAIS
80298000ZK0038	VAN BRABANT	STEPHANIE MARIE VALENTINE	1 RUE DE L ABREUVOIR	80200	BRIE
80298000ZK0039	BASSEZ	XAVIER	13 RUE WATEL	62124	YTRES
80298000ZK0039	MOREAU	GERARD CHRISTINE	13 RUE WATEL	62124	YTRES
80298000ZK0040	LACAMBRE	MADELEINE LEONIE	26 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZK0040	VAN BRABANT	EMILIE MARIE THERESE STEPHANIE	69 RUE ALFRED FRONVAL	59554	NEUVILLE-SAINT-REMY
80298000ZK0040	VAN BRABANT	FREDERIC GEORGES GASTON	3 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZK0040	VAN BRABANT	PASCAL JULIEN GASTON	5 RUE VICTOR ARAGO	45400	FLEURY LES AUBRAIS
80298000ZK0040	VAN BRABANT	STEPHANIE MARIE VALENTINE	1 RUE DE L ABREUVOIR	80200	BRIE
80298000ZK0041	THERY	DOMINIQUE MARIE THERESE	11 RUE DU PAVE	80360	FINS
80298000ZK0041	THERY	ISABELLE MARIE CLAIRE	11 RUE DU PAVE	80360	FINS
80298000ZL0004	DEAL	MICHEL HENRI	3 RUE DU CHATEAU D EAU	3110	SAINT-REMY-EN-ROLLAT
80298000ZL0005	GFA BEGUIN		19 GR GRANDE RUE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZL0006	RAUX	JEAN-MICHEL CLAUDE	3 RUE DU CIMETIERE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZL0007	BONIFACE	FRANCOIS ALFRED	9001 LES GRENETTES	80360	EQUANCOURT
80298000ZL0008	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZL0009	BONIFACE	FRANCOIS ALFRED	9001 LES GRENETTES	80360	EQUANCOURT
80298000ZL0010	BEGUIN	RENE PAUL	22 RUE PABLO PICASSO	59161	ESCAUDOEUVRES
80298000ZL0017	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZL0018	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT

80298000ZM0017	BARBARE	GUY CHARLES GEORGES MARIE	CHEZ MME COURTEAUX FREDERIQUE 5 RUE NEUVE	62124	YTRES
80298000ZM0017	BARBARE	VALERIE MARIE ANNE	2 RTE DE LONGUEVAL	80360	GUILLEMONT
80298000ZM0017	SAMAIN	DIDIER SIMEON JULES	2 RTE DE LONGUEVAL	80360	GUILLEMONT
80298000ZM0018	BARBARE	VALERIE MARIE ANNE	2 RTE DE LONGUEVAL	80360	GUILLEMONT
80298000ZM0018	SAMAIN	DIDIER SIMEON JULES	2 RTE DE LONGUEVAL	80360	GUILLEMONT
80298000ZM0020	CARON	JACQUELINE JOSETTE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
80298000ZM0020	LECOCQ	JACKY RENE LOUIS	13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEAULTE
80298000ZM0020	LECOCQ	JEAN-MARIE GEORGES ANATOLE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
80298000ZM0020	MAILLARD		13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEAULTE
80298000ZM0028	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZM0029	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZM0041	CARON	JACQUELINE JOSETTE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
80298000ZM0041	LECOCQ	JACKY RENE LOUIS	13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEAULTE
80298000ZM0041	LECOCQ	JEAN-MARIE GEORGES ANATOLE	49 RUE VERLAINE	80300	ALBERT
80298000ZM0041	MAILLARD		13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEAULTE
80298000ZK0009	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZL0016	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000X0086	TRUQUIN	CHRISTINE CECILE MARIETTE	5 RUE EMILE ZOLA	80200	MOISLAINS
805520000X0086	TRUQUIN	CHRISTOPHE MICHEL RENE	28 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0086	TRUQUIN	DOMINIQUE RENE MICHEL	15B RUE D EVREUX	80200	MOISLAINS
805520000X0086	TRUQUIN	FRANCOIS MICHEL RENE	8 RUE D EN HAUT	80200	MOISLAINS
805520000X0301	HELARD	AMELIE SIMONE MARIE	25 RTE NATIONALE	62580	GAVRELLE
805520000X0301	LEJEUNE	BRIGITTE JOSIANE MARTINE	APT 2 9 RUE NICOLAS MASSELOT	62218	LOISON SOUS LENS
805520000X0301	LEJEUNE	CHRISTIAN DIDIER FLORENT	22 RUE PAUL LASSALLE	80200	MOISLAINS
805520000X0301	LEJEUNE	CLAUDINE GEORGETTE SIMONE	15 RUE DU BAS DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0301	LEJEUNE	DIDIER JEAN GEORGES	LOGT 13 23B RUE MAURICE DEVILLERS	80200	PERONNE
805520000X0301	LEJEUNE	FLORENCE CLAUDINE BRIGITTE	1 RTE DE NURLU	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
805520000X0301	LEJEUNE	MARTINE CHARLOTTE JEANNE	4 PL ALBERT PREJEAN	62490	VITRY EN ARTOIS
80275000ZA0016	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80275000ZA0018	HENOCQUE	GENEVIEVE ODILE THERESE	LE GALLEY CH	3966	RECHY SUISSE
80275000ZA0028	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZH0042	COMMUNE D'ETRICOURT MANANCOURT		MAIRIE	80360	ETRICOURT-MANANCOURT
80298000ZM0040	LECOCQ	JACKY RENE LOUIS	13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEAULTD9:LC9:L10
80298000ZM0040	MAILLARD	NELLY	13 CHE DE LA MAURESSE	80300	MEAULTE
805520000P0147	DELMAS	GAETAN GUY RAYMOND	18 RUE VITTE	59297	VILLERS-GUISLAIN
805520000P0147	DELMAS	JULIETTE EMILIE MARION	18 RUE DE BAILLY	80200	BARLEUX
805520000P0147	MASCRE	JEANNINE EUGENIE NELLY	39 RUE VERTE	80200	MOISLAINS

805520000P0148	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000P0148	VANNOOTE	ROSANE ELISABETH MARIE	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000P0182	CARPENTIER	PATRICK JEAN-MARIE	45 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000P0183	VAILLANT	ANNIE MIREILLE FERNANDE	41 RUE VICTOR MAUDUIT	80450	CAMON
805520000P0183	VAILLANT	PHILIPPE HENRI GILBERT	21 RUE DE LA FAISANDERIE	60500	CHANTILLY
805520000P0238	CARPENTIER	PATRICK JEAN-MARIE	45 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000R0117	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS 30725 - 10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE	80440	BOVES
805520000R0119	COMMUNE DE MOISLAINS		MAIRIE RUE D EVREUX	80200	MOISLAINS
805520000R0121	BELLEME	GILLES FERNAND LOUIS	22 RTE NATIONALE	80240	NURLU
805520000X0100	THEVENET	PASCAL JEAN MARCEL	26 RUE AUGUSTE GINDRE	80800	CORBIE
805520000X0101	CAMUS	GHISLAINE GERMAINE	53 RUE DU HAUT DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0101	HENNE	JACQUES ALBERT GASTON	53 RUE DU HAUT DU RIEZ	80200	MOISLAINS
805520000X0148	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000X0149	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000X0152	BELLEME	GILLES FERNAND LOUIS	22 RTE NATIONALE	80240	NURLU
805520000X0158	OUBRY	REGINE REINE FRANCINE	LA VACQUERIE 14 RUE VERTE	59231	VILLERS-PLOUICH
805520000X0161	BREUVART	BERNARD LOUIS MARIE	53 RUE PAUL BLONDEAU	59700	MARCQ EN BAROEUL
805520000X0161	VANHOUCKE	COLETTE MARIE France	53 RUE PAUL BLONDEAU	59700	MARCQ EN BAROEUL
805520000X0218	MASCRE	PIERRE GERARD	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000X0218	VANNOOTE	ROSANE ELISABETH MARIE	33 AV DE LA REPUBLIQUE	80200	PERONNE
805520000X0220	LERICHE	RAYMOND LEON DESIRE	39 RUE VERTE	80200	MOISLAINS
805520000X0220	MASCRE	JEANNINE EUGENIE NELLY	39 RUE VERTE	80200	MOISLAINS
805520000X0224	BELLEME	GILLES FERNAND LOUIS	22 RTE NATIONALE	80240	NURLU
805520000X0225	BELLEME	GILLES FERNAND LOUIS	22 RTE NATIONALE	80240	NURLU
805520000X0256	LACROIX	GENEVIEVE JACQUELINE	3 RUE DE MANANCOURT	80200	MOISLAINS
805520000X0256	LEVESQUE	LIONEL CLAUDE	3 RUE DE MANANCOURT	80200	MOISLAINS
805520000X0264	SORET	PIERRE JEAN	8EME ETAGE 19 AV AUGUSTE RENOIR	78160	MARLY-LE-ROI
80552000ZA0008	HOCHART	JEAN-PIERRE ANDRE	14 RUE DU PONT DEBRAY	80200	ALLAINES
80552000ZA0008	HOCHART	JEAN-PIERRE ANDRE	14 RUE DU PONT DEBRAY	80200	ALLAINES
80552000ZA0008	HOCHART	LAURENCE MICHELE	17 RUE DU BOUT DE VILLE	80200	ALLAINES
80552000ZA0008	TRUQUIN	JACQUELINE MARIE CECILE	14 RUE DU PONT DEBRAY	80200	ALLAINES
80017000ZC0008	ASSOC FONCIERE REMEMBREMENT D'ALLAINES		MAIRIE	80200	ALLAINES
80017000ZC0009	GHYSEL	JEAN-FRANCOIS JOSEPH	103 RUE DE VERLINGHEM	59890	QUESNOY SUR DEULE
80017000ZD0021	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS		CS 30725 - 10 RUE DE L ILE MYSTERIEUSE	80440	BOVES
80017000ZD0045	FOUQUET	GUY ROGER ROBERT	RUE DE BOUCHAVESNES	80200	MOISLAINS
80017000ZD0045	FOUQUET	ANNIE	RUE DE BOUCHAVESNES	80200	MOISLAINS
80017000ZD0046	BOCKSTAEL	JEROME PASCAL DANIEL	RUE JEAN AURIOL	80200	MOISLAINS
80017000ZD0046	BOCKSTAEL	MICHEL JEAN CLAUDE	RUE DES BUTTES	80521	MAUREPAS
80017000ZD0046	BOCKSTAEL	CLAUDE MICHEL CHARLES	RUE JEAN AURIOL	80200	MOISLAINS
80017000ZD0046	CZAPLICKI	PASCALE	RUE DES BUTTES	80521	MAUREPAS

Département du Pas-de-Calais (62) : Caractéristiques des parcelles cadastrales concernées par l'autorisation de défrichement avec adresse des propriétaires

(Source : ONE et ASCW, 2023)

Identification cadastrale	Nom Propriétaire	Prénoms Propriétaire	Rue	Code postal	Commune
62164000ZODP65	DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	/	Rue Ferdinand Buisson	62000	ARRAS
62164000ZPDP66	DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	/	Rue Ferdinand Buisson	62000	ARRAS
62164000ZRDP91	COMMUNE BOURLON	/	MAIRIE	62860	BOURLON
62421000ZDDP69	COMMUNE HAVRINCOURT	/	Grand Place	62147	HAVRINCOURT
62164000ZODP10	DEPARTEMENT DE L'OISE	/	1 RUE DE CAMBRY	60164	Beauvais
62164000ZPDP11	DEPARTEMENT DE L'OISE	/	1 RUE DE CAMBRY	60164	Beauvais
62164000ZR0006	COMMUNE DE BOURLON	/	MAIRIE	62860	BOURLON
62164000ZR0007	ASS FONCIERE DE BOURLON	/	MAIRIE	62860	BOURLON
62164000ZR0008	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS	/	CS 30725 10 RUE DE L'ILE MYSTERIEUSE	80440	BOVES
62384000ZYDP12	COMMUNE GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	/	Place du 8 Mai 1945	62384	GRAINCOURT LES HAVRINCOURT
62421000ZD0011	DRODE	PHILIPPE PAUL ANDRE	1 SQ DES MIMOSAS	49610	MURS-ERIGNE
62421000ZD0012	GOSSELET	ELISABETH MARIE PAULE	52 RUE VERGNIAUD	75013	PARIS
62421000ZD0013	GOSSELET	ELISABETH MARIE PAULE	52 RUE VERGNIAUD	75013	PARIS
62421000ZD0034	DUFLOS	LEA CHANTAL JEANNE-MARIE MARGUERITE PALMYRE	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
62421000ZD0035	PATIN	MARGUERITE PALMYRE	24 RUE DU VIEUX CHEMIN	02420	BELLECOURT
62421000ZDDP18	COMMUNE HAVRINCOURT	/	Grand'place	62147	HAVRINCOURT
62421000ZK0001	MARCHEUX	BERNADETTE ROLANDE	PAR AGSS 7 RUE SAINT-GERY	59400	CAMBRAI
62421000ZK0002	DOLLEZ	FERNAND HUBERT	5128 PONT D HERMIES	62147	HAVRINCOURT
62440000ZE0084	CHUESNE	ALAIN FRANCIS	7 RUE D HAVRINCOURT	62147	HERMIES
62440000ZE0085	CHUESNE	ALAIN FRANCIS	7 RUE D HAVRINCOURT	62147	HERMIES
62440000ZE0086	CHUESNE	RENE	5B RUE HENRI MERESSE	59540	CAUDRY
62440000ZE0223	CHUESNE	RENE	5B RUE HENRI MERESSE	59540	CAUDRY
62440000ZE0258	CHUESNE	RENE	5B RUE HENRI MERESSE	59540	CAUDRY
62440000ZH0173	VARRET	CYRILLE JEAN JACQUES	LES RAQUENIAUDS NEUFS	03220	VAUMAS
62440000ZH0235	DHERMY	MARIE LOUISE	1 RUE DU CIMETIERE	62147	HERMIES
62440000ZH0245	LIEDTS	FRANCINE	5 RUE EDOUARD BRANLY	62000	ARRAS
62440000ZI0112	DIOT	MICHEL ALEXANDRE	4 RUE DE LA GARE	62147	HERMIES
62440000ZK0306	RINGEVAL	JEAN-LUC RENE EDGAR ILDEVERT	7 RUE DE CAMBRAI	62147	HERMIES

62440000ZK0364	CORMONT	JOSIANE THERESIA JENNY	2B BD DES ECOLES	62450	BAPAUME
62440000ZK0370	CHUESNE	ALAIN FRANCIS	7 RUE D HAVRINCOURT	62147	HERMIES
626380000A0175	Pas au SPDC	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
62638000ZE0010	DHAUSSY	ALBERT DESIRE AUGUSTIN EUGENE	7 RUE GUSTAVE BOUDART	62860	OISY-LE-VERGER
62638000ZE0013	GROMEZ	OLIVIER PATRICK JEAN-MARIE	3 RUE MAURICE THEDIE	80000	AMIENS
62638000ZE0016	BROY	CHRISTIAN GUSTAVE ERNEST	48 RUE DU MARAIS DE JONCQUOY	59552	LAMBRES LEZ DOUAI
62638000ZE0018	DHAUSSY	ALBERT DESIRE AUGUSTIN EUGENE	7 RUE GUSTAVE BOUDART	62860	OISY-LE-VERGER
62638000ZE0092	BROY	CHRISTIAN GUSTAVE ERNEST	48 RUE DU MARAIS DE JONCQUOY	59552	LAMBRES LEZ DOUAI
62731000ZA0155	CAHIER	MICHEL	8 RUE D HERMIES	62124	RUYAULCOURT
62731000ZA0156	HERBAUX	BENEDICTE AGNES MADELEINE	87 RUE DES FLANDRES	59130	LAMBERSART
62731000ZA0157	HERBAUX	BENEDICTE AGNES MADELEINE	87 RUE DES FLANDRES	59130	LAMBERSART
62731000ZA0158	LONGATTE	BERNARD JULES JOSEPH	6 AV P MARTIN LUTHER KING	78230	PECQ (LE)
62731000ZA0159	BEDU	MICHELE THERESE JEANNE	3 RUE DES OUIES	62124	YTRES
62731000ZA0178	CAPELLE	FLORENCE SUZANNE YVONNE	20 RUE DE CHAUMONT	60270	GOUVIEUX
62731000ZA0179	CAPELLE	FLORENCE SUZANNE YVONNE	20 RUE DE CHAUMONT	60270	GOUVIEUX
62731000ZA0183	BANCOURT	DENISE MARTHE	10 RUE DU GENERAL DE GAULLE	60149	ST CREPIN IBOUVILLERS
62731000ZA0185	BANCOURT	DENISE MARTHE	10 RUE DU GENERAL DE GAULLE	60149	ST CREPIN IBOUVILLERS
62731000ZA0187	CAHIER	DAVID YVAN CHARLES	2 RUE DU FOUR	80360	CURLU
62731000ZA0188	CAHIER	DAVID YVAN CHARLES	2 RUE DU FOUR	80360	CURLU
62731000ZA0193	BANCOURT	DENISE MARTHE	10 RUE DU GENERAL DE GAULLE	60149	ST CREPIN IBOUVILLERS
62731000ZA0196	FONLUPT	SUZANNE JENNY ROSE BERNADETTE	6 RUE PIERRE HARET	75009	PARIS
62731000ZA0211	VARRET	JACQUES EUGENE MICHEL	3 RUE DES PRETRES	62147	HERMIES
62731000ZA0219	COCHE	RAYMOND JEAN GUSTAVE	15 RUE DU CALVAIRE	62450	ROCQUIGNY
62731000ZA0220	BACHELET	VINCENT JEAN MARIE	14 RUE D EN HAUT	80200	BIACHES
62731000ZA0224	VARRET	JEAN-JACQUES RAYMOND	7 RUE DE L AMIRAL PAYEN	62450	BAPAUME
62909000ZL0033	THERY	DOMINIQUE MARIE THERESE	11 RUE DU PAVE	80360	FINS
62909000ZL0034	TRANNIN	PHILIPPE MICHEL JOSEPH	5017 LE VILLAGE	62124	LECHELLE

62909000ZL0064	LOMBART	GUY OSCAR FRANCOIS	8B RUE DU FOSSE	62124	YTRES
62909000ZL0065	TRANNIN	PATRICK NOEL JOSEPH	FLAMICOURT 77 RUE JOLIOT CURIE	80200	DOINGT
62909000ZL0068	TRANNIN	GABRIEL FRANCOIS	2 VOIE D ETRICOURT	62124	LEHELLE
62731000ZADP78	CAPELLE	FLORENCE SUZANNE YVONNE	FLORENCE SUZANNE YVONNE	60270	GOUVIEUX

Avec la participation de

 Royal HaskoningDHV <i>Enhancing Society Together</i>	 setec	Assistant à Maîtrise d'ouvrage
 objectif nord europe		
		Préparation et coordination du Dossier d'Autorisation Environnementale

Partenaires financiers

 Cofinancé par l'Union européenne				SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE
				

